

Monsieur Dominique PAPET
86000 POITIERS
COMMISSAIRE-ENQUETEUR

PARC EOLIEN de la « MONTIE »
COMMUNE DE MOULISMES (86500)

(Réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'environnement)



ENQUETE PUBLIQUE du 07/07/2020 au 07/08/2020

SOMMAIRE

LE RAPPORT

1 – PREPARATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE	
1.1- SAISINE	P. 4
1.2- PRINCIPE DE LEGALITE	P. 4
1.3- PUBLICITE DE L'ENQUETE	P. 6
1.4- DILIGENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	P. 7
2 – LE PROJET DE PARC EOLIEN DE « LA MONTIE »	
2.1- LOCALISATION	P. 9
2.2- CARACTERISTIQUES DU PROJET	P. 10
2.3- CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA S.A.S.U. « ENERGIE-MOULISMES »	P. 10
3 - ETUDE D'IMPACT	
3.1– IMPACT SUR LE MILIEU HUMAIN	P. 12
3.2 - IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL	P. 15
4 - ETUDE DES DANGERS	
4.1– ANALYSE PRELIMINAIRE DES DANGERS	P. 20
4.2- ANALYSE DES DANGERS – REDUCTION	P. 21
5 – DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE	
5.1– PERMANENCES ET CONSULTATION DU PUBLIC	P. 22
5.2 - NOTIFICATION DES OBSERVATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE – MEMOIRE EN REponse -	P. 23

CONCLUSIONS - AVIS MOTIVE

A – DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE	P. 82
B – AVIS SUR LE PARC EOLIEN DE « LA MONTIE »	P. 83

ANNEXES

- LE REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE et ses DOCUMENTS ANNEXES
- LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE L'ENQUETE PUBLIQUE
- LE DOSSIER « PUBLICITE »

ENQUETE PUBLIQUE

**RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE
PAR LA SESU «*ENERGIE MOULISMES* »
POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DU PARC
EOLIEN de « LA MONTIE »
COMPOSE DE 3 EOLIENNES
ET D'UN POSTE DE LIVRAISON
SUR LA COMMUNE DE MOULISMES (86500)**

(Réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'environnement)

du 07/07/2020 au 07/08/2020

LE RAPPORT

1 – PREPARATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE:

1.1- SAISINE:

Le projet de parc éolien de « *La Montie* » est localisé sur le territoire de la commune de MOULISMES (86500), petite localité de 384 habitants implantée en direction du sud-est du département de la Vienne à 42 kilomètres de Poitiers. La localité est traversée par la RN 147 reliant Poitiers à Limoges.

L'exploitant – la S.A.S.U. « *ENERGIE MOULISMES* » (*Société par Actions Simplifiées à Associé Unique*) - prévoit une production annuelle de 42 millions de Kwh au moyen de trois aérogénérateurs reliés à un poste de livraison.

Chaque éolienne d'une puissance maximale unitaire de 4,2 mégawatts aura une hauteur de 200 mètres en bout de pale pour un diamètre de rotor de 150 mètres.

La demande d'installation et d'exploitation a été formulée le 09 novembre 2018 par « *ENERGIE MOULISMES* » qui a pour forme juridique une S.A.S.U (N° SIRET : 828 042 150 00023 – RCS de Nanterre) dont le siège social est 32-36 rue de Bellevue à Boulogne-Billancourt (92100).

ENERGIE MOULISMES SASU a pour associée unique et société-mère la société « *Wpd europe Gmbh* » qui s'engage à mettre à la disposition de la société d'exploitation les capacités financières utiles pour honorer l'ensemble de ses engagements et pour assurer la construction et l'exploitation du parc éolien.

1.2– PRINCIPE DE LEGALITE:

Vu les dispositions des articles L511-1, L512-1, L512-2 du code de l'environnement et de l'article R511-9 du même code qui précise en rubrique 2980 : « *toute installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.../...comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mat et de la nacelle est supérieure ou égale à 50 mètres constitue une installation classée pour la protection de l'environnement* » soumise pour exploitation à autorisation préfectorale. Cette autorisation ne peut être accordée qu'après enquête publique réalisée selon les formes prescrites au Chapitre III du titre II du Livre 1er du code de l'environnement ;

Vu la demande d'autorisation environnementale unique déposée le 09 novembre 2018 auprès de Madame la Préfète de la Vienne par Monsieur Grégoire SIMON, Président de la S.A.S. « *ENERGIE MOULISMES* » en vertu de l'ordonnance N° 2017-80 du 26/01/2017 prenant effet le 01/03/2017 ; vu que la dite demande a été déclarée recevable le 20 février 2020 ;

Vu les observations émises par la Mission Régionale de L' Autorité Environnementale en date du 29 janvier 2020 et le mémoire en réponse transmis par Monsieur le Président de la SASU *ENERGIE MOULISMES* ;

Vu la demande formulée le 25/02/2020 par Madame la Préfète de la Vienne auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de POITIERS aux fins de désigner un commissaire-enquêteur en charge de l'enquête publique ayant pour objet l'exploitation du parc éolien de Moulismes ;

Vu la décision N°E20000029/86 du 02 mars 2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de POITIERS me désignant en qualité de commissaire-enquêteur ;

Considérant que l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée par les ordonnances 2020-427 du 15 avril 2020 et 2020-560 du 13 mai 2020 a suspendu les procédures d'enquête publique ;

Considérant que de ce fait et en raison de l'état d'urgence lié à l'épidémie de Covid-19 il n'a pas été possible d'ouvrir l'enquête publique plus tôt en application des lois N°2020-290 du 23 mars 2020 et N°2020-546 du 11 mai 2020 relatives à l'état d'urgence sanitaire;

Considérant que l'ordonnance 2020-560 du 13 mai 2020 fixait au 31 mai 2020 l'autorisation de reprise des enquêtes publiques ;

Madame la Préfète de la Vienne promulguait le 27 mai 2020 l'arrêté N° 2020-DCPPAT/BE-080 arrêtant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale unique pour l'installation et l'exploitation *du parc éolien de la « MONTIE »* composé de trois éoliennes et un poste de livraison sur la commune de MOULISMES (86500), activité soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. L'enquête publique sur les dangers et inconvénients présentés pour la réalisation du projet devant être ouverte dans la commune de Moulismes pendant 32 jours consécutifs du 07 juillet 2020 (9h00) jusqu'au 07 août 2020 (16h30).

En application de l'article R515-27 du code de l'environnement, les conseils municipaux des communes incluses dans le périmètre d'affichage – Adriers, Lathus-Saint-Rémy, Persac, Plaisance, Saulgé, et Bussière-Poitevine - ont été appelés à donner leur avis sur le projet en rendant les conclusions de leur délibération et de leur vote au plus tard quinze jours après la clôture de l'enquête publique.

Sollicités au titre de l'article R121-38 modifié par le décret 2017-626 du 25-04-2017 (art.5) repris à l'article 6 de l'arrêté préfectoral N°2020-DCPPAT/BE-80, afin de donner leur avis sur le projet d'autorisation environnementale, les conseils municipaux de Moulismes et des communes inscrites dans le périmètre des 6 kilomètres autour du site ont délibéré comme suit avant échéance des quinze jours impartie après clôture de l'enquête.

Le conseil municipal de **MOULISMES** après avoir délibéré une première fois le 16 juin 2015 (délibération N°59-2015) pour donner un avis favorable à l'étude d'un projet éolien par les Sociétés SERGIES et WPD, a de nouveau délibéré le 10 juillet 2020 et après discussions, sur décision finale de Madame le Maire, donne un avis favorable au projet, le vote s'étant conclu par trois voix pour, trois voix contre et trois abstentions.

Le conseil municipal de **SAULGE** a délibéré le 07 juillet 2020 à partir de 20 heures sur le projet de parc éolien à Moulismes et a rendu à l'unanimité un avis défavorable au projet compte tenu de l'absence d'éléments techniques sur l'acheminement de l'électricité jusqu'au poste source et compte tenu de la multiplicité de projets de parcs éoliens dans ce secteur proche de la commune de SAULGE et du manque de cohérence d'ensemble de ces implantations.

Le conseil municipal d'**ADRIERS** a délibéré le 10 juillet 2020 à partir de 20 heures 30 sur le projet de par éolien de « La Montie » à Moulismes et a rendu un avis favorable au projet par 7 voix « pour », 5 voix « contre » et 3 abstentions.

1.3 - PUBLICITE :

En application de l'article R512-15 du code de l'environnement, l'avis d'enquête publique a été publié par annonces légales dans deux journaux locaux du département de la Vienne – La Nouvelle République et Centre Presse – et dans deux journaux du département de la Haute Vienne - Le Populaire du Centre et Union et Territoires - le jeudi 18 juin 2020 pour les trois premiers et le vendredi 19 juin pour le dernier : soit plus de 15 jours avant ouverture de l'enquête publique.

La même publication a été renouvelée le 08 juillet 2020 dans trois journaux (Nouvelle République, Centre Presse et le Populaire du Centre) et le 10 juillet dans les annonces légales de Union et Territoires, soit dans les huit premiers jours de l'enquête.

Dans le même temps, et comme j'ai pu le constater le 24 juin 2020 lors d'un transport sur site et dans les six communes du périmètre d'affichage des 6 kilomètres, un avis d'enquête publique a été placardé sur des chevalets plantés en des points stratégiques d'accès au site par le maître d'ouvrage et en façade des mairies concernées pour être visible et lisible par le public depuis la ou les voies publiques.

Il est à noter que la mairie de Moulismes a placardé un Avis d'Enquête Publique conforme à chacun des accès des locaux – porte principale et porte arrière – ainsi que sur cinq panneaux d'informations municipales implantés dans cinq lieu-dits de la commune.

Ma propre démarche a été confortée par un constat pratiqué les 21 et 23 juin 2020 par Maître DARMON, Huissier de Justice à Montmorillon(86) dont le procès-verbal figure à l'annexe « Publicité » du présent rapport.

Cet avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-13 du code de l'environnement correspondait au format prescrit par l'arrêté du 24 avril 2012 fixant ses caractéristiques et dimensions.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté préfectoral N° 2020-DCPPAT/BE-080 du 27 mai 2020, l'avis d'enquête publique, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ainsi que les documents du dossier soumis à enquête ont été mis à disposition du public sur le site des Services de l'Etat dans la Vienne (<http://www.vienne.gouv.fr>) – rubriques : politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées – éoliennes – parc éolien de la « Montie » à MOULISMES,86500.

De plus, un registre dématérialisé a été ouvert sur le site www.registre-dematerialise.fr/1942 afin de pouvoir y consigner toute observation utile et y joindre tout document s'y rapportant, tout comme il était possible d'y procéder à l'adresse mail : enquete-publique-1942@registre-dematerialise.fr.

Il est à signaler qu'une lettre d'information portant l'enquête publique à la connaissance de la population et rappelant l'historique et le planning prévisionnel du projet a été postée dans cent cinquante boîtes aux lettres de la commune, copie étant jointe au dossier « publicité » annexé au présent.

Antérieurement aux obligations d'informations réglementaires du public, la S.A.S.U « *ENERGIE MOULISMES* » avait pris l'initiative de tenir des permanences publiques en mairie de Moulismes courant Juin 2018 pour présenter le projet à la population locale.

1.4- DILIGENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR :

➤ 1.4.1 – Avant ouverture de l'enquête publique :

Le 24 Juin 2020, j'ai provoqué une réunion préliminaire en mairie de Moulismes en présence de Madame TABUTEAU Nathalie, maire de Moulismes, et des représentants légaux des sociétés Wpd et SERGIES.

Après présentation verbale du projet exposée par Madame Elise DESPREZ, responsable régionale, chef de projet pour le compte de Wpd, et en présence d'un représentant de la société « SERGIES », j'ai été conduit sur le site où j'ai pu acquérir une connaissance préalable du paysage (parcelles céréalières entourées de haies – proximité de zones humides) et avoir une perspective visuelle de la zone d'implantation potentielle par rapport à l'habitat le plus proche et aux autres parcs éoliens en exploitation.

Avant de quitter la localité, je me suis entretenu à nouveau avec Madame TABUTEAU, maire de la commune avec laquelle nous sommes convenus des modalités pratiques de la mise à disposition d'un local pour les permanences du commissaire-enquêteur en tenant compte des exigences sanitaires liées à l'épidémie du covid-19.

➤ 1.4.2 - Pendant le déroulement de l'enquête publique :

Le mardi 07 juillet 2020 à 09H00, je me suis présenté en mairie de Moulismes afin de procéder à l'ouverture de l'enquête et d'assurer ma première permanence.

J'ai pu constater qu'il m'était assigné la salle de réunion du conseil municipal dotée d'une entrée indépendante donnant dans le hall d'accueil de la mairie pour recevoir le public.

Dans le hall était installé un salon pour que le public puisse attendre d'entrer en application d'une procédure de filtrage et de distanciation.

A l'intérieur de la salle, étaient mis à disposition des visiteurs : masques, gants pour consultation des pièces du dossier et manipulation du registre d'enquête et gel hydroalcoolique notamment pour désinfecter tout objet touché ou document manipulé par le visiteur.

Préalablement au début de la permanence, j'ai coté et paraphé le registre d'enquête destiné à recevoir les observations et contre-propositions manuscrites du public.

Dans le même temps, j'avais procédé au verrouillage du registre dématérialisé et me suis assuré qu'il était accessible au public. (www.registre-dematerialise.fr/1942).

De même suite, j'ai mis à disposition du public, le dossier soumis à l'enquête publique également paraphé par mes soins et après m'être assuré qu'il était régulièrement constitué des pièces devant être jointes à la demande d'autorisation environnementale conformément aux dispositions des articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement, en l'espèce :

- un classeur contenant les plans du projet aux échelles prescrites ;
- une carte de situation ;
- une note de présentation non technique du projet ;
- une étude d'impact et son résumé non technique ;
- un volet paysager ;
- un volet écologique ;
- un volet acoustique ;
- une étude des dangers et son résumé non technique;

En outre, le dossier contenait :

- l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la région Nouvelle Aquitaine accompagné du mémoire du maître d'ouvrage en réponse aux relevés des insuffisances et des observations ;
- des avis de personnes publiques associées;
- une clé USB contenant une version numérique du dossier.

Je peux attester que les documents constituant l'intégralité du dossier d'enquête publique pouvaient être consultés sur le site www.registre-dematerialise.fr/1942 ainsi que sur le site de la préfecture de la Vienne : rubriques : politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées – éoliennes – parc éolien de la « Montie » à MOULISMES,86500

➤ **1.4.3 - Après clôture de l'enquête publique :**

Le vendredi 07 août 2020 à 16 heures 30, heure de clôture de l'enquête, présent en mairie de Moulismes, je me suis fait remettre le registre d'enquête publique ainsi que le dossier soumis à enquête publique pour être annexés à mon rapport suivi de mes conclusions et avis motivé.

Le registre dématérialisé destiné à recevoir numériquement les observations du public a été clôturé à la même heure, les **401** observations formulées ayant été analysées par mes soins au fur et à mesure, analyses intégrées à mon rapport.

Le registre d'enquête déposé en mairie pendant la durée de l'enquête a également été clos par mes soins ; il comprend 16 observations consignées par écrit et vingt courriers annexés. Ces observations sont également intégrées à mon rapport.

Le 10 août 2020 à 15 heures, j'ai rencontré en mairie de Moulismes Madame Elise DESPREZ représentante légale du maître d'ouvrage à laquelle j'ai remis mon procès-verbal de synthèse des observations du public à charge pour elle de m'adresser sous quinze jours son mémoire en réponse.

Nous nous sommes retrouvés en cette même mairie le 25 août 2020 à quinze heures, pour une réunion au cours de laquelle Mesdames DESPREZ Elise et MONTHIOUX Léa, chefs de projets Wpd m'ont remis leur mémoire en réponse après l'avoir commenté.

2- PRESENTATION DU PARC EOLIEN DE LA « MONTIE » :

2.1 - LOCALISATION :

Le site de la « Montie » est localisé à environ 2 kilomètres au sud-est de la localité de MOULISMES (86500), village de 384 habitants (recensement 2017), répartis sur les 29 km² du territoire soit une densité de 13 habitants/km². La commune appartient à la communauté de communes de Vienne et Gartempe (55 communes).

La zone d'implantation du site du parc de « La Montie » a été délimitée en fonction de la distanciation entre les éoliennes (450 mètres) et les populations des plus proches aux plus éloignées.

Le parc éolien occupera des parcelles essentiellement agricoles : prairies pâturées, cultures et étangs.

Concernant les populations de la commune de MOULISMES, les habitants les plus impactés sont domiciliés dans les hameaux des « Bardes » (701 mètres), de « Chiroux Neuf » (713 mètres) et de « La Ligaudière » (de 864 à 949 mètres). Cette implantation respecte donc la limite des 500 mètres édictée par l'article 3 de l'arrêté du 26/08/2011.

Les populations les plus éloignées sont réparties entre les communes de Plaisance (4,4 kms), Adriers (8,1 kms), Lussac-les-Chateaux (10,6 kms), Montmorillon (11,7 kms) et l'Isle Jourdain à 14,7kms.

D'autre part, la zone d'implantation est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme de MOULISMES approuvé le 03 novembre 2015.

En effet, les parcelles cadastrées destinées à accueillir le projet sont inscrites en zone A du règlement. Au titre de l'article 151-11 du Code de l'Urbanisme, ce règlement « *autorise dans les zones agricoles et naturelles, les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole pastorale ou forestière du terrain sur lesquels elles sont implantées* ».

Or au titre 4 de l'arrêté du 10/11/2016 et de l'article A2 du Plan Local d'Urbanisme, « *les constructions industrielles concourant à la production d'énergie constituent des équipements d'intérêt collectif et de services publics* ».

En phase définitive d'exploitation, la surface d'accueil des éoliennes et les infrastructures d'accès couvriront au plus une superficie de 28 128 m² ce qui représente 0,097% des 2 900 hectares de la commune de MOULISMES, essentiellement localisée en zone A et N.

2.2– CARACTERISTIQUES DU PROJET :

La demande d'autorisation unique du projet de parc éolien de « la Montie » porte sur la construction de trois aérogénérateurs qui atteindront 200 mètre en bout de pale et d'un poste de livraison électrique. Les trois éoliennes seraient disposées en ligne, parallèlement à la route nationale N°147, à 230 mètres en retrait de la route sur la droite de celle-ci en direction de Limoges.

Chaque aérogénérateur pourra atteindre une puissance maximale unitaire de 4,2 MW, soit une puissance pour le parc de 12,6 MW permettant de prévoir une production annuelle de 42 millions de kilowattheures sur la base d'un taux de charge annuel de 32,25 % (2 825 heures).

Cette production correspond à la consommation annuelle en électricité d'une population de 8845 foyers (chauffage compris) et promet une économie de gaz à effet de serre de 12 260 tonnes sur l'année, en CO².

SOREGIES prend en charge le raccordement définitif entre le poste de livraison et un des postes source de Montmorillon ou de Jaumes dont le choix sera fait en fonction des capacités d'accueil au moment de l'exploitation.

2.3 - REALISATION DU PROJET - CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DU MAITRE D'OUVRAGE :

2.3.1 : CAPACITES FINANCIERES :

La société par Actions Simplifiée à Associé Unique « ENERGIE-MOULISMES » est uniquement dédiée au projet de parc éolien de « La Montie » et fait l'objet d'un financement basé sur la seule rentabilité du projet.

La Société « ENERGIE-MOULISMES » constitue pour 70 % une filiale de Wpd Gmbh Europe (groupe basé en Allemagne) et pour 30 % une filiale de SERGIES SAS. Le groupe Wpd Gmbh est cautionné par l'agence Euler Hermès Rating.

Le coût de la construction du parc (18.308.200€) est financé par « ENERGIE-MOULISMES » pour 25 % par des fonds propres et pour 75 % par un crédit bancaire de 13.731.150€ que la Landesbank Saar de Saarbrücken est disposée à consentir. (lettre d'intention au dossier).

Un plan de financement prévisionnel du projet projette un chiffre d'affaires évoluant de 1.981.456€ à 2.206.724€ annuels entre 2022 et 2046 sur la base d'une production de 35600 Mwh/an. Cette production est basée sur un taux de charge de 32,25 % par an soit 2 825 heures de production. Ce prévisionnel de production me paraît des plus optimistes puisque des organismes tels que « Statista » ou « Eco Infos énergies renouvelables » ont calculé une moyenne des taux de charge des parcs éoliens français arrêtée à 25 % en 2015 pour descendre à 21,8 % en 2018, tandis que RTE a annoncé 23,4 % pour 2019 en région Nouvelle Aquitaine.

Il convient de prendre en compte que si l'obligation d'achat de l'électricité par EDF a disparu, un nouveau dispositif de complément de rémunération institué par décret (N°2016-682) prévoit que l'électricité est commercialisée directement sur les marchés et qu'une prime variable vienne compenser l'écart entre les revenus tirés de la vente et un niveau de rémunération de référence.

Quant aux garanties financières destinées au démantèlement du parc éolien et à la remise en état du site, arrêtées à la somme de 150 000€ selon les modalités de calcul fixées par l'arrêté du 26 août 2011 abrogé et remplacé par l'arrêté du 22 juin 2020, la SAS SERGIES a pris le 11 octobre 2018, l'engagement écrit de les constituer dans un délai de deux mois avant la mise en service du parc éolien de « La Montie » et de les actualiser chaque année.

2.3.2 : CAPACITES TECHNIQUES :

La Société d'exploitation « ENERGIE-MOULISMES » pourra bénéficier de l'expérience du groupe « Wpd Gmbh » dans toutes les phases de développement et d'exploitation du projet.

A ce titre, elle obtiendra le concours des filiales du groupe.

Ainsi, « Wpd SAS », filiale française du groupe, en charge du développement a effectué toutes les études préalables au dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

« Wpd construction » créera l'infrastructure complète du parc éolien.

« Wpd windmanager », par contrats avec des prestataires, assurera la gestion technique et commerciale du parc éolien.

3 - ETUDE D'IMPACT :

- *Préambule* -

Au titre de l'article L122-1 et R122-2 du code de l'environnement, le maître d'ouvrage est tenu d'élaborer un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement consécutives au projet, rapport dénommé « étude d'impact » s'insérant dans l'évaluation environnementale.

Cette étude doit s'employer à faire une présentation des impacts du projet sur divers facteurs dont le milieu humain, la biodiversité et les milieux, naturel, environnemental et patrimonial.

3.1 – IMPACT SUR LE MILIEU HUMAIN :

Le projet s'insère dans un territoire peu développé démographiquement dont la population communale se répartit dans le bourg éloigné de 2 kilomètres et dans divers hameaux éparpillés. La vocation essentielle de l'activité du territoire est dédiée à l'agriculture : cultures et prairies. Aucune construction ou zone constructible n'est présente dans le périmètre de 500 mètres autour des éoliennes, périmètre qui inclut des parcelles classées en zone A (agricole) et zone N (naturelle).

Les impacts sur le milieu humain sont à différencier en fonction des deux périodes de chantier d'une part et d'exploitation du parc d'autre part.

➤ En phase de « CHANTIER » que l'on peut évaluer entre huit et neuf mois, l'impact essentiel sera constitué par l'intensification du trafic routier. En effet, la construction du réseau d'accès nécessitant l'approvisionnement en matériaux, en câbles électriques, turbines, engins de levage et le transport des éléments d'éoliennes généreront une intensification du trafic.

Cet approvisionnement induira, en référence à un chantier similaire comprenant trois éoliennes, les allers et retours de plus de 1200 véhicules lourds dont une vingtaine de convois exceptionnels, nécessitant par ailleurs pour leurs passages l'aménagement de voies d'accès et entraînant une intensification du trafic sur la route nationale N147.

La circulation des véhicules et le fonctionnement des engins liés aux travaux du chantier seront limités aux seules heures ouvrables afin d'en limiter les impacts sonores et vibratoires même si ces impacts sont qualifiés, par le maître d'ouvrage de modérés en raison de l'éloignement des premières habitations.

L'habitat le plus proche serait protégé par la distance de 700 mètres appliquée par rapport aux éoliennes:

Ainsi :

- l'habitation la plus proche de l'éolienne E1 est implantée à 701 mètres au lieu-dit « Les Bardes » ;
- l'habitation la plus proche de l'éolienne E2 se situe à 1 075 mètres au lieu-dit « Plaisance » ;
- l'habitation la plus proche de l'éolienne E3 est érigée à 713 mètres au lieu-dit « Chiroux Neuf ».

➤ En phase d' « EXPLOITATION », les impacts pourraient être liés à la situation de l'aire d'implantation potentielle du parc éolien par rapport à l'habitat.

- L'expertise acoustique a démontré que dans des conditions normales de fonctionnement, le parc apportera une contribution sonore de 10.1 à 37.4 dB aux points les plus exposés. Ces niveaux sont faibles à modérés.

L'émergence maximale tolérée en Zone d'Étude Rapprochée est de 5dB en période diurne et de 3 dB en période nocturne.

Pour la période diurne avec un fonctionnement normal, il n'y a pas de dépassement de l'émergence réglementaire, l'émergence relevée la plus élevée ayant été de 1,5 dB par vent de 6m/s au lieu-dit « Les Bardes-Nord ».

Pour la période nocturne avec un fonctionnement normal, l'émergence calculée la plus élevée a été de 2,1 dB au même point de relevé.

Par contre, une émergence de **5,7 dB** a été relevée, en période nocturne par vent de 5 et 6m/s au lieu-dit « Chiroux Neuf ».

En conséquence, il a été établi un plan de bridage des éoliennes en période de fonctionnement nocturne actionné à partir de 6 m/s pour les éoliennes E1 et E2 et à partir de 5 m/s pour l'éolienne E3, puisqu'un risque de dépassement de l'émergence réglementaire a été relevé dans cinq des treize villages étudiés.

En conclusion, et sous réserve des dispositions de bridage prévues, l'analyse des impacts est conforme au seuils limites fixés par l'arrêté du 26/08/2011 pour les deux modèles d'éoliennes envisagés.

- Le balisage lumineux des éoliennes est défini par un nouvel arrêté du 23 avril 2018 entré en vigueur le 1^o février 2019.

De jour, le balisage consistera en des feux d'obstacle blancs de moyenne intensité et de nuit en des feux d'obstacle de moyenne intensité de couleur rouge positionnés en haut de la nacelle et complétés par un balisage lumineux intermédiaire à 45 mètres du sol pour les éoliennes d'une hauteur supérieure à 150 m, qui plus est pour celles d'une hauteur de 200m comme tel est le cas.

- Les infrasons ou basses fréquences sont des fréquences se situant dans une plage de perception comprise de 0 à 20 Hertz (Hz).

Si le bruit des éoliennes recouvre partiellement le domaine des infrasons, le niveau susceptible de provoquer des troubles ne correspond qu'à celui enregistré à l'intérieur de la nacelle en fonctionnement. Ce niveau ne sera donc jamais atteint en limite de propriété des habitations, même les plus proches du parc éolien.

Les basses fréquences sont associées à des nuisances potentielles en raison de l'évocation de plus en plus fréquente du « syndrome de l'éolienne » par les opposants aux projets éoliens. Je les qualifierais comme étant un risque improbable en raison de l'éloignement des riverains, d'autant que les études menées par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES), sans nier leur réalité, conclut qu'elles sont sans impact sanitaire.

- **Les ombres projetées et effet stroboscopique :**

Les éoliennes projettent une ombre lorsque le soleil est visible.

L'effet stroboscopique est l'alternance régulière ombre-lumière par le passage des pales des rotors en mouvement entre le regard de l'observateur et le soleil.

Si on considère, en référence aux études menées sur le parc « AmvB voorzieningen » que l'impact des effets stroboscopiques est nuisible pour des fréquences comprises entre 2,5Hz et 14Hz, les éoliennes du parc de « La Montie » sont sans impact attendu sur la santé puisque leur vitesse de 10 à 12 tours minute correspond à une fréquence de 0,5 à 0,6 Hz. De plus il y a lieu de prendre en considération qu'aucun bâtiment n'est implanté à moins de 250 mètres.

- **La réception T.V. :**

Les éoliennes, dans certains cas, peuvent engendrer des ondes électromagnétiques créant une interférence sur la réception T.V..

En cette circonstance, la réglementation exige de la société exploitante du parc éolien le rétablissement de la réception pour chaque particulier impacté.

- **La production et la gestion des déchets :**

En phase « chantier », des zones de stockage seront aménagées afin de faciliter le tri des déchets et de contribuer à leur valorisation en les évacuant vers des filières de recyclages appropriées.

En phase « exploitation », les déchets dangereux ou ne pouvant être triés seront alors traités par des filières adaptées.

➤ **Les RESEAUX et les SERVITUDES :**

- **Aviation Civile :** la direction générale de l'aviation civile indique que le projet se situe en dehors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique.
- **Météo-France:** la direction interrégionale de Météo-France a informé que le projet se situait en dehors des zones de restriction du radar de Météo France le plus proche implanté à 70 kms.
- **Aviation Militaire :** La sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire sud émet un avis favorable au projet.
- **Le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) :** n'a pas d'observation à formuler.
- **GRT Gaz** stipule que le projet impacte les ouvrages de transport de gaz haute pression. En conséquence il est recommandé au maître d'ouvrage de prendre toute disposition pour éviter tout incident ou accident lié à cette proximité. En conséquence la distance entre une éolienne et un ouvrage de GRTGaz devra être au minimum de 212 mètres. Cette distance est respectée dans la mesure où les ouvrages cités sont localisés à plus de 500 mètres des éoliennes sur une distance séparée par la RN147.
- **Vol Libre :** La fédération française n'émet pas d'objection au projet.
- Les fournisseurs d'Accès Bouygues et SFR n'ont émis aucune objection au projet.
- **Réseau ferré et fluvial :** Absence de réseau à proximité du projet.

- **Servitudes radioélectriques et télécommunication:** Aucune servitude gérée par l'Agence Nationale des Fréquences ni aucun réseau de télécommunication ne sont présents dans la zone d'implantation potentielle.
- **Réseaux techniques:** une canalisation de gaz longe la RN147 sur la commune de Plaisance impliquant une zone tampon de 400 mètres.
Des lignes électriques de 20 kV sont présentes sur l'aire d'étude.

En conclusion, l'impact du projet sur le réseau de distribution d'électricité est nul, les lignes électriques aériennes présentes au niveau des parcelles d'implantation seront enterrées.

3.2 - IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL :

➤ **3.2.1 IMPACT SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE :**

Le projet de parc éolien de « La Montie » aura vocation à trouver sa place dans un paysage de plateau bocager, de prairies pâturées, de cultures et d'étangs avec présence d'un milieu boisé dans le secteur Est.

Ce plateau est traversé par les deux vallées principales de la Vienne à l'Ouest et de la Gartempe à l'Est. Ce réseau hydrographique est ramifié par deux cours d'eau qui s'écoulent à proximité immédiate du site : La « Petite Blourde » et le cours d'eau des « Mats d'Adriers ».

Bien que bocager, le paysage présente de larges horizons où des arbres filtrent une perception directe sur les éoliennes selon certains angles, tout en étant très visibles depuis les espaces les plus ouverts telle que le démontre l'analyse des impacts par photomontages (page 190 – étude d'impact) ainsi que mon transport sur les lieux.

Le parc éolien sera visible par certains des habitants du bourg de Moulismes sachant par ailleurs que les habitants les plus proches sont domiciliés entre 700 mètres et 1 000 mètres, le centre bourg étant lui, localisé à plus de 2 kilomètres. Cette visibilité sera d'autant plus évidente que les éoliennes hautes de 200 mètres en bout de pales seront implantées sur un terrain affichant lui-même une hauteur de 180 m.

L'impact visuel ne sera pas négligeable même si éphémère pour les nombreux usagers de la Route Nationale 147 (7500 véhicules/jour) qui conduit à Limoges en direction du Sud et de Poitiers vers le Nord. En effet, les trois éoliennes s'aligneront parallèlement à 230 mètres en retrait de cette voie.

Le parc éolien de « La Montie » vient se cumuler avec pas moins de quatre parcs éoliens :

- Les dix aérogénérateurs du parc éolien d'Adriers distant de sept kilomètres ;
- Les cinq aérogénérateurs de la ferme éolienne de Plaisance, en vis à vis, à moins de un kilomètre pour lesquels le permis de construire a été accordé ;
- Les sept éoliennes du parc Gassouillis qui sera localisé à 6 kilomètres en Haute Vienne ;
- Enfin, il faut prendre en considération le projet en cours d'instruction du parc éolien des Terrages lequel avec quatre éoliennes viendra intensifier la concentration.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale relève que « *le territoire à six kilomètres autour de Moulismes sera couvert par une trentaine d'aérogénérateurs. Les effets*

cumulés semblent insuffisamment développés notamment au regard de l'effet barrière potentiel aux migrations de l'avifaune. »

Ce phénomène de concentration et de covisibilité est même intensifié lorsqu'on examine l'aire d'étude éloignée et ses abords immédiats d'où émergeront une vingtaine de parcs éoliens ou en état d'exploitation, ou constituant des projets pour lesquels l'autorisation est accordée ou dont les dossiers sont en cours d'instruction.

Pour favoriser cette stratégie d'implantation du parc éolien de « La Montie », le maître d'ouvrage a programmé des dispositions pour garantir une insertion visuelle et en favoriser l'acceptation :

- Plantations de haies bocagères le long de la Route Nationale 147 ;
- Financement de plantations chez les particuliers les plus impactés pour constituer des rideaux de végétaux ;
- Enfouissement des lignes électriques pour limiter les accumulations d'obstacles visuels.

Quant à l'impact sur le patrimoine, il est décrit par le maître d'ouvrage comme des plus réduits puisque seule l'église de Moulismes entre en confrontation visuelle rapprochée avec le projet éolien de « La Montie ».

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale corrige cet inventaire en relevant que le parc éolien de « La Montie » se situerait, en outre, dans le périmètre proche des monuments historiques de la commune de Plaisance à 5 kms (quatre classés et un inscrit) dont le Dolmen de Chiroux (1,3 km).

➤ 3.2.2 IMPACT SUR LA FLORE ET LA FAUNE:

◆ A) – LA FLORE :

- En phase « travaux » -

L'aménagement d'une plateforme et des accès est susceptible d'impacter le fossé en eau et donc d'altérer temporairement la végétation aquatique.

Concernant les habitats floristiques, ils sont éloignés du projet d'implantation et de tout accès associé.

De ce fait, la flore - constituée de la Montie des Fontaines, de la Laiche cuivrée, de la Fumeterre à petites fleurs, de la Myriophylle à feuilles alternées, de la Spergule des Champs - subira un impact temporaire évalué de fort à nul par le maître d'ouvrage.

Il s'agit des cinq espèces florales à enjeu fort parmi les 249 recensées.

Par mesure d'évitement de ces incidences, le maître d'ouvrage a prévu un balisage des stations d'espèces floristiques remarquables.

- En phase « d'exploitation » -

Tant au niveau des habitats remarquables que des espèces floristiques déjà citées, aucun impact négatif n'est à craindre selon le maître d'ouvrage.

Pour la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, « *les végétations de milieux ouverts et vivaces et les boisements de bord de ruisseaux présentent un enjeu fort pour les 38 habitats identifiés.*

L'emprise de la zone d'implantation comprend également des étangs, des mares, des ruisseaux et des fossés d'eau temporaire occupés par une végétation aquatique et rivulaire. Parmi les espèces florales recensées, cinq possèdent un statut de rareté : la Montie des Fontaines, la Fumeterre à petites fleurs, la Laiche cuivrée, la Miriophyle à feuilles alternées et la Spergule des Champs ».

L'impact est non négligeable puisque notamment le fossé en eau abritant une espèce aquatique remarquable est situé à une trentaine de mètres d'une éolienne.

◆ **B) - LA FAUNE :**

- En phase « travaux » -

L'avifaune des plaines agricoles – Vanneau Huppé, Alouette des Champs, Oedcnème Criard, Caille des Prés... - des milieux aquatiques - Héron Cendré, Grèbe Huppé, Grande Aigrette... - et les rapaces – Busards et Milan Noir... - présentent des enjeux forts et sont susceptibles de subir des altérations de leurs habitats voire d'en subir la destruction.

Par mesure d'évitement, le maître d'ouvrage a conçu un planning des travaux permettant d'éviter la période de mars à juillet, période de nidification et de reproduction .

- En phase « d'exploitation » :

L'avifaune des plaines agricoles, des milieux aquatiques et les rapaces sont à la merci de risques forts de destruction d'habitat notamment pour les hébergements hivernaux, de perte de territoire de nidification et de haltes migratoires. Il y a lieu d'y associer les risques d'élimination d'individus suite à collisions avec les éoliennes. Les espèces de ces espaces agricoles utilisent la zone pour la nidification, les haltes migratoires et les stationnements hivernaux tandis que les zones humides et les réseaux arbustifs et arborés sont fréquentés par de nombreuses espèces à enjeux forts. (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) : Alouette lulu, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Mésange nonnette et Pie-grièche écorcheur.

L'avifaune des milieux bocagers, forestiers et des parcs et jardins, bien que constituant un enjeu plus modéré, subirait pour l'essentiel, une altération des zones de nourrissages. Le maître d'ouvrage juge le niveau d'impact de nul à faible puisque selon lui, ces espèces sont à même de retrouver de nouvelles zones dans l'environnement immédiat du projet.

Enfin, il convient de prendre en compte que le parc éolien de « La Montie » s'inscrit dans un axe sud-ouest/nord-est, à la perpendiculaire de l'axe de migration préférentiel de l'avifaune.

Enfin le maître d'ouvrage fait valoir que l'enfouissement du réseau électrique local porte à plus de 12 kilomètres, la ligne aérienne de transport d'électricité la plus proche permettant d'éviter tout cumul d'impact entre le parc éolien et le réseau.

◆ **C) - LES CHIROPTERES** (Chauves-souris) :

L'implantation du parc éolien de « La Montie » dans des parcelles agricoles qui sont de moindre intérêt pour les chauves-souris laisserait présager pour le maître d'ouvrage, un moindre impact sur les populations de chiroptères locales.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale attire cependant notre attention sur le fait « *que l'activité chiroptérologique est principalement concentrée sur les réseaux de haies associées aux zones humides, corridors de déplacement, zones de chasse et d'alimentation* ».

En outre, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale constate que les éoliennes E1 et E3 sont placées à proximité immédiate d'éléments boisés (de 64 à 91 mètres selon les modèles installés) dont une (E3) dans un secteur à enjeux forts.

Pour éviter tout impact fortement préjudiciable, le maître d'ouvrage a adopté diverses mesures en faveur de l'avifaune d'une manière générale :

- espacement de 450 mètres entre chaque éolienne ;
- établissement d'un planning des travaux favorable aux périodes d'activité des chiroptères de mars à septembre correspondant aux périodes de sortie d'hibernation, de parturition puis de transit automnal.
- Mesures de bridage du parc définies pour éviter tout impact sur ce type de population.

Du fait de la mise en application de ces mesures de protection, les impacts du projet sur les chiroptères seraient évalués de « faibles » à « très faibles ». L'impact du projet lié au risque de collision serait d'autant plus faible que l'altitude de vol de ces espèces serait la plupart du temps inférieure à la hauteur des pales des aérogénérateurs qui auront été sélectionnés.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale contredit le maître d'ouvrage en affirmant que « *le niveau des enjeux a été potentiellement sous-évalué et qu'en conséquence les mesures de réduction doivent être recalibrées en conséquence* ».

Enfin, le maître d'ouvrage affirme que la route nationale 147 est de nature à créer une rupture de continuité naturelle pour les espèces évitant de ce fait un effet cumulé avec les autres parcs éoliens les plus proches et notamment celui de Plaisance.

Il n'en reste pas moins que l'implantation des éoliennes ne sera pas sans générer un impact écologique et biologique qui restera à chiffrer à l'aide d'une politique de suivi que le maître d'ouvrage prend l'engagement de mettre en œuvre en phase chantier et en phase d'exploitation.

En effet la zone d'implantation prévisionnelle sera localisée à 600 mètres de deux ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de catégorie 1 - « Les Brandes de Lavaud et L'Etang de Monterban », alors que deux sites NATURA 2000 sont localisés dans un rayon de 5 kilomètres dont un à 1,7 km - « Le Bois de l'Hospice et l'Etang de Beaufour ».

Ce dernier site est composé d'un ensemble paysager de 400 hectares et d'une zone humide principale et présente un intérêt bocager manifeste.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale en tire la conclusion que « *des connexions sont possibles à travers le maillage des haies et les cours d'eau présents sur l'aire d'étude et certains échanges possibles entre les sites NATURA 2000 les plus proches et l'aire d'étude* ».

➤ **3.2.3 IMPACT SUR LE MILIEU PHYSIQUE :**

Le site du parc de « La Montie » ne présente pas d'obstacles particuliers à l'installation d'éoliennes du fait de sa géologie et de sa géomorphologie (faible déclivité vers le nord à une altitude de 208 mètres...).

Le site se situe aux rebords d'un plateau composé d'argiles à silex et quartz, entre deux cours d'eau – La Vienne et La Gartempe – dans le bassin versant de la Vienne, incliné vers le nord en direction de la vallée de la « Petite Blourde » .

La nappe d'eau est libre, alimentée par les précipitations, et vulnérable aux pollutions.

L'aire d'étude immédiate est traversée par trois cours d'eau affluents de la « Petite Blourde ».

Il convient de prendre en compte que la zone d'implantation potentielle n'est fragilisée par aucun captage en eau potable ni aucun périmètre de protection.

Par contre la zone d'implantation présente une sensibilité de forte à très forte au risque d'inondation par remontée de nappe.

Néanmoins, en l'absence d'étude géotechnique préalable, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale relève que la stabilité du sol, les caractéristiques géotechniques du sous-sol, la présence ou non d'un aquifère superficiel, l'absence de cavités ne sont pas analysés et doivent être précisées.

En tout hypothèse et compte tenu de la perméabilité du sol, le maître d'ouvrage entend adopter des mesures de protection du sous-sol tant en phase chantier (absence de rejet des eaux de chantier ou d'entretien des engins – absence d'entrepôt d'hydrocarbures – mesures de prévention pour éviter toute infiltration de polluants) qu'en phase d'exploitation (système informatisé permettant l'arrêt de l'éolienne en cas de dysfonctionnement avec alerte de l'équipe de maintenance).

En conclusion, le site ne présentant pas de sensibilité en matière sismique ou de foudroiement, seuls constitueront un impact sur le milieu physique, l'ouverture des voies d'accès au site, l'enfouissement des réseaux et le creusement des fondations utiles aux trois aérogénérateurs.

4 - ETUDE DES DANGERS :

- *Préambule* -

L'étude des dangers est une analyse scientifique et technique de l'ensemble des risques auxquels sont exposés les personnes et les biens à proximité de l'installation.

L'étude des dangers met en évidence les sources de dangers et les scénarios d'accident possibles issus de la mise en place et de l'exploitation des aérogénérateurs et elle expose les mesures qui seront prises pour réduire la probabilité d'accidents et leurs conséquences.

La zone d'étude correspond à un périmètre de 500 mètres autour de chaque éolienne et couvre de ce fait une partie du territoire des communes de Jazeneuil et de Rouillé.

4.1- ANALYSE PRELIMINAIRE DES DANGERS :

Le périmètre de l'étude des dangers n'atteint aucune Zone à Émergence Réglementée (ZER) puisque le premier hameau habité (Bois d'Augère) est localisé à 640 mètres de l'éolienne E3.

➤ CONTEXTE NATUREL :

- **Le climat** : le département de la Vienne bénéficie d'un climat océanique caractérisé par des écarts été/hiver modérés sans qu'on puisse négliger des phases de gelées ponctuelles.
- **Le séisme** : selon les décrets N°2010-1254 et N°2010-1255, l'aire d'étude est classée en zone modérée de catégorie 3.
- **La foudre** : Le risque de foudre s'inscrit dans une probabilité de survenance faible (0,8 coup/an/km²) .
- **L'incendie** : La maître d'ouvrage a considéré le risque d'incendie de cultures comme faible.
- **Les inondations** : Les inondations ne constituent pas un risque particulier pour le site compte tenu de sa position haute par rapport aux vallées, par contre la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a mentionné une sensibilité forte à très forte au risque d'inondation par remontée de nappe.
- **Les mouvements de terrain** : Les risques géotechniques (mouvements de terrain) sont qualifiés globalement de faibles **dans la mesure où aucun mouvement n'a été recensé dans l'aire d'étude et aucune cavité localisée.**

➤ CONTEXTE STRUCTUREL :

• **Les voies de communications** :

La principale voie de circulation prise en compte est bien entendu, la Route Nationale 147 qui affiche un trafic de l'ordre de 7500 véhicules par jour. Cet axe fait l'objet d'une attention particulière notamment en raison d'un projet d'aménagement à deux fois deux voies pris en compte par le maître d'ouvrage. Les aérogénérateurs seront érigés à 230 mètres de cette voie répondant à l'exigence réglementaire d'un éloignement supérieur à la hauteur de la machine en bout de pale.

La maître d’ouvrage a noté le tracé de voies communales et de chemins ruraux dans le périmètre du secteur rapproché de 500 mètres sans que ces infrastructures suscitent une attention particulière du fait d’une fréquentation peu élevée.

- **Les servitudes :** Sur l'aire d'étude, est recensée une ligne électrique qui fera l’objet d’un enfouissement au moment de la réalisation du parc et du raccordement au poste de livraison.

En dehors de cette servitude la zone d’étude rapprochée n'est pas concernée par des servitudes liées à l'alimentation en eau potable, à la téléphonie aérienne, à l'assainissement, à des canalisations de matières dangereuses ou à un bassin de rétention.

4.2 - ANALYSE DES DANGERS - MESURES DE REDUCTION :

➤ POTENTIELS DE DANGERS :

Les dangers recensés ont fait l'objet d'une étude des risques prenant en compte les quatre paramètres : cinétique, intensité, gravité, probabilité.

- **Effondrement de l'éolienne :** risque potentiellement rare (indice de probabilité D) mais d'une gravité importante couvrant une zone d'effet évaluée à 200 mètres autour de chaque éolienne.
- **Chute de glace :** risque potentiellement courant (indice de probabilité A) mais d'une gravité modérée dont les effets seraient limités à une zone de 75 mètres de rayon autour de chaque éolienne.
- **Chute d'un ou plusieurs éléments d'éolienne :** risque potentiellement peu courant (indice de probabilité C) couvrant une zone de 75 mètres de rayon autour de l'éolienne.
- **Projection de pale ou de fragment de pale:** risque potentiellement rare (indice de probabilité D) mais d'une gravité pouvant être importante dans la mesure où la zone d'effet est de 500 mètres.
- **Projection de glace :** risque probable (indice de probabilité B) en période de grand froid présentant des effets pouvant être graves pour les personnes puisque la zone d'effet peut atteindre plus de 412 mètres.
- **Incendie :** L'incendie d'une éolienne potentiellement rare n'aurait des effets au sol que mineurs en gravité et restreints en zone d'effets. Quant à un incendie du poste de livraison, ses effets à l'extérieur du bâtiment seraient mineurs.
- **Pollution :** L'impact d'une infiltration d'huile dans le sol reste peu probable en raison des mesures de prévention et de précaution adoptées et en cas exceptionnel de survenance, serait mineur en raison de la quantité réduite des volumes qui pourraient être concernés.

➤ REDUCTION DES POTENTIELS DES DANGERS :

Le maître d’ouvrage présente les éoliennes qui seront implantées sur le parc éolien de « la Montie » comme des machines équipées de systèmes de sécurité de nature à entraver ensemble des incidents potentiels :

- système d'arrêt d'urgence en cas de détection de survitesse ;
- système de prévention des courts-circuits ;
- système de capteur d'échauffement des pièces mécaniques ;
- système de prévention des risques de dégradation de l'éolienne en cas de vent fort ;
- système de protection contre la foudre ;
- système d'arrêt automatique en cas de détection de glace sur les pales ;
- système de protection contre l'incendie ;
- système de détection et de rétention des fuites d'huiles ;
- contrôle régulier de la stabilité de l'éolienne et maintenance préventive régulière.

En conclusion de cette étude, il apparaît que le niveau des risques présentés par l'implantation du parc éolien de la « Montie » peut être qualifié d'acceptable en raison des mesures de sûreté et de salubrité adoptées au regard de la préservation de la sécurité des biens et des personnes même si son implantation très rapprochée de la RN147 suscite une préoccupation légitime en cas de survenance de certains incidents (projection de morceaux de pale ou de glace sans parler d'effondrement de l'éolienne).

En effet l'intensité de la fréquentation de cet axe routier (7500 véhicules/jour) ne pourra être qu'exponentielle surtout dans le cas d'un aménagement en deux fois deux voies.

5 – LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

5.1 - PERMANENCES ET CONSULTATION DU PUBLIC :

Le dossier et le registre d'enquête ont été mis à disposition du public en mairie de MOULISMES pendant 32 jours consécutifs à compter du 07 juillet 2020 au 07 août 2020. Sur la même période, un dossier numérique était également à disposition du public dans les six autres communes du périmètre d'affichage ainsi que sur le site de la préfecture de la Vienne.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée a pu avoir accès au registre d'enquête pour y consigner ses observations ou contre-proposition, a pu adresser un courrier ou un mail au commissaire-enquêteur et a pu venir rencontrer ce dernier à l'occasion de l'une des cinq permanences tenues en mairie de Moulismes.

L'information largement diffusée selon les modalités précisées au paragraphe « publicité » développé en supra, a conduit à l'expression d'observations majoritairement défavorables au projet émanant tant d'administrés que de représentants d'associations de défense de l'environnement et de la biodiversité.

Sur l'ensemble des observations portées à la connaissance du commissaire-enquêteur :

- 16 observations ont été écrites sur registre ;
- 401 observations ont été enregistrées sur le registre dématérialisé ;
- 20 courriers ont été adressés au commissaire-enquêteur.

5.2 - ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC - NOTIFICATION AU MAITRE D'OUVRAGE - MEMOIRE EN REPONSE :

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du code de l'environnement, les observations du public ont été notifiées au représentant légal de la SASU « ENERGIE MOULISMES », Madame Elise DESPREZ, par procès-verbal en date du 10 Août 2020, soit, bien dans les huit premiers jours après clôture de l'enquête publique.

Le maître d'ouvrage nous a remis son mémoire en réponse le 25/08/2020 respectant de ce fait, le délai de quinze jours imparti.

Les observations ont été tenues à disposition du maître d'ouvrage d'une manière exhaustive et intégrale par accès au registre d'enquête dématérialisé (www.registre-dematerialise.fr/1942) ou par transmission de photocopies du registre d'enquête tenu en mairie de Moulismes.

Les différentes observations du public sont analysées en suivant.

➤ **OBSERVATIONS DEPOSEES SUR LE REGISTRE DEMATARIALISE :**

N°1	Registre dématérialisé	10/07/20	M. Patrick KAWALA – Président de la Fédération Anti-Eolienne de la Vienne.
- Dénonce la rédaction de l'article 1 ^{er} de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique en ce qu'il exclut « les dangers et inconvénients pour les paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie et les éléments du patrimoine archéologique ».			
N°2	Registre dématérialisé	10/07/20	M. Patrick KAWALA - (cf. N°1)
- Dénonce le taux de 32 % de facteur de charge retenu par le pétitionnaire pour faire état d'une productivité du parc « abracadabrante » au regard des facteurs de charge moyen retenus par RTE (de 21,8 % à 23,4%). - Demande que le pétitionnaire fournisse les données brutes des mesures de vent sur le site.			
N°3	Registre dématérialisé	10/07/2020	M. Patrick KAWALA – (cf.N°1 & 2)
Demande la communication des données brutes concernant le vent - - les données brutes concernant les mesures acoustiques ; - les données brutes concernant les contacts chiroptères ; - la documentation technique en français concernant les logiciels de traitement des données utilisées en l'espèce ;			
N°4	Registre dématérialisé	12/07/20	Mrs. Alain GIRAUD et Daniel GIOE de l'association SELT (Association de Sauvegarde de l'Environnement de Liglet et La Trimouille) -
- Dénoncent « l'extraordinaire mitage par l'éolien d'un territoire » : Cumul du projet de Moulismes avec deux projets situés sur Plaisance – un projet autorisé sur Bussières Poitevine – deux parcs à Adriers – la parc éolien de « Basse Marche » - le parc de Azat-Le-Ris. - Dénoncent l'impact sur les paysages des vallées de la Gartempe et de la Petite Blourde.			

- Font référence à un guide technique publié par les Ministères de la Cohésion des Territoires et de la Transition Ecologique et Solidaire qui rappelle que les SRE (schémas régionaux éoliens) restent des documents cadre dont il convient de respecter les préconisations notamment un faible impact sur les paysages et la biodiversité ce qui implique un éloignement des zones NATURA 2000.
- Dénoncent des incidences NATURA 2000 gravement sous évaluées concernant la ZPS « Bois de l'Hospice, Etang de Beaufour » et le sous-dimensionnement d'une zone « tampon » qui devrait être de 2 kilomètres.
- Dénoncent en conséquence l'absence de demande de destruction d'espèces protégées.

N° 5	Registre dématérialisé	13/07/20	M.Bertrand de LA SEIGLIERE
<ul style="list-style-type: none"> - Après avoir regretté l'atteinte au paysage, dénonce le volume en béton des fondations des éoliennes. - Fait remarquer que l'énergie issue de l'éolien n'est pas permanente et exige le recours à l'énergie fossile en complément. - Produit des témoignages d'habitants victimes des nuisances occasionnées par les éoliennes. <p>Dénonce la hausse des taxes infligées aux consommateurs pour financer la CSPE (contribution au service public d'électricité).</p>			

N° 6	Registre dématérialisé	13/07/20	Monsieur Philippe GUINARD
<ul style="list-style-type: none"> - Dénonce la saturation du sud du département de la Vienne et plus particulièrement sur le territoire de la communauté de communes de Vienne et Gartempe , en nombre de parcs éoliens en produisant deux cartes pour démontrer ce constat. (carte de la Vienne et carte de la région Nouvelle Aquitaine). 			

N°7	Registre dématérialisé	13/07/20	Mme Elisabeth SOULASSOL
<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'arrêter le massacre au nom d'une fausse écologie, car l'énergie éolienne coûte très cher et pollue. 			

N°8	Registre dématérialisé	15/07/20	M.Jean-Louis BADIN
<ul style="list-style-type: none"> - Dénonce que 90 % du parc éolien de la région Aquitaine sont supportés par deux départements dont la Vienne. Se pose le « pourquoi » d'une telle concentration. - Dénonce l'atteinte portée à la magnifique vallée de la Gartempe, aux sites touristiques du Roc d'Enfer et Saut de la Brame. 			

N°9	Registre dématérialisé	16/07/20	M. Patrick FAWALA (cf. n° 1,2 & 3)
<ul style="list-style-type: none"> - Souscrit aux observations de la MRAe qui a mis en lumière les graves impacts potentiels sur la population des chiroptères (chauves-souris) du fait d'un inventaire de population sous évalué, et de l'implantation des trois éoliennes trop près des zones boisées. - Produit en pièce jointe la thèse de Kevin BARRE (*) pour s'en approprier la teneur et faire remarquer : <ol style="list-style-type: none"> 1) que la séquence ERC (« Eviter-Réduire-Compenser » est incapable d'atteindre l'objectif zéro perte de biodiversité ; 2) que lorsque l'enjeu est fort, la destruction d'individus est nécessairement forte malgré les bridages ; 3) qu'à la destruction d'individus s'ajoute la perte de territoire induit par les éoliennes. 			

- Dénonce qu'il n'a été fait aucune demande de destruction d'espèces protégées.
 (*) « *Mesurer et compenser l'impact de l'éolien sur la biodiversité en milieu agricole* » du 11-02-2017 –
 réf Thèses.fr

N°10	Registre dématérialisé	16/07/20	M. Patrick KAWALA (cf. N° 1,2,3 &10)
<p>- En référence au SCOT (schéma de cohérence territoriale) SUD VIENNE et au PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) VIENNE-GARTEMPE (en projet), le mitage par petits parcs éoliens doit être abandonné pour privilégier un développement des parcs existants. Monsieur KAWALA trouve donc anormal que SERGIES ne souscrive pas à ces prescriptions, SERGIES exploitant d'autres parcs éoliens dans la Vienne.</p> <p>- Fait remarquer que le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe placé sous l'égide de ENERGIE VIENNE – maison mère de SERGIES – prévoit un plan « paysage » pour un développement maîtrisé de l'éolien.</p> <p>- Enfin SERGIES méconnaît le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui invite à effectuer un rééquilibrage infra régional au niveau de Nouvelle Aquitaine, le nord de cette grande région concentrant 92 % des parcs éoliens.</p>			

N°11	Registre dématérialisé	16/07/20	M. Florent CHEVALLIER - EUROVIA
<p>- Fait valoir qu'il est favorable aux affaires d'éolien en général car elles génèrent une activité non négligeable pour les entreprises et favorisent la création d'emploi notamment dans les métiers de de terrassement et de voiries et dans les entreprises de génie civil pour les fondations, le montage des fûts et branchements de réseaux.</p>			

N°12	Registre dématérialisé	17/07/20	Mme Diane de SAINT LEGER
<p>- S'oppose au projet en raison de son impact paysager sur le sentier touristique « Les Chaumes du Chapitre » et sur le Dolmen de « la Pierre Levée » et en raison du cumul d'éoliennes avec le parc d'Adriers.</p>			

N°13	Registre dématérialisé	19/07/20	M. BAUD
<p>Après avoir fait référence à plusieurs parcs éoliens en France, demande l'application du principe de précaution dans l'attente d'un rapport de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) qui doit paraître en 2021.</p>			

N°14	Registre dématérialisé	20/07/20	M. Philippe BERNARD
<p>- Dénonce l'atteinte au paysage bocager et l'impact sur le site du Roc de l'enfer.</p> <p>- Dénonce la proximité de l'implantation du parc éolien avec la ZPS « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour » avec atteintes aux espèces remarquables d'oiseaux et de rapaces, atteinte à l'axe de leurs habitats migratoire des grues cendrées, atteinte aux haies et espaces boisés trop proches éoliennes réservés aux chauves-souris.</p>			

- Dénonce l'impact paysager sur la Vallée de la Gartempe et sur celle de la Petite Blourde avec la covisibilité de 27 éoliennes comme le dénonce également la MRAe.

N°15	Registre dématérialisé	20/07/20	Mrs Alain GIRAUD et Daniel GIOE - Association SELT. (cf. N° 4).
------	------------------------	----------	---

- Dénoncent l'absence de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées en argumentant sur la proximité immédiate de la ZPS « Bois de l'Hospice, Etang de Beaufour » (zone tampon trop réduite inférieure à 2 kms) qui abrite des espèces d'oiseaux prestigieuses réputées vulnérables à l'éolien : rapaces patrimoniaux.

- Argumentent leurs propos avec un extrait de rapport de la L.P.O. (Ligue de Protection des Oiseaux).

- Produisent un arrêté du Préfet de l'Hérault qui a rejeté une demande d'exploiter un parc éolien considérant qu'une demande de dérogation aux interdictions édictées pour la conservation des sites d'intérêt écologique, d'habitats naturels des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et leurs habitats n'avait pas été déposée.

N°16	Registre dématérialisé	21/07/20	M. De La BOUILLERIE
------	------------------------	----------	---------------------

- S'oppose au projet qui ne respecte pas le site exceptionnel de la Vallée de la Gartempe et sa biodiversité, va provoquer des nuisances aux habitants et occasionnera une dépréciation de l'immobilier.

N°17	Registre dématérialisé	22/07/20	FRANCE ENERGIE EOLIENNE – M. Frédéric MADEC
------	------------------------	----------	---

- Soutient le projet dans la mesure où l'énergie éolienne est une formidable opportunité en termes énergétiques, économiques et industriels : énergie décarbonée la moins chère à installer après l'hydraulique, créatrice de 18 200 emplois à l'échelle nationale.

- De plus, argumente que le décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie du 23/04/2020 a retenu pour objectifs :

- augmenter de plus de 50 % l'électricité renouvelable d'ici 2023 ;
- réduire l'électricité nucléaire à 50 % d'ici 2035 ;
- installer 24 100 MW d'énergie éolienne terrestre d'ici 2023 ;
- installer plus de 33 000 MW d'énergie éolienne terrestre d'ici le 31/12/2028.

- A ce titre le projet de parc éolien de Moulismes participera à la réalisation des objectifs.

N° 18	Registre dématérialisé	22/07/20	M. Patrick KAWALA (cf. N° 1, 2, 3 et 10)
-------	------------------------	----------	--

- Fournit un avis de l'Académie des Sciences qui atteste que la fermeture des centrales nucléaires est un contre-sens ; qu'en raison de l'intermittence de l'éolien les émissions de CO² par personne (en Allemagne) sont deux fois supérieures à celles de la France.

- Fournit un avis de la Commission de Régulation de l'Energie du 15/07/2020 qui fait apparaître le « gouffre financier » présent et à venir que représentent les énergies renouvelables ;

- Fournit un avis de la Sté Française d'Energie Nucléaire (SFEN) qui annonce un coût de production de 32 à 33€ du MW/H contre 62,2€ du MW/H à 74€ du MW/H pour l'Energie Eolienne en fonction du nombre et de la puissance des aérogénérateurs.

- Fournit différentes délibérations de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) relatives à l'évaluation des charges de service public de l'énergie.

N°19	Registre dématérialisé	22/07/20	Mme Monique ROBILLARD
------	------------------------	----------	-----------------------

- Dénonce le cumul des parcs éoliens (qui n'ont aucune influence sur la baisse de CO²) dans le périmètre de six kilomètres autour de Moulismes.

N°20	Registre dématérialisé	22/0720	M. Alain PEROCHON
------	------------------------	---------	-------------------

- Se déclare hostile aux projets éoliens en général et au parc de Moulismes en particulier car il portera atteinte aux rapaces et aux chauves-souris qui sont des pollinisateurs donc à la biodiversité en général.

N°21	Registre dématérialisé	22/0720	M. JOAB Samuel
------	------------------------	---------	----------------

- Dénonce les atteintes possibles des éoliennes sur la santé des personnes ;
- Dénonce et argumente la dévalorisation immobilière induite par la création du parc ;
- Dénonce le dépeuplement et la destruction du tissu social de Moulismes en cas d'érection du parc éolien ;

N°22	Registre dématérialisé	22/07/20	M. Benoît VERON
------	------------------------	----------	-----------------

- A l'aide d'un argumentaire largement développé au moyen de textes, cartes, et photos, Monsieur VERON dénonce que :

- que les documents de l'enquête publique sont viciés par l'incertitude liée à la hauteur des éoliennes ;
- les photomontages ne sont pas ceux qui correspondront aux vues finales après réalisation ;
- les études acoustiques ne peuvent être vraisemblables, n'étant pas fondées techniquement ;
- les dommages causés à l'avifaune et aux chiroptères n'ont pas été mesurés efficacement ;
- demande que le préfet prononce un refus à la demande d'autorisation unique.

N°23	Registre dématérialisé	23/07/20	M. LE COZ Hervé
------	------------------------	----------	-----------------

- Dénonce la saturation du paysage de la Vienne par les parc éolien , l'atteinte à la Vallée de la Gartempe en particulier ainsi que les impacts sur la biodiversité, les chauves-souris et les oiseaux.
- Dénonce un bilan CO² médiocre, une empreinte au sol dommageable aux nappes phréatiques et de multiples nuisances.

N°24	Registre dématérialisé	23/07/20	Mme Elisabeth SOULASSOL
------	------------------------	----------	-------------------------

- S'insurge contre des éoliennes à Moulismes (!) ;

- Demande d'arrêter le massacre au paysage et à la nature au nom d'une fausse écologie qui coûte cher et est inutile.

N°25	Registre dématérialisé	23/07/20	Mme Gaëlle GAUTHEY
------	------------------------	----------	--------------------

- Dénonce le massacre de sa belle région et l'impact désastreux sur les paysages, sur l'avifaune.

N°26	Registre dématérialisé	23/07/20	M. Jean-Pierre KOLLHOFF
------	------------------------	----------	-------------------------

- Dénonce le scandale de l'éolien qui ne rapporte qu'aux promoteurs avec impact sur la facture des usagers.

N°27	Registre dématérialisé	23/07/20	M. KAWALA Patrick (cf N° 1,2,3,10 et 18)
------	------------------------	----------	--

- Dénonce l'enquête acoustique qui ne respecte pas le « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact ».

- Les emplacements de bruits résiduels ne sont pas à deux mètres en façades des habitations ou dans un lieu de vie habituel... mais sur un mât de mesures implanté à l'écart des façades et lieux de vie ;
- Puisque le choix d'éolienne n'est pas défini, ceux sont toutes les machines qui devraient faire l'objet d'une modélisation avec notice « en français » communiquée ;
- De plus les incidences acoustiques cumulées avec les autres parcs ne sont pas sérieusement étudiées ;
- Les résultats bruts des mesures de vent et des mesures acoustiques devraient être communiqués.

N°28	Registre dématérialisé	23/07/20	M. BERGE Eugène
------	------------------------	----------	-----------------

- Dénonce un enfermement de la commune de Lathus-Saint-Rémy à l'intérieur d'un anneau d'éoliennes hautes de 200 m.
- Dénonce l'impact sur le paysage, l'atteinte à la santé des personnes et des animaux.
- Dénonce le coût financier obligatoire induit par l'éolien à la charge des particuliers.

N°29	Registre dématérialisé	23/07/20	Mme FEUILLY Christiane
------	------------------------	----------	------------------------

- Dénonce l'implantation du parc de Moulismes à proximité des deux parcs de Plaisance et à 1,7 kilomètre de la Zone de Protection Spéciale du « Bois de l'Hospice et de l'Etang de Beaufour » et qui détruira des espèces d'oiseaux rares et des chauves-souris.

N°30	Registre dématérialisé	23/07/20	Mme FEUILLY Christiane (cf. N°29).
------	------------------------	----------	-------------------------------------

- Dénonce l'absence d'étude finalisée pour les fondations dans une zone d'une sensibilité forte à très forte au risque d'inondation par remontée de nappe. Seule l'étude géotechnique à venir permettra de dimensionner les fondations...-

N°31	Registre dématérialisé	23/07/20	Mme FEUILLY Christiane (cf. N° 29 & 30)
- Dénonce l'absence de prise en compte de la santé des riverains. - Joint des cartes indiquant la répartition des parcs éoliens sur le secteur et la région.			
N°32	Registre dématérialisé	23 /07/20	M KAWALA Patrick (cf. N° 1,2,3,10,18 & 27)
- Joint copie du PADD du PLUI de la CC Vienne et Gartempe et celle du DOO du SCOT			
N°33	Registre dématérialisé	23 /07/20	M DELECOURT Robert
- S'oppose à l'implantation du parc éolien : coût trop cher, peu de production, nuisances sonores, impact sur la santé, impact sur l'immobilier.			
N°34	Registre dématérialisé	23 /07/20	M MARTINET Eric
- S'oppose à l'implantation du parc éolien : destructeur de la biodiversité et des espèces remarquables.			
N°35	Registre dématérialisé	23/07/20	M MARTINET Eric (cf. N°34)
- S'oppose au parc : insinue un acte publicitaire du maître d'ouvrage.			
N°36	Registre dématérialisé	23 /07/20	M MELIN Yves
- S'oppose à l'implantation du parc : atteinte à l'avifaune et à l'identité du territoire			
N°37	Registre dématérialisé	23 /07/20	Mme KIEFFER Sylvia
- S'oppose à l'implantation du parc qui privilégie un intérêt financier au détriment de l'environnement de la biodiversité, de la santé des humains et des animaux. Développe ses arguments sur trois pages avec photo.			
N°38	Registre dématérialisé	23/07/20	Mme KAAS Bernadette
- S'oppose à l'implantation du parc en invoquant les nuisances occasionnés par le parc de TIGNE (49) où elle demeure (parc installé par Wpd) : nuisances sonores, nuisances environnementales. Photo à l'appui.			
N°39	Registre dématérialisé	24/07/20	M PLU Jean-Claude
- S'oppose à l'implantation du parc éolien : catastrophe écologique et économique.			
N°40	Registre dématérialisé	24 /07/20	M MARCHAND Jean-Jacques

- S'oppose à l'implantation du parc éolien : bilan désastreux de l'éolien.

N°41	Registre dématérialisé	24 /07/20	M LIORZOU Bernard
------	------------------------	-----------	-------------------

- S'oppose à l'implantation du parc éolien : intermittence de production oblige l'utilisation de centrales à charbon ou à gaz.

N°42	Registre dématérialisé	24/07/20	M LADSOUS Bruno
------	------------------------	----------	-----------------

- S'oppose à l'implantation du parc éolien qui n'est ni d'intérêt général ni d'intérêt public ; c'est un manque de prise en considération de l'avis de la population. Projet de nature à nuire à l'attractivité du pays.

N°43	Registre dématérialisé	24 /07/20	M BULTIAUW Sofie
------	------------------------	-----------	------------------

- S'oppose à l'implantation du parc éolien : n'est pas une solution énergétique, impact sur le sol donc sur l'environnement avec le béton.

N°44	Registre dématérialisé	24/07/20	M CASTEL Jean-Claude Association pour la défense de l'environnement et des paysages de la Vienne.
------	------------------------	----------	--

- Dénonce les insuffisances et les manquements du dossier de projet : étude d'impact incomplète, absence de données brutes, impact sur l'avifaune et les chiroptères et sur les flux migratoires...

N°45	Registre dématérialisé	24 /07/20	M KAWALA Patrick (cf.N° 32 et autres)
------	------------------------	-----------	---------------------------------------

- Fait référence à un reportage de France3 Poitou Charentes incluant les propos de Mme la Préfète de la Vienne pour dénoncer l'impact de la concentration d'éoliennes sur les paysages du Sud Vienne.
- Dénonce le massacre de la biodiversité, du patrimoine et des paysages et l'impact sur les riverains.

N°46	Registre dématérialisé	24/07/20	M KAWALA Patrick (cf.N°45)
------	------------------------	----------	----------------------------

- Joint un article du journal SUD-OUEST intitulé « Tempêtes sur les éoliennes de la région ».

N°47	Registre dématérialisé	24/07/20	M KAWALA Patrick (cf.N°46)
------	------------------------	----------	----------------------------

- Argumente sur l'utilisation rationnelle de l'énergie qui n'est pas assurée lorsqu'un territoire voit se concentrer autant de nuisances sans utilité locale.

N°48	Registre dématérialisé	24 /07/20	M BRASSEUR Claude
------	------------------------	-----------	-------------------

- Dénonce l'intérêt financier de l'éolien qui répond à la convoitise de certains.
- Suivent deux articles de presse relatifs aux « tromperies » sur l'éolien.

N°49	Registre dématérialisé	24/07/20	M VRECOURT Nicolas S.A.S NORDEX France
------	------------------------	----------	---

- Se prononce EN FAVEUR de l'éolien en général et du projet éolien de Moulismes en particulier:

- coût de production très compétitif
- croissance forte et constante en matière de création d'emplois
- re-dynamisation des territoires
- production d'énergie locale correspondant aux besoins saisonniers
- respect de la problématique acoustiques
- fourniture de travail pour les entreprises locales
- renforcement des équipes de maintenance de la SAS NORDEX.

N°50	Registre dématérialisé	24 /07/20	M MARTIN Gilles
------	------------------------	-----------	-----------------

- S'oppose aux projets éoliens terrestres :

- impacts sur la population, le patrimoine, les paysages, les édifices historiques.
- Dégradation de la santé
- pollution des sols
- utilisation de matériaux et de terres rares
- effet nul sur la diminution du gaz à effet de serre.

N°51	Registre dématérialisé	24/07/20	M KAWALA Patrick
------	------------------------	----------	------------------

- Répond à l'observation N°49 déposée par le représentant de la Sté NORDEX en dénonçant l'absence de respect des espèces protégées et la production de photomontages biaisés sur le projet de parc de THURAGEAU (86).

N°52	Registre dématérialisé	24 /07/20	M BOUILLET Jean-Louis
------	------------------------	-----------	-----------------------

- S'oppose à l'implantation du parc éolien de Moulismes :

- Impact sur les paysages de la Vallée de la Gartempe et des paysages alentours
- technologie dépassée, bétonnage intensif, risques sanitaires, pertes immobilières, pollution visuelle, atteinte à l'avifaune, problème de démantèlement...
- fabrication en Chine des machines. problème de la production intermittente de l'éolien.

N°53	Registre dématérialisé	24 /07/20	M DUMONT fred
------	------------------------	-----------	---------------

- Fait référence au film « Non à l'éolien » de J.Gibbs et M.Moore.

N°54	Registre dématérialisé	25 /07/20	M X...anonyme
------	------------------------	-----------	---------------

- S'élève contre l'invasion de la France par les éoliennes.

N°55	Registre dématérialisé	25 /07/20	M STEFANINI Gérard
------	------------------------	-----------	--------------------

- S'oppose à l'implantation de nouvelles éoliennes : atteinte aux paysages, impact sur la santé des animaux et des hommes – production énergétique aléatoire – coût en taxe – diverses pollutions....

N°56	Registre dématérialisé	25/07/20	M CORINE Luc
------	------------------------	----------	--------------

- S'oppose au projet : l'éolien constitue une atteinte aux paysages, au patrimoine naturel et architectural, crée des nuisances pour la vie quotidienne, le confort et la santé des populations...

N°57	Registre dématérialisé	25/07/20	M SIROT Pierre
------	------------------------	----------	----------------

- S'oppose à tous les projets éoliens : anti écologiques, anti économiques nécessitant des moyens de production d'électricité alternatifs.

N°58	Registre dématérialisé	25/07/20	M X...anonyme
------	------------------------	----------	---------------

- Opposé au programme de Moulismes : pollutions visuelles, mise en danger des espèces animales rares ou migratrices, créateur de pollutions : recyclage des machines, fondations en béton....

N°59	Registre dématérialisé	25 /07/20	M PICKART Maurice
------	------------------------	-----------	-------------------

- S'oppose à tous les projets éoliens : duperie et vol du citoyen ; machines étrangères, système économique non rentable, impact sur les paysages.

N°60	Registre dématérialisé	25/07/20	M GARNIER André
------	------------------------	----------	-----------------

- S'oppose au développement de l'éolien : impacts sur la faune et les paysages.

N°61	Registre dématérialisé	25/07/20	M PINGOUROUX Claude
------	------------------------	----------	---------------------

- S'oppose à l'installation de nouvelles éoliennes de 200 mètres de haut :

- impact visuel ;
- impact sur la santé des animaux et des humains ;
- aspect onéreux de l'électricité produite ;
- pollution liée au démantèlement, à l'atteinte aux sols

N°62	Registre dématérialisé	25 /07/20	M BLIME Philippe
------	------------------------	-----------	------------------

- Clame que c'est une honte d'abîmer les derniers paysages bocagers ;
Dénonce les impacts sur les espèces protégées d'oiseaux et de chauves-souris

N°63	Registre dématérialisé	25/07/20	M BOVING Jorgen
------	------------------------	----------	-----------------

- Dénonce le projet dont la production intermittente nécessite des centrales thermiques polluantes en CO².

N°64	Registre dématérialisé	25/07/20	M GAUTHEY Frédéric
------	------------------------	----------	--------------------

- Dénonce le projet et les 27 éoliennes qui massacrent les paysages de notre département.

N°65	Registre	25/07/20	M REGNIER-VIGOUROUX Jacques
------	----------	----------	-----------------------------

	dématérialisé		
- Dénonce le projet qui va défigurer les paysages des deux vallées, porter atteinte à l'activité de la faune et des espèces protégées..			
N°66	Registre dématérialisé	25 /07/20	M MOREAU Didier
- Dénonce l'envahissement des parcs éoliens dans notre département.			
N°67	Registre dématérialisé	25 /07/20	M LEJAY Catherine
- Dénonce l'éolien qui entraîne le saccage de paysages, des nuisances sonores et l'incapacité de recycler les fondations et les machines.			
N°68	Registre dématérialisé	25/07/20	M GRAZILLY Jacques
- A l'aide de documents produits (DOO [Documents d'Orientations et d'Objectifs] du SCOT [schéma d'Orientations Territorial]), dénonce la manne financière proposée aux propriétaires des terrains au détriment des paysages et de la biodiversité. Fournit plusieurs exemples de covisibilité entre plusieurs parcs.			
N°69	Registre dématérialisé	25/07/20	Mme MOREAU Christiane
- Dénonce le trop grand nombre d'éoliennes dans la Vienne qui détruisent et anéantissent le paysage.			
N°70	Registre dématérialisé	25/07/20	M GOYCHMAN Jean
- S'oppose aux éoliennes pour trois raisons : <ul style="list-style-type: none"> • Bilan carbone désastreux ; • Emploi intermittent nécessitant une centrale thermique en tampon ; • Coût de production prohibitif supporté par la collectivité. 			
N°71	Registre dématérialisé	25 /07/20	M X.....anonyme
- Dénonce le massacre de nos paysages pour une production dérisoire.			
N°72	Registre dématérialisé	26/07/20	M MARCO Dalessandro
- S'oppose au projet : les éoliennes ne faisant rien pour la transition écologique (cf. l'Allemagne) – les parcs éoliens sont un gouffre financier destiné à enrichir les promoteurs. Impact sur la santé, impact sur l'avifaune, pollution des nappes phréatiques.			
N°73	Registre dématérialisé	26 /07/20	M BRIANCON René
- S'oppose au projet du parc éolien de Moulismes. L'éolien n'est en aucun cas une réponse écologique et rationnelle, de plus il s'agit d'une énergie coûteuse.			

N°74	Registre dématérialisé	26/07/20	M MAGNITOT Etienne
-------------	------------------------	----------	--------------------

- S'oppose au parc éolien de Moulismes :
- Destruction du paysage
 - co visibilité avec plusieurs bâtiments et sites protégés ;
 - Efficacité aléatoire de l'éolien et surcoût pour l'utilisateur ;
 - Matériel importé et non produit en France.

N°75	Registre dématérialisé	26/07/20	M GINDRE Pierre
-------------	------------------------	----------	-----------------

- S'oppose au projet en raison :
- Nécessité d'extraction de terres rares ;
 - Nuisances visuelles et écologiques ;
 - Nécessité de compléter la production avec une centrale thermique ;
 - Pollution liée à la fabrication, installation, fonctionnement et démantèlement des machines.

N°76	Registre dématérialisé	26/07/20	Mme JOUAN Danièle
-------------	------------------------	----------	-------------------

- S'oppose au projet pour les motifs :
- Impact sur le paysage ;
 - machines produites à l'étranger ;
 - impact sur la santé des hommes et des animaux du fait des ondes ;
 - prises d'intérêt suspectes.

N°77	Registre dématérialisé	26 /07/20	M POMMIER Paul
-------------	------------------------	-----------	----------------

- S'oppose au projet éolien pour 18 raisons : - non acceptabilité sociale – ne règle pas le problème des gaz à effet de serre -énergie intermittente – avantage financier pour la collectivité locale non acceptable – manque de concertation en amont – distance insuffisante par rapport aux habitations même si légale – risques sanitaires – nuisances optiques (flashes) – proximité d'un parc protégé – proximité d'espaces boisés – obstacles à l'intervention de canadair si nécessaire – noria des camions lors de la construction – problème du démantèlement des fondations – pales sont des déchets non recyclables – utilisation de terres rares – atteinte à la biodiversité – département pas assez venté – impact sur le tourisme vert.

N°78	Registre dématérialisé	26 /07/20	M DUCHEMIN Claude
-------------	------------------------	-----------	-------------------

- Dénonce les éoliennes de la Sté NORDEX qui défigurent les paysages.

N°79	Registre dématérialisé	26 /07/20	M X...anonyme
-------------	------------------------	-----------	---------------

- Dénonce le nombre d'éoliennes dans la région au détriment de la vie humaine et animale.

N°80	Registre dématérialisé	26 /07/20	M LATOUCHE Alain
-------------	------------------------	-----------	------------------

- Dénonce les agissements de la Sté NORDEX qui a fait un chiffre d'affaires de 413 MILLIONS € aboutissant à un bénéfice de 38 MILLIONS€ .

N°81	Registre dématérialisé	26/07/20	Mme LAGRANGE Patricia
-------------	------------------------	----------	-----------------------

- Présente les principaux actionnaires de NORDEX avec conclusion qu'il n'y a aucun français.

N°82	Registre dématérialisé	26 /07/20	M PUYGRENIER Marcel
-------------	------------------------	-----------	---------------------

- S'oppose au projet éolien de Moulismes en justifiant :

- Dangers pour la commodité du voisinage : santé – bruit – pollution lumineuse – pollution visuelle .
- Dangers pour la protection de la nature : avifaune, espèces en voie de disparition, chiroptères.
- Dangers pour le patrimoine : Dolmen de Chiroux, Eglise de Plaisance.

- Argumente en présentant un dossier « dépôt de plainte » concernant le Parc éolien d'Echauffour.

N°83	Registre dématérialisé	26/07/20	M PUYGRENIER Marcel
-------------	------------------------	----------	---------------------

- Cf. observations N° 82 complétées avec des photographies.

N°84	Registre dématérialisé	26/07/20	Mme SERGENT Marie-Renée
-------------	------------------------	----------	-------------------------

- En qualité de vice-présidente de l'association « VENTS CONTRAIRES » apporte son soutien au département de la Vienne dans son combat contre l'implantation d'éoliennes.

N°85	Registre dématérialisé	26/07/20	M d'HAUSEN François
-------------	------------------------	----------	---------------------

- Dénonce la prolifération des éoliennes comme un scandale constitutif de profits. Dénonce la défiguration des paysages et pose la question sur le « véritable bilan carbone » d'une éolienne.

N°86	Registre dématérialisé	26/07/20	Mme PRESCHOUX Nathalie
-------------	------------------------	----------	------------------------

- Dénonce l'implantation des éoliennes toujours de plus en plus hautes sans que la distanciation par rapport aux habitations soit modifiée.

- Dénonce la destruction de la campagne française

N°87	Registre dématérialisé	26/07/20	M LE BRETON Noël
-------------	------------------------	----------	------------------

- Dénonce le positionnement des trois éoliennes hautes de 200 m du parc éolien de Moulismes :

- A 230 mètres de la RN147 (7500 véhicules/jour)
- A 105 mètres (E3) de la route de LAVAUD (2000 véhicules/jour)

d'où dangers en cas de projection de glace ou autre. Demande l'inventaire des accidents mineurs.

N°88	Registre dématérialisé	26/07/20	M DUCHEMIN Claude
-------------	------------------------	----------	-------------------

- Dénonce la Société NORDEX comme n'ayant aucun actionnaire français et cite les sociétés dans lesquelles NORDEX détient des participations.

N°89	Registre	26/07/20	M X....anonyme
-------------	----------	----------	----------------

	dématérialisé		
- Dénonce la manipulation de l'information par la Société NORDEX.			
N°90	Registre dématérialisé	26 /07/20	M X...anonyme
- Dénonce une propagande concernant l'éolien en citant le CNRS pour indiquer l'énergie réellement produite par une éolienne			
N°91	Registre dématérialisé	26/07/20	M X...anonyme
- Dénonce une manipulation générale concernant les mesures communiquées.			
N°92	Registre dématérialisé	26 /07/20	M X...anonyme
- Dénonce la quantité de terres rares utilisées pour les éoliennes, les 4 tonnes de cuivre extraites en Amérique du Sud après expropriations, l'exploitation et le raffinage du Néodyme en provenance de Mongolie.			
N°93	Registre dématérialisé	26 /07/20	Mme VERNHES Catherine
- Se déclare hostile au projet.			
N°94	Registre dématérialisé	26 /07/20	M X...anonyme
- Les variations de production d'électricité en provenance de l'éolien sont très variables, imprévisibles et déconnectées de la réalité			
N°95	Registre dématérialisé	26/07/20	M X...anonyme
- Dénonce l'exploitation des espaces de faible densité : « les campagnes » appelées à devenir des plateformes productives et des zones industrielles.			
N°96	Registre dématérialisé	26/07/20	M X...anonyme
- Contre le gigantisme, exige une distance minimale de 2 kilomètres.			
N°97	Registre dématérialisé	26/07/20	M X...anonyme
- Les infrasons ne sont pas mesurés par les études d'implantation.			
N°98	Registre dématérialisé	26/07/20	M X...anonyme
- objet de son observation : « Appétit des promoteurs allemands ».			

N°99	Registre dématérialisé	26/07/20	M X...anonyme
------	------------------------	----------	---------------

- objet de son observation :La fabrication de turbines éoliennes entraîne de graves problèmes de pollution.

N°100	Registre dématérialisé	26/07/20	M VERNHES Eric
-------	------------------------	----------	----------------

- S'oppose à l'implantation d'éoliennes dans ce secteur.

N°101	Registre dématérialisé	26/07/20	M X...anonyme
-------	------------------------	----------	---------------

- Énumère une quinzaine de citations contre les éoliennes.

N°102	Registre dématérialisé	26 /07/20	M X....anonyme
-------	------------------------	-----------	----------------

- Produit une citation de Frédéric Mitterrand intitulée « Collines massacrées ».

N°103	Registre dématérialisé	26/07/20	M X...anonyme
-------	------------------------	----------	---------------

- Pose une question sur le nombre d'éoliennes à terme.

N°104	Registre dématérialisé	26/07/20	M X...anonyme
-------	------------------------	----------	---------------

- Se déclare défavorable au projet qui aura des impacts importants sur les patrimoines faunistiques, floristiques, pédologiques et paysagers de la région.

N°105	Registre dématérialisé	26/07/20	M COMBEAU Jacques
-------	------------------------	----------	-------------------

- Déclare « halte à l'industrialisation de nos paysages ! ».

N°106	Registre dématérialisé	26 /07/20	M BAILLARGEAT Max
-------	------------------------	-----------	-------------------

- S'oppose à la réalisation du parc éolien de Moulismes pour les raisons suivantes :

- La production d'électricité d'origine éolienne ne contribue pas à la diminution des gaz à effet de serre ;
- Les pollutions éolienne et nucléaire sont faibles et similaires en terme de CO² ;
- La production éolienne intermittente entraîne la remise en route de centrales thermiques ;

N°107	Registre dématérialisé	26/07/20	M KAWALA Patrick
-------	------------------------	----------	------------------

- Les insuffisances dénoncées par la MRAe concernant la stabilité du sol, le caractère géotechnique du sous-sol, la présence ou non d'aquifère superficiel, l'existence ou non de cavités et devant faire l'objet d'études après autorisation est contraire à l'exigence d'information du public ;

- les effets sur l'environnement occasionnés par le parc éolien doivent être appréciés dans leur globalité et pour ce, il faut une communication des données brutes des mesures et non de moyennes (référence aux mesures acoustiques)

N°108	Registre dématérialisé	26 /07/20	M TSAMBA Maxime
--------------	------------------------	-----------	-----------------

- S'oppose au projet qui va dénaturer l'environnement remarquable, ne contribue pas à la réduction des émissions de CO² et constitue une trop lourde charge financière pour le contribuable .

N°109	Registre dématérialisé	26 /07/20	M PUYGRENIER Marcel Association « BRISEVENT ».
--------------	------------------------	-----------	---

- Présente des observations défavorables au projet éolien de la Société « Énergie Moulismes» :

- Le remplacement de l'énergie nucléaire par des éoliennes est un leurre ;
- La quantité de CO² produite est sensiblement la même dans les deux cas ;
- Le coût de l'énergie éolienne est exorbitant ;
- Les implantations des parcs, existants, à l'étude et en projets sont uniquement situées dans l'ancienne région Poitou-Charente et le nord du Limousin.
- Les risques sanitaires pour les riverains : bruit, infrasons, ombres portées ;
- La baisse des valeurs immobilières ;
- L'impact négatif sur le tourisme ;
- Les atteintes à l'avifaune, aux chiroptères et la destruction de milieux naturels (zones humides).
- Le démantèlement n'est pas suffisamment provisionné.

N°110	Registre dématérialisé	26 /07/20	M KAWALA Patrick
--------------	------------------------	-----------	------------------

- Adresse à Madame la Préfète de la Vienne une demande de sursis à statuer dans la mesure où le projet contrevient :

- A l'objectif de priorisation du développement sur des sites ne portant pas atteinte aux espaces à forte sensibilité environnementale, paysagère, patrimoniale ou touristique.
- A l'objectif de prohibition du mitage et de la dispersion des parcs éoliens ;
- A l'objectif de ne pas implanter de parcs éoliens dans des lieux à haute valeur paysagère, patrimoniale ou touristique et notamment dans l'environnement élargi des sites prestigieux (GARTEMPE).

N°111	Registre dématérialisé	26 /07/20	M LEGROS Francis
--------------	------------------------	-----------	------------------

- S'oppose au projet de parc éolien qui porte atteinte à la Zone de Protection Spéciale « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour ».

N°112	Registre dématérialisé	26 /07/20	M DELOINCE Franck
--------------	------------------------	-----------	-------------------

- Condamne toutes les installations éoliennes :

- Mensonges des promoteurs sur les études paysagères
- Dépréciations immobilières ;
- Nuisances sur la santé : document de l'académie de médecine joint ;
- Dégâts sur la faune et la flore ;
- Absence de gain de CO²
- Absence d'intérêt économique ;
- Coût exorbitant du projet.

N°113	Registre dématérialisé	26 /07/20	M BAILLARGEAT Max (cf. N°99)
--------------	------------------------	-----------	------------------------------

- S'oppose au projet en raison des conditions d'exploitation des terres rares .

N°114	Registre dématérialisé	26 /07/20	M BAILLARGEAT Max (cf N°113)
--------------	------------------------	-----------	------------------------------

- Joint un document justificatif (déjà produit).

N°115	Registre dématérialisé	26 /07/20	M BAILLARGEAT Max
--------------	------------------------	-----------	-------------------

- Joint un nouveau document sur les conditions d'exploitation des terres rares.

N°116	Registre dématérialisé	26/07/20	Mme LAURENT Patricia
--------------	------------------------	----------	----------------------

- S'oppose au projet de parc éolien en raison des atteintes au paysage, à la santé des personnes et des animaux, de la pollution des terres cultivables, du coût de démantèlement.

N°117	Registre dématérialisé	26 /07/20	M BOUILLON Francis
--------------	------------------------	-----------	--------------------

- Se prononce contre les éoliennes en reprenant 16 arguments déjà évoqués par de nombreux pétitionnaires.

N°118	Registre dématérialisé	27/07/20	Mme HAQUET Lydia
--------------	------------------------	----------	------------------

- S'oppose à TOUT projet éolien en raison du massacre des paysages.

N°119	Registre dématérialisé	27 /07/20	Mme SPRINGER Annick
--------------	------------------------	-----------	---------------------

- S'oppose aux éoliennes qui dénature les paysages. « L'Allemagne et l'Espagne ne développent plus. »

N°120	Registre dématérialisé	25/07/20	M RENCE-DELECOURT
--------------	------------------------	----------	-------------------

- Demande d'arrêter le massacre qui porte atteinte au paysage et à la santé des hommes et des animaux.

N°121	Registre dématérialisé	25/07/20	M BRICARD
--------------	------------------------	----------	-----------

- S'en prend au fait que les citoyens ne sont pas écoutés. Projet qui engraisse les promoteurs. Confirme tous les arguments déjà énoncés contre les éoliennes.

N°122	Registre dématérialisé	26/07/20	M PUYGRENIER Marcel
--------------	------------------------	----------	---------------------

- Dénonce le projet de parc éolien de « La Montie ».
- Produit un document reprenant des arguments justifiant son opposition et déjà évoqués par lui dans une

précédente observation. (cf.N°82)

N°123	Registre dématérialisé	26 /07/20	M PUIGRENIER Marcel Association « BRISEVENT » .
-------	------------------------	-----------	--

- Cf. observation N° 109

N°124	Registre dématérialisé	26/07/20	M BAUD
-------	------------------------	----------	--------

- Exprime son opposition aux projets éoliens en général, en raison des effets secondaires consécutifs à l'enfouissement des fils électriques.

N°125	Registre dématérialisé	27/07/20	M X...anonyme
-------	------------------------	----------	---------------

- Totalement opposé à ce simulacre d'orientation énergétique écologique.

N°126	Registre dématérialisé	27/07/20	M DOURDEIX René
-------	------------------------	----------	-----------------

- S'oppose au projet de parc éolien qui massacre les paysages de la région et envahit la Vienne et constitue des pièges pour la vie animale et dégrade les conditions de vie des habitants.

N°127	Registre dématérialisé	27 /07/20	M X...anonyme
-------	------------------------	-----------	---------------

- Dénonce la prise d'intérêt de certains. Voudrait que les éoliennes soient sans pale.

N°128	Registre dématérialisé	27 /07/20	Mme BAYAN Marianne
-------	------------------------	-----------	--------------------

- S'oppose au projet en raison de la destruction de qualité de vie (bruit, ombres) et la dévalorisation de l'immobilier. Reprend les arguments de la nécessité de centrale thermique complémentaire et de la pollution du sol par le béton.

N°129	Registre dématérialisé	27 /07/20	M BEAUSSARON Joseph Association « Mouvement de la Ruralité 03 ».
-------	------------------------	-----------	---

- S'oppose à la création de toute installation éolienne en raison de la nécessité de protection environnementale et de la dévalorisation de l'immobilier.

N°130	Registre dématérialisé	27 /07/20	M GIOE Daniel et M. GIRAUD Alain (cf.N°15) Association SELT
-------	------------------------	-----------	--

- Fournissent des documents pour conforter leur précédente observation N° 15 :

- Un arrêté de M. Le Préfet de la Charente portant refus d'une demande d'installation et d'exploitation de parc éolien à Chillac et Oriolles ;
- Un document argumentant les motifs de leur opposition au projet.

N°131	Registre dématérialisé	27/07/20	M X...anonyme
-------	------------------------	----------	---------------

- S'oppose à la prolifération des éoliennes : atteinte aux paysages.

N°132	Registre dématérialisé	27 /07/20	Mme DE ROFFIGNAC Agathe
<p>- Déclare son opposition aux éoliennes de La Montie pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Massacre des oiseaux • Augmentation des émissions de CO² • Diminution de la valeur de l'immobilier ; • Financement du Lobby éolien. 			
N°133	Registre dématérialisé	27 /07/20	M RAGAZZOLI DA SILVA
<p>- Dénonce l'inutilité de l'implantation d'éoliennes avec les arguments déjà cités : atteintes à la faune, la flore, la biodiversité, la pollution et le coût financier.</p>			
N°134	Registre dématérialisé	27/07/20	M SCHAFF Brig
<p>- Dénonce les éoliennes qui défigure les paysages, sont sans bénéfice énergétique et économique.</p>			
N°135	Registre dématérialisé	27/07/20	M X...anonyme
<p>- STOP au développement des sites éoliens destructeurs des paysages, de la faune et de la vie des riverains.</p>			
N°136	Registre dématérialisé	27/07/20	M Alain GIRAUD et M. Daniel GIOE Association SELT Liglet
<p>- Citent le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Vienne et Gartempe (en cours d'élaboration) qui s'opposera « à l'implantation d'éoliennes dans les lieux à hautes valeurs paysagères », « sur les hauteurs entre vallées de la Gartempe et de la Petite Blourde » (localisation du parc de la Montie).</p>			
N°137	Registre dématérialisé	27/07/20	M GOURGOUILLON Denis
<p>- Demande le refus du parc éolien : coût de l'électricité éolienne – proximité de la Z.P.S. atteinte au paysage de bocage – pollution du sous-sol agricole par le béton.</p>			
N°138	Registre dématérialisé	27/07/20	Mme MOINE Lydie
<p>- Crie que « Trop, c'est trop ! ». L'encerclement continue avec bientôt 30 éoliennes avec atteinte au centre de Lathus et en particulier à sa ferme pédagogique.</p>			
N°139	Registre dématérialisé	28/07/20	M X... anonyme
<p>- Produit un texte de Monsieur Jacques ATTALI qui développe les impacts négatifs de l'éolien (Mont Saint-Michel), mode de production d'énergie qui a atteint ses limites comme en Allemagne.</p>			
N°140	Registre dématérialisé	28/07/20	M X....anonyme

- Dénonce l'exposition aux infrasons et basses fréquences.			
N°141	Registre dématérialisé	28/07/20	M X...anonyme
- Dénonce un bilan environnemental désastreux (terres rares) ; - La France se doit d'imiter l'Allemagne qui émet 10 fois plus de CO ² par kWh produit. - Dénonce les exonérations d'impôts et tarifs subventionnés.			
N°142	Registre dématérialisé	28/07/20	M X...anonyme
- Développe « les idées fausses sur le rendement des éoliennes ».			
N°143	Registre dématérialisé	28/07/20	M X...anonyme
- Dénonce « les mêmes idées récurrentes » sur les implantations d'éoliennes			
N°144	Registre dématérialisé	28/07/20	M X...anonyme
- Explicite « qu'implanter une éolienne au milieu d'un territoire n'est jamais neutre ».			
N°145	Registre dématérialisé	28/07/20	M X...anonyme
- Dénonce « l'engouement pour l'éolien » alors que l'éolien produit des effets négatifs (CO ²).			
N°146	Registre dématérialisé	28/07/20	M UNGER François
- Nous adresse copie d'un courrier destiné au commissaire-enquêteur du site éolien du « Petit Pressigny » dans lequel il dénonce les impacts visuels et environnementaux des éoliennes implantées dans son environnement en Indre et Loire et transposables au projet éolien de « La Montie »			
N°147	Registre dématérialisé	28/07/20	M DEHEUVELS Paul Membre de l'académie DES SCIENCES.
- Dénonce le projet « désastreux » du parc éolien de La Montie en raison de ses impacts sur l'ensemble des espèces rares, des nuisances sur le voisinage.			
N°148	Registre dématérialisé	28 /07/20	M KAWALA Patrick
- Adresse deux fiches action du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) VIENNE & GARTEMPE : • Objectifs de la réalisation d'un plan paysage pour la maîtrise du développement éolien ; • Objectifs en matière d'énergies renouvelables du groupe ENERGIE VIENNE.			
N°149	Registre dématérialisé	28 /07/20	M BRUSSOL Jean-Pierre
- L'éolien est néfaste dans tous les domaines : climat, paysages, biodiversité, financement, CO ² .			

N°150	Registre dématérialisé	28 /07/20	M KAWALA Patrick
<ul style="list-style-type: none"> - Adresse deux documents du PCAET qui démontrent que la production d'énergie renouvelable sur le territoire couvre 35 % de la consommation d'énergie du territoire et donc que le territoire est en avance sur les objectifs nationaux ; - En conséquence, il n'y a pas lieu de se précipiter pour accorder de nouvelles autorisations et d'infliger de nouvelles souffrances à la population et à la biodiversité. 			
N°151	Registre dématérialisé	28/07/20	M KAWALA Patrick
<ul style="list-style-type: none"> - Adresse la déposition de la LPO sur le projet éolien des « Brandes de l'Ozon » à propos du « circaète Jean Le Blanc » présent également sur le site de ce projet. 			
N°152	Registre dématérialisé	28/07/20	M HILLY Dominique
<ul style="list-style-type: none"> - Stop aux éoliennes ! Ça suffit de tout détruire. 			
N°153	Registre dématérialisé	28 /07/20	M SCHALCHLI Antoine
<ul style="list-style-type: none"> - Se dit consterné par l'implantation de nouvelles éoliennes qui vont détruire le paysage et nuire à l'avifaune. 			
N°154	Registre dématérialisé	28 /07/20	M FAROUDJA Gérard
<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'émettre un avis défavorable en conclusion de l'enquête publique qui est un non-sens d'un point de vue de la préservation de la biodiversité et de la qualité de vie des habitants de la région : densité des aérogénérateurs – impact sur la faune (flux migratoires). 			
N°155	Registre dématérialisé	28 /07/20	Mme ROBILLARD Monique
<ul style="list-style-type: none"> - S'insurge contre l'installation d'un parc éolien avec des machines hautes de 200 mètres. - Dénonce les ondes électromagnétiques, proximité d'une forêt, d'un étang, d'une zone humide riche en biodiversité ; - dénonce les parcs éoliens comme portant atteintes aux haies, arbres, chemins ruraux, fossés, habitats des chauves-souris, oiseaux et rapaces, sol et sous-sol ; - dénonce les impacts sur la valeur de l'immobilier, le tourisme et l'emploi ; - répond négativement à diverses fausses idées sur l'éolien qu'elle énumère. 			
N°156	Registre dématérialisé	28 /07/20	M DUPEYRAT Alain
<ul style="list-style-type: none"> - Dénonce la trentaine d'aérogénérateurs prévus sur le périmètre des six kilomètres autour de Moulismes. - Dénonce l'insuffisance d'un complet développement de l'effet barrière aux migrations de l'avifaune. 			
N°157	Registre dématérialisé	28/07/20	M CAMPAN Rosariani
<ul style="list-style-type: none"> - Dénonce ce projet comme une insulte au paysage. - Argumente que les éoliennes ne sont productives que d'une énergie intermittente avec de véritables coûts 			

d'installation et de démantèlement occultés.
- Dénonce les impacts sur l'avifaune par collisions.

N°158	Registre dématérialisé	29/07/20	M KAWALA Patrick
--------------	------------------------	----------	------------------

- Expose que la présente demande d'autorisation est formulée sur la base du PLU actuel de MOULISMES. Or le PLU actuel n'est pas compatible avec les Documents d'Orientations et d'Objectifs du SCOT Sud Vienne. Dans ces conditions la règle de l'article L514-6 alinéa 2 du Code de l'Environnement s'applique. En découle que les riverains seront fondés à invoquer devant le juge, l'illégalité de l'autorisation éolienne.

N°159	Registre dématérialisé	29/07/20	M DEVOS Jacques
--------------	------------------------	----------	-----------------

- S'oppose à l'éolien : production imprévisible, constructeur peu fiable en matière de recyclage.

N°160	Registre dématérialisé	29/07/20	M SOURISSEAU Joël
--------------	------------------------	----------	-------------------

- Se déclare FAVORABLE à l'installation d'éoliennes sur la commune de Moulismes.

N°161	Registre dématérialisé	26/07/20	M BAUD (Paulette MERSE, Roger NOLLET)
--------------	------------------------	----------	---------------------------------------

- Nouvel envoi de l'observation N° 124.

N°162	Registre dématérialisé	27 /07/20	M MALETINSKI Martin
--------------	------------------------	-----------	---------------------

- S'oppose au projet de parc éolien de La Montie :

- Dévalorisation de l'immobilier ;
- Atteinte à la santé des riverains ;
- Atteinte à la santé des animaux ;
- Impact sur le tourisme ;
- Absence d'apport d'avantages majeurs pour la région.

N°163	Registre dématérialisé	27/07/20	M MALVAL Blandine
--------------	------------------------	----------	-------------------

- S'oppose à l'implantation d'éoliennes :

- Impact sur les paysages ;
- impact sur les sites classés ;
- impact sur la santé des hommes ;
- impact sur la faune et l'avifaune ;
- augmentation de la production de CO² ;
- scandale financier ;

N°164	Registre dématérialisé	28/07/20	M MALVERT Carole
--------------	------------------------	----------	------------------

- S'oppose à l'implantation des éoliennes sur la commune :

- Encerclément de la commune par les mats d'éoliennes ;
- Impact sur les paysages des vallées de la Petite Blourde et de la Gartempe ;
- Impact sur les chemins de randonnées, les zones boisées, les nombreux étangs ;

- Impact sur la faune et la flore remarquables;
- Inquiétude quant au démantèlement.

N°165	Registre dématérialisé	29 /07/20	M THIBERGE Sylvain Association « Vent de Colère » de DANGE ST ROMAIN.86
--------------	------------------------	-----------	--

- S'oppose au projet d'éoliennes à Moulismes ; développe dans un document déjà produit par l'association les arguments suivants :

- Les éoliennes ne sont pas une énergie verte puisque contribuant à l'augmentation de CO² ;
- Énergie polluante à la construction, à l'utilisation et au démantèlement ;
- Énergie installée par des promoteurs sans scrupules ;
- Énergie rejetée officiellement par certains élus : conseils départementaux (Ex Poitou-Charentes) ;
- Impact sur les paysages de la vallée de la Gartempe et de la Petite Blourde

N°166	Registre dématérialisé	30 /07/20	M SOUCACHET Jacques et Mme AMABLE Marie
--------------	------------------------	-----------	---

- Dénonce l'impact des éoliennes sur les sites classés et leur visibilité à 30 Kms à la ronde.
- Le développement éolien est une affaire de finances.

N°167	Registre dématérialisé	30 /07/20	M KAWALA Patrick
--------------	------------------------	-----------	------------------

- S'insurge contre l'absence de communication par le maître d'ouvrage des données brutes des mesures réalisées contrairement au promoteur NORDEX qui les a communiquées dans le cadre d'une enquête publique ouverte à THURAGEAU.

N°168	Registre dématérialisé	30/07/20	M DURCUDOY Jean-Paul
--------------	------------------------	----------	----------------------

- S'oppose au parc éolien de La Montie à Moulismes pour les motifs suivants :

- Impact sur le site protégé de la Gartempe et sur la zone NATURA 2000 ;
- Impact visuel sur le paysage en cumul avec les éoliennes d'Adriers ;
- Électricité très coûteuse financièrement et écologiquement ;
- Impact sur le sous-sol en raison des conditions de grattage du sol lors du démantèlement ;
- Dénonce les faibles contraintes réglementaires quant au contrôle du bruit, l'impact sur les migrations, la faune locale et les paysages.
- L'éolien ne bénéficie qu'aux affairistes.

N°169	Registre dématérialisé	31 /07/20	M DEBIAIS Jean-Jacques
--------------	------------------------	-----------	------------------------

- S'oppose à l'implantation des éoliennes de Moulismes :

- Au niveau de l'impact sur l'immobilier, dénonce les études de références du maître d'ouvrage remontant à 17 et 18 ans et ne s'appliquant pas au même type de machines (hauteur) ;
- Augmentation des impacts sonores, sur le sol (béton) et de co-visibilité (saturation).

N°170	Registre dématérialisé	31 /07/20	M MENARD Jean-Paul
--------------	------------------------	-----------	--------------------

- Accepte le projet : les éoliennes sont une énergie propre, peu coûteuse, inépuisable permettant d'éviter les augmentations des coûts de l'électricité ;

N°171	Registre	31 /07/20	M LOUVET Alex
--------------	----------	-----------	---------------

	dématérialisé		
<p>- S'oppose à l'implantation des éoliennes de Moulismes pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-estimation de l'impact des éoliennes sur les oiseaux et en particulier les rapaces ; • Inefficacité des équipements d'effarouchement ; (cf. traduction d'un article espagnol traitant ce problème ainsi qu'un second article des Canaries joints à la présente observation) ; • Impact sur les espèces protégées, les chauves-souris et les insectes volants. 			
N°172	Registre dématérialisé	31 /07/20	M TARTARIN Nicolas
<p>- En sa qualité de président d'une entreprise familiale spécialisée dans les matériaux de construction, souligne l'intérêt du projet de parc éolien sur la commune de Moulismes. Ce projet est significatif pour l'entreprise, car la construction du parc sera source d'emplois pendant la phase des travaux. Emet donc un avis favorable.</p>			
N°173	Registre dématérialisé	31 /07/20	Mme PAUTHIER Marie
<p>- Modèle économique inadmissible.</p>			
N°174	Registre dématérialisé	31 /07/20	M DE LA BOUILLERIE Baudouin
<p>- La construction d'éoliennes est un scandale écologique et environnemental. Le Sud Vienne est sacrifié aux aérogénérateurs. En raison de l'intermittence de la production la France construit six centrales à gaz qui produisent du CO² et nécessiteront l'importation de gaz étranger. C'est aussi un scandale financier puisque l'éolien alourdit les charges sur les contribuables.</p>			
N°175	Registre dématérialisé	31 /07/20	M SOSAL Dominique
<p>- S'opposent à l'implantation des éoliennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alourdissent les impôts ; • ne sont pas écologiques : fabrication polluante et énergivore ; • durée de vie courte entraînant un démantèlement énergivore ; • produisent des dégâts irréversibles aux écosystèmes. 			
N°176	Registre dématérialisé	31 /07/20	M RICORDEL Yann Responsable commercial d'ENERCON
<p>- Soutient le projet éolien de la Montie au nom d'ENERCON second constructeur de parc éolien l'hexagone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le projet d'implantation représenterait la création d'un ou deux emploi(s) direct(s) afin d'en assurer la maintenance. 			
N°177	Registre dématérialisé	31 /07/20	M X....anonyme
<p>- Très bon projet.</p>			
N°178	Registre dématérialisé	31 /07/20	Mme LE GUILLOU Elodie
<p>- Se déclare favorable au projet qui s'inscrit pour un monde plus vert et respectueux et contribue au</p>			

développement d'une énergie propre.

- Le projet semble s'inscrire dans l'environnement et couvrirait la consommation d'électricité de 10 000 foyers, en réduisant la production de CO².

N°179	Registre dématérialisé	31 /07/20	M JULIEN Emmanuel Président du Directoire de SERGIES.
-------	------------------------	-----------	--

- Souligne le fort apport de ce projet aux objectifs de la transition énergétique.

- Permettra l'alimentation en électricité de 13 000 habitants et l'économie de 11 000 tonnes de CO² par an ;
- Projet harmonieux prenant en compte les spécificités locales ;
- Respecte la charte de déontologie du développement éolien : transparence, écoute des riverains, concertation, distance aux habitations....

N°180	Registre dématérialisé	31 /07/20	M LESTRADE Stéphane
-------	------------------------	-----------	---------------------

- Se déclare favorable à ce projet d'énergie renouvelable.

N°181	Registre dématérialisé	31 /07/20	M KAWALA Patrick Fédération Anti-Eolienne de la Vienne.
-------	------------------------	-----------	--

- Formule des reproches à l'encontre de la SERGIES qui n'a toujours pas communiqué ou fait communiquer les données brutes réclamées (mesures de vent, acoustique et chiroptères) ;

- Tient à préciser que Mme Elodie LE GUILLOU (cf. observation N° 178) serait la directrice financière de SOREGIES.

N°182	Registre dématérialisé	31 /07/20	M KAWALA Patrick F.A.E.V.
-------	------------------------	-----------	------------------------------

- Précise que Monsieur Stéphane LESTRADE (cf. observation N°180) fait partie de la SOREGIES.

N°183	Registre dématérialisé	31 /07/20	M GERMAIN Jérôme
-------	------------------------	-----------	------------------

- Se déclare favorable à ce projet soutenu par des élus locaux.

- Témoigne de l'absence de nuisance en sa qualité d'habitant proche de plusieurs parc : Lusignan, La Chapelle Montreuil, St Germier et Pamproux).

N°184	Registre dématérialisé	31 /07/20	M PARRAD Laurent
-------	------------------------	-----------	------------------

- S'oppose à la constructions des champs d'éoliennes qui ne sont ni écologiques ni économiques :

- détruisent avec le béton le sous-sol où elles sont implantées ;
- les pales sont indestructibles donc seront enfouies ;
- la production intermittente nécessite des usines produisant du CO² contrairement au nucléaire;
- coût lié à la création étrangère des éoliennes et à leur transport.

N°185	Registre dématérialisé	31 /07/20	M KAWALA Patrick F.A.E.V.
-------	------------------------	-----------	------------------------------

- Précise que Monsieur GERMAIN (cf. observation N° 183) est chef de centre à SRD du groupe ENERGIE VIENNE.

N°186	Registre dématérialisé	02 /08/20	M DURANTE Stephan
--------------	------------------------	-----------	-------------------

- S'oppose aux éoliennes :
- Pas de diminution de gaz à effet de serre ;
 - pas de création d'emplois ;
 - Pas de protection de la santé ;
 - Perte de valorisation du patrimoine.

N°187	Registre dématérialisé	02 /08/20	M GIRAUD Alain S.E.L.T.
--------------	------------------------	-----------	----------------------------

- Dénonce les observations N°178,179,180 et 183 formulées par des membres du groupe SERGIES ainsi que celles de la Société ENERCON.

N°188	Registre dématérialisé	0 2/08/20	Mme POINOT RIVIERE Annie
--------------	------------------------	-----------	--------------------------

- Se déclare favorable au projet qui allie harmonieusement production d'énergie renouvelable, citoyenneté et nécessité actuelle.

N°189	Registre dématérialisé	02 /08/20	M Anonyme....X
--------------	------------------------	-----------	----------------

- Stop à l'éolien – Stop aux détournements éthiques.

N°190	Registre dématérialisé	0 2/08/20	M KAWALA Patrick F.A.E.V.
--------------	------------------------	-----------	------------------------------

- Dénonce l'observation de Mme POINOT RIVIERE Annie (cf.N°188) qui serait la maire de la commune de BERNAY SAINT MARTIN (16) qui s'était opposée à l'implantation d'un parc dans cette commune.

N°191	Registre dématérialisé	0 2/08/20	M BRUNET Gilles
--------------	------------------------	-----------	-----------------

- Exprime dans un document de six pages « La catastrophe éolienne et le bon sens sacrifié ».
- Pour faire une synthèse de ce texte à lire intégralement il faut prendre en compte que :
- Les énergies renouvelables ne permettront jamais de se passer du nucléaire et des usines thermiques qui émettent du CO² ;
 - Les éoliennes polluent le sous-sol en raison du béton enfoui pour créer des fondations non réutilisables en raison de la fissuration découlant des contraintes exercées pendant 20 ans ;
 - La Cour des Comptes a dénoncé en 2012 & 2017 une technologie peu efficace et trop chère ;
 - Le capitalisme vert ne sert à rien pour limiter le réchauffement climatique mais coûte cher aux contribuables en raison de l'obligation de rachat de l'énergie produite et des taxes imposées;
 - L'éolien n'est pas écologique : méthode de fabrication des fûts, déplacements vers les sites, assemblage, peintures, transports en bateau, par noria de camions, création de routes et chemins, terrassement pour les câblages ;
 - Coût et difficulté du démantèlement de machines non entièrement recyclables ;
 - Confusion entre capacité de production et réalité de la production (cf. taux de charge) ;
 - Impossibilité que le nucléaire soit remplacé par les ENR d'ici 2050 ;
 - Impact sur la santé des riverains et des animaux ;
 - Impact sur la campagne et les paysages, sur l'avifaune, les chauves-souris ;
 - Risque de corruption dans les communes avec les conflits d'intérêts

- Dépréciation des biens immobiliers.

N°192	Registre dématérialisé	02 /08/20	M X...anonyme
--------------	------------------------	-----------	---------------

- Avis favorable : implantation de nature à protéger la faune, aide au développement local grâce aux ressources financières.
- Les éoliennes en fin d'exploitation seraient recyclables à 97 % et sans danger.

N°193	Registre dématérialisé	02 /08/20	M BRISSET Benoit
--------------	------------------------	-----------	------------------

- S'oppose au projet qui va défigurer l'environnement :
 - en raison du gigantisme des éoliennes, de leur nombre ;
 - Dépréciation immobilière ;
 - Destruction du cadre unique de la vallée de la Gartempe ;
 - Atteintes à la Zone de Protection Spéciale proche et l'atteinte à son avifaune ;
 - Atteinte aux paysages de bocages ;

N°194	Registre dématérialisé	02 /08/20	M ARMOUET Alain
--------------	------------------------	-----------	-----------------

- Avis négatif dur le projet éolien de la Montie à Moulismes :
 - Dépréciation de la valeur des biens immobiliers ;
 - Carence dans l'exposé de la démarche qui a présidé au choix de ce site ;
 - Atteinte à l'avifaune en raison de la présences d'espèces significatives souvent protégées et du tracé d'un axe migratoire ;
 - L'utilisation de la méthode IPA (Indices Ponctuels d'Abondances) est une double erreur car elle ne permet pas d'évaluer le nombre de couples d'espèces d'oiseaux présents et d'autre part le nombre de points de relevés(5) est insuffisant car il ne permet pas de comparer l'abondance d'une espèce par rapport aux autres dans un contexte particulier et leurs évolutions ;

N°195	Registre dématérialisé	03 /08/20	Mme DODANE Marie-Odile
--------------	------------------------	-----------	------------------------

- Est opposée au parc éolien de Moulismes :
 - Destruction des paysages et co-visibilité ;
 - Destruction de l'intérêt touristique du canton ;
 - Atteintes à la biodiversité ;
 - Atteintes au patrimoine.

N°196	Registre dématérialisé	0 3/08/20	M LATOUR Quentin
--------------	------------------------	-----------	------------------

- Dénonce la politique de la Société WPD qui sert ses intérêts économiques à l'aide d'un faux prétexte économique.

N°197	Registre dématérialisé	0 3/08/20	M POIRIER Marcel
--------------	------------------------	-----------	------------------

- Dénonce des montages financiers opaques à l'aide de vertus écologiques trompeuses.

N°198	Registre dématérialisé	0 3/08/20	M DEPRE Justin
--------------	------------------------	-----------	----------------

- Reprend mot à mot les arguments de l'observation N° 186

N°199	Registre dématérialisé	03/08/20	M GERWEN Gael
-------	------------------------	----------	---------------

- Un système 100 % renouvelable n'est pas réaliste : c'est engager la France dans une récession sauvage.

N°200	Registre dématérialisé	03/08/20	M X...anonyme
-------	------------------------	----------	---------------

- Comme dans l'observation N°101 donne une quinzaine de citations.

N°201	Registre dématérialisé	03/08/20	M X...anonyme
-------	------------------------	----------	---------------

- Les éoliennes n'ont aucune raison de proliférer en France puisque pays très vertueux en émissions de CO²

N°202	Registre dématérialisé	03/08/20	M NEFF Olivier
-------	------------------------	----------	----------------

- Soutient un projet qui permet de développer les énergies renouvelables.

N°203	Registre dématérialisé	03/08/20	Mme BREHINIER Marion
-------	------------------------	----------	----------------------

- Soutient le projet développé par SERGIES : permet la production d'une énergie verte et locale ; projet développé de façon concerté.

N°204	Registre dématérialisé	03/08/20	M X...anonyme
-------	------------------------	----------	---------------

- Déclaration favorable au projet développé par SERGIES qui travaille avec les élus locaux qui assure concertation et déontologie.

N°205	Registre dématérialisé	03/08/20	M LE NOUVEL Denis
-------	------------------------	----------	-------------------

- S'oppose au projet car Moulismes est une commune préservée. Partout où les éoliennes sont installées, c'est désastre esthétique et environnemental (atteintes à la faune, nuisance sonore).

N°206	Registre dématérialisé	03/08/20	Mme FESSARD Christine
-------	------------------------	----------	-----------------------

- S'oppose à l'installation des éoliennes : atteintes aux personnes et aux animaux et pollution visuelle.

N°207	Registre dématérialisé	03/08/20	M CERISIER Hugo
-------	------------------------	----------	-----------------

- S'oppose au projet :

- Nombreux risques écologiques ;
- Cumul avec les parcs de Plaisance et ceux en instruction ;
- Impacts sur l'avifaune et les chauves-souris dont les noctules ;
- Production annoncée surévaluée.

N°208	Registre dématérialisé	03 /08/20	M Alain GIRAUD S.E.L.T
--------------	------------------------	-----------	---------------------------

- Dénonce le dépôt d'observations par le personnel de SERGIES.

N°209	Registre dématérialisé	03 /08/20	M PETUSSEAU Corentin
--------------	------------------------	-----------	----------------------

- Se déclare favorable au projet de parc éolien :

- Projet à taille humaine (3 éoliennes) bien enserré dans son environnement : cf. volets humain, paysager, acoustique et écologique.
- SERGIES assure la représentativité des collectivités locales ;
- Association du territoire par des réunions d'information et des comités de pilotage.
- Coût maîtrisé de la production.

N°210	Registre dématérialisé	03 /08/20	M LAVAUD Alain
--------------	------------------------	-----------	----------------

- S'oppose au projet de par éolien de Moulismes en raison :

- Atteintes à la santé des familles ;
- nuisances sonores et visuelles ;
- impacts sur la faune sauvage ;
- dépréciation des valeurs agricoles, immobilières et touristiques ;
- Impact sur le paysage et la qualité de vie.

N°211	Registre dématérialisé	03 /08/20	M ARMOUET Alain
--------------	------------------------	-----------	-----------------

- Dénonce Monsieur PETUSSEAU (cf.N°209) comme responsable en charge du développement des énergies renouvelables d'Indre et Loire.

N°212	Registre dématérialisé	03 /08/20	M KAWALA Patrick
--------------	------------------------	-----------	------------------

- Dénonce Mme BREHINIER (cf.N°203) -M.NEFF (cf.N°202) – M.PETUSSEAU (cf.N°209) comme des acteurs impliqués dans le développement de l'éolien.

N°213	Registre dématérialisé	03 /08/20	M KAWALA Patrick
--------------	------------------------	-----------	------------------

- Dénonce les insuffisances de l'étude d'impact concernant le raccordement au poste source. (documentation jointe).

N°214	Registre dématérialisé	03 /08/20	Mme PONTFARCY Edith
--------------	------------------------	-----------	---------------------

- S'oppose au parc éolien de La Montie à Moulismes pour les motifs :

- Région déjà minée par de très nombreux parcs éoliens et projets ;
- Le projet s'inscrit à la frontière de deux grandes entités constituant des paysages emblématiques ;
- Le schéma régional éolien identifié les zones favorables à l'éolien et ne désigne pas les zones d'exclusion.

- A joint un document manifestement partiel concernant : la prise en compte des chiroptères dans l'aménagement du territoire et les manques identifiés concernant ce sujet.

N°215	Registre dématérialisé	03 /08/20	Mme PONTFARCY Edith
-------	------------------------	-----------	---------------------

- Critique la période choisie pour le déroulement de l'enquête.

N°216	Registre dématérialisé	03 /08/20	M me PONTFARCY Edith
-------	------------------------	-----------	----------------------

- Critique les propos émis par Monsieur JULIEN Emmanuel (N°179) :

- L'implantation d'éoliennes n'a aucun effet sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Son observation ne saurait être retenue au nom du conflit d'intérêt évident qui sous-tend sa prise de position ;
- RTE a évalué le facteur de charge éolien moyen pour 2019 en Nouvelle-Aquitaine à 23,40 %: il y a donc une surestimation de la production prévisionnelle de 62,65 %. La production n'alimentera pas le nombre de personnes prévues ; la diminution des gaz à effet de serre ne sera pas celle annoncée ; les retombées financières sous forme d'impôts et taxes seront plus faibles.

N°217	Registre dématérialisé	03 /08/20	Mme PONTFARCY Edith
-------	------------------------	-----------	---------------------

- Critique les propos émis par Mme LE GUILLOU Elodie – directrice financière de SERGIES (cf.N° 178) ; - De plus, elle ne donne pas d'arguments spécifiques au projet .

N°218	Registre dématérialisé	31/07/20	M Adrien ARLAUD
-------	------------------------	----------	-----------------

- Se déclare favorable au projet éolien de Moulismes.

N°219	Registre dématérialisé	0 1/08/20	M MAZZOLENI-MOYSE Jeanine
-------	------------------------	-----------	---------------------------

- S'oppose à ce projet de nouvelle dégradation des magnifiques paysages de la Vienne en raison de la privation d'espace naturel pour les espèces.

N°220	Registre dématérialisé	03 /08/20	M V.E.
-------	------------------------	-----------	--------

- Se déclare favorable au projet éolien de La Montie à Moulismes.

- Prise en compte des enjeux locaux ;
- Participation à la transition énergétique vers plus d'énergies renouvelables, non polluantes, non délocalisables et sources de retombées positives pour la commune.

N°221	Registre dématérialisé	04 /08/20	Mme PETITBON Patricia
-------	------------------------	-----------	-----------------------

- Dénonce que « L'éolien est une catastrophe » en utilisant le même texte argumentaire que celui joint à l'observation N°191 déposée par Monsieur Gilles BRUNET.

N°222	Registre dématérialisé	04 /08/20	M STRATE Alain
-------	------------------------	-----------	----------------

- Dénonce que le projet de 3 éoliennes de 200 mètres ne peuvent se prévaloir d'être à « taille humaine ».

N°223	Registre dématérialisé	0 4/08/20	M X...anonyme
- Dénonce l'observation de Mme LE GUILLOU de la société SERGIES.			
N°224	Registre dématérialisé	04 /08/20	M A.V.
- Dénonce le cumul du parc avec les éoliennes d'ADRIERS.			
N°225	Registre dématérialisé	0 4/08/20	M ARVOUET
- Intitule son observation : « Rien n'est local » en prenant pour référence le parc éolien de Saint-Victor (Aveyron) : le courant produit en surplus doit être acheminé vers l'international.			
N°226	Registre dématérialisé	04 /08/20	M MARVADET Hervé
- Intitule son observation : « Nous sommes en souffrance » : <ul style="list-style-type: none"> • Le développement anarchique de l'éolien porte atteinte aux villages, au patrimoine, au maintien de l'économie et au développement du tourisme. • Il conviendrait d'augmenter la distance par rapport aux habitations. 			
N°227	Registre dématérialisé	04 /08/20	M X...anonyme
- Dénonce les effets négatifs des éoliennes : bruit, vibrations, basses fréquences, impact visuel, impact sur la santé.			
N°228	Registre dématérialisé	0 4/08/20	M X...anonyme
- Donne en référence une publication du CNRS aboutissant à la conclusion que pour produire 5 % de l'énergie française, il faudrait une éolienne tous les 200 mètres sur 1500 kilomètres.			
N°229	Registre dématérialisé	0 4/08/20	M X....anonyme
- Dénonce que pour produire toute notre électricité il faudrait une éolienne tous les 2 kilomètres et doubler les champs éoliennes de centrales thermiques pour les jours sans vent.			
N°230	Registre dématérialisé	04 /08/20	M X...anonyme
- Dénonce l'éolien : « extraire sans fin ».			
N°231	Registre dématérialisé	0 4/08/20	M X....anonyme empruntant l'identité de Jacques ATTALI
- Produit un article de Monsieur Jacques ATTALI, article déjà communiqué sous X...dans l'observation N° 139.			
N°232	Registre dématérialisé	0 4/08/20	M CERISIER Vincent

- Non au projet éolien de la Montie :
 - Mâts de 200m incompatibles avec la Zone de Protection Spéciale ;
 - Impacts sur la faune locale, la migration et la zone de repos des oiseaux;Très faible production d'énergie propre par éolienne :
 - Bilan carbone catastrophique pour sa construction et son installation ;
 - traitement des déchets difficile ; pollution du sous-Sol avec le béton

N°233	Registre dématérialisé	0 4/08/20	M X....anonyme
-------	------------------------	-----------	----------------

- Généralité de propos sur l'énergie ;
- Le projet éolien de la Montie s'inscrit dans une relocalisation sur les territoires : c'est une opportunité notamment économique pour les territoires ruraux : projet porté par une entreprise locale.

N°234	Registre dématérialisé	0 4/08/20	Mme RIDEAU Pascale
-------	------------------------	-----------	--------------------

- Demande le refus d'une nouvelle installation éolienne sur ce département suréquipé :
 - conséquences sur l'environnement et la santé ;
 - demande un moratoire sur les nouvelles installations ;

N°235	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M LEBLANC François
-------	------------------------	-----------	--------------------

- Avis défavorable au projet éolien :
 - Impact sur la qualité de vie et l'environnement ;
 - Proximité trop réduite par rapport aux habitations ;
 - Pollution visuelle de jour comme de nuit ;
 - Destruction des habitats des espèces protégées ;
 - Atteintes à la biodiversité, les espaces naturels, les zones humides et boisées.

N°236	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M TOURNOI Max
-------	------------------------	-----------	---------------

- Avis défavorable au projet :
 - Dénonce les arguments mensongers des responsables industriels et politiques : « modèle sobre en énergie, protection de l'environnement, développement incontournable dans la lutte contre le changement climatique, mode vie vertueux en terme de respect de la planète. »
 - Coût trop élevé des énergies renouvelables produisant une énergie très faible et en petites quantités.

N°237	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M LAPIERRE Georges
-------	------------------------	-----------	--------------------

- Défavorable au projet éolien de la Montie :
 - Dénonce l'image donnée à une éolienne de 200 mètres en l'associant au nom d'une fleur bien discrète et inoffensive ;
 - Dénonce « les locaux » qui veulent s'enrichir avec ce projet ;

N°238	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M X...Anonyme
-------	------------------------	-----------	---------------

- Propos sur l'énergie sans rapport avec l'enquête.

N°239	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M DURIEU Philippe
--------------	------------------------	-----------	-------------------

- Oui à ce projet raisonné contribuant aux engagements internationaux.

N°240	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M KAWALA Patrick
--------------	------------------------	-----------	------------------

- Désigne Monsieur DURIEU (cf.N° 239) comme responsable du Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire.) .

N°241	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M BEVIERE Danièle
--------------	------------------------	-----------	-------------------

- Se déclare favorable au projet de Moulismes qui s’inscrit dans la transition énergétique.

N°242	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M DUCELLIER Gérard
--------------	------------------------	-----------	--------------------

- Se déclare opposé au parc éolien de la Montie :

- En raison du cumul des parcs éoliens dans un secteur de 6 kilomètres ; répartition très inéquitable des parcs dans la région Nouvelle Aquitaine ;
- Impact visuel ;

N°243	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M SEN Jupiter
--------------	------------------------	-----------	---------------

- Se déclare opposé au projet qui est destructeur pour l’habitat et l’environnement : habitats des oiseaux et des chauves-souris;

- Pollution du sol et de l’air ;

- Peu de rentabilité : 9 000 éoliennes produisent 4 % des besoins en énergie.

N°244	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M DESCHAMPS Jacques
--------------	------------------------	-----------	---------------------

- Elu municipal de Vouillé ayant participé à l’élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial=PCAET)

- Donne une avis très favorable au projet :

- Nécessité d’atteindre les objectifs 2030 et 2050 fixés par le gouvernement ;
- Contribution à la sobriété énergétique des secteurs des bâtiments et des transports ;
- Mode d’investissement qui optimise le retour financier des investissements aux acteurs du territoire.

N°245	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M X...anonyme
--------------	------------------------	-----------	---------------

- S’oppose à l’éolien : future électricité non fiable, rationnée et hors de prix.

N°246	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M LAGARDE E
--------------	------------------------	-----------	-------------

- Critique la transition énergétique sans se prononcer sur le projet.

N°247	Registre	0 5/08/20	M ALBERT Christian
--------------	----------	-----------	--------------------

	dématérialisé		
- Critique les éoliennes qui vont coloniser les paysages, là où le vent est faible.			
N°248	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M COIFFARD Dominique
- Se déclare favorable au projet en raison du sérieux des études menées.			
N°249	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M ALBERT Christian
- Déclare le projet inutile et destructeur. Fait référence au refus de permis de construire du Préfet dans le cadre d'une demande concernant le parc éolien de Salvaque.			
N°250	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M ALBERT Christian
- S'insurge contre l'éolien sur le thème « Eolien et propagande ».			
N°251	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M BOUGLE Fabien
- Dénonce le bilan environnemental désastreux des éoliennes sans se prononcer sur le projet.			
N°252	Registre dématérialisé	0 5/08/20	ASSOCIATION « LATHUS VENT DEBOUT »
- Sans objet.			
N°253	Registre dématérialisé	0 5/08/20	Mme CHARRIER Mireille
- Sans objet .			
N°254	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M PINEAU G.
- Transmet des commentaires sur les sources d'énergie renouvelable et les éoliennes sans établir de liens avec le projet du parc de la Montie ; - Dénonce les effets négatifs de l'éolien industriel : impact sur la santé, impacts visuels, sonores, infrasons, ondes électro-magnétiques, impacts sur la faune, l'avifaune et les chiroptères, impacts sur le patrimoine, le tourisme et le commerce, distances d'implantation.			
N°255	Registre dématérialisé	0 5/08/20	Mme ROBILLARD Monique
- S'oppose aux éoliennes car les éoliennes sont placées à des endroits moins peuplés où la biodiversité est grande.			
N°256	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M DUCHALARD Xavier
- S'oppose au projet de Moulismes qui va dénaturer le paysage.			

N°257	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M KAWALA Patrick F.A.E.V.
- Discrédite la contribution de Monsieur Dominique COIFFARD (cf.N°248)			
N°258	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M LINCET Hubert
- Soutient le projet qui a reçu un avis favorable de la commune ; - Il est nécessaire de passer à un autre mode de production n'hypothéquant pas les générations futures avec une possibilité de démantèlement maîtrisé.			
N°259	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M FASEL Laurent
- Est favorable au développement des énergies renouvelables avec le respect des territoires comme le projet de Moulismes ;			
N°260	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M X...anonyme
- Se prononce en faveur de l'éolien.			
N°261	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M KAWALA Patrick F.A.E.V.
- Analyse de la contribution de Monsieur DESCHAMPS (cf.N°244).			
N°262	Registre dématérialisé	0 5/08/20	Mme BRABAN Claire
- Favorable au projet éolien de Moulismes qui va contribuer à une production locale d'énergie renouvelable.			
N°263	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M X...anonyme
- Favorable à un nouveau projet éolien créateur d'emplois avec un impact limité sur l'environnement.			
N°264	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M X...anonyme
- Favorable au projet éolien de Moulismes qui met en place des mesures écologiques, des suivis écologiques ainsi qu'une aide et un accompagnement à la commune d'implantation. Les retombées économiques ne sont pas négligeables pour la commune.			
N°265	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M KAWALA Patrick F.A.E.V.
- Désigne Madame BRABAN (cf.N°262) comme directrice marketing chez SOREGIES.			
N°266	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M DEGOIS Serge

<p>- Emet un avis favorable au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'éolien produit une électricité sans émission de carbone ; • L'éolien est une activité économique durable ; • L'éolien respecte les grandes contraintes. 			
N°267	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M X....anonyme
<p>- Emet un avis très favorable au projet éolien de Moulismes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distance aux habitations satisfaisante ; • Energie renouvelable porteuse de développement ; • Retombées fiscales et maintien de l'emploi. 			
N°268	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M KAWALA Patrick F.A.E.V.
<p>- Dénonce les observations anonymes favorables au projet ;</p>			
N°269	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M X...anonyme
<p>- Se déclare favorable au projet parfaitement proportionné et concerté avec les acteurs locaux.</p>			
N°270	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M X...anonyme
<p>- Projet intéressant pour le territoire, producteur d'électricité propre et locale, apportant des retombées économiques ; démantèlement intégral garanti.</p>			
N°271	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M KAWALA Patrick F.A.E.V.
<p>- Critique l'observation N° 269.</p>			
N°272	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M X...anonyme
<p>- En faveur des parcs éoliens bien pensés comme celui-ci.</p>			
N°273	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M GREIM Norbert
<p>- Dénonce l'éolien comme une escroquerie dans un argumentaire de deux pages qui reprend de nombreux arguments déjà évoqués sans jamais faire référence au projet du parc de La Montie.</p>			
N°274	Registre dématérialisé	0 5/08/20	M X...anonyme
<p>- Encourage le projet qui va dans le sens de l'avenir.</p>			
N°275	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M FABRE Quentin

- Favorable au projet, le développement des énergies renouvelables étant une aubaine pour le territoire.

N°276	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme MICHAUX Muriel
-------	------------------------	-----------	--------------------

- Se déclare favorable au projet (habite à proximité d'un parc) : absence de problème de santé, retombées financières pour la commune, allègement des impôts fonciers.

N°277	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M X...anonyme
-------	------------------------	-----------	---------------

- Se positionne en faveur du parc éolien de Moulismes par peur de la présence de la centrale nucléaire de Civaux.

N°278	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M PIFFETEAUX Monique
-------	------------------------	-----------	----------------------

- Favorable au projet éolien de Moulismes

N°279	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MORIN Rémy
-------	------------------------	-----------	--------------

- Favorable au projet peu consommateur de terres agricoles, créateur d'emplois et de ressources.

N°280	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MOGUELET Eliane
-------	------------------------	-----------	-------------------

- Favorable au projet de Moulismes peu consommateur de terres agricoles.

N°281	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M X.../anonyme
-------	------------------------	-----------	----------------

- Favorable aux énergies propres et renouvelables

N°282	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M X....
-------	------------------------	-----------	---------

- Favorable à la transition énergétique.

N°283	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M X...
-------	------------------------	-----------	--------

- Favorable au projet éolien de La Montie qui apportera des recettes fiscales.

N°284	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme BRIARD Sandrine
-------	------------------------	-----------	---------------------

- Favorable au projet éolien de la Montie qui s'inscrit dans un maillage territorial nécessaire.

N°285	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M X....
-------	------------------------	-----------	---------

- Favorable au projet qui s'inscrit dans la transition énergétique.

N°286	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M X
--------------	------------------------	-----------	----------

- Favorable au projet : pour une planète verte soucieuse de l'environnement.

N°287	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M ROCTON Ludovic
--------------	------------------------	-----------	------------------

- Favorable au projet éolien de Moulismes : énergie renouvelable.

N°288	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M X...
--------------	------------------------	-----------	--------

- Favorable au projet de la Montie qui contribue au développement du nombre de parcs éoliens.

N°289	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M BOHEAS Marie
--------------	------------------------	-----------	----------------

- Critique des observations défavorables antérieures en expliquant le recyclage des machines.

N°290	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M COURANT Maria
--------------	------------------------	-----------	-----------------

- Favorable au projet éolien de la Montie qui participe à la diversification électrique en produisant une électricité propre, sans déchets et favorise le dynamisme économique.

N°291	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M X...
--------------	------------------------	-----------	--------

- Trouve les éoliennes harmonieuses dans le paysage.

N°292	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme DAGUET Marie
--------------	------------------------	-----------	------------------

- Favorable au projet éolien de Moulismes qui s'inscrit dans les lignes directrices du gouvernement : projet de petite taille en cohérence avec l'échelle du territoire, éloigné des habitations, respectueux des zones naturelles remarquables.

N°293	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme VEREL Fabienne
--------------	------------------------	-----------	--------------------

- Favorable au projet éolien de Moulismes : étude d'impact environnemental révélant un équilibre. Mesures ERC envisagées et contractualisées, favorisera l'activité du BTP.

N°294	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M BONTEMPELLI Vincenzo
--------------	------------------------	-----------	------------------------

- Avis défavorable au Projet éolien de Moulismes : pollution visuelle, pollution matérielle (béton des fondations), nuisances sonores et visuelles, impact sur les oiseaux migrateurs et les chauves-souris, impact sur le patrimoine et les paysages.

N°295	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MEILLET Bernard
--------------	------------------------	-----------	-------------------

- Défavorable au parc éolien de Moulismes: impact visuel diurne et nocturne, impact faunistique, floristique et touristique.

N°296	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme MOITIE Marie
--------------	------------------------	-----------	------------------

- Favorable au projet éolien : préservation du paysage et du patrimoine, études écologiques et paysagères ayant pris en compte les spécificités locales.

N°297	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M Association SELT
--------------	------------------------	-----------	--------------------

- Soutient les observations de Monsieur KAWALA de la F.A.E.V.

N°298	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme BOHEAS Marie F.A.E.V et VENTS DES FORTS
--------------	------------------------	-----------	--

- Dénonce diverses observations formulées et portant un avis favorable au parc éolien. Formalise son avis défavorable à l'éolien à l'aide de trois documents.

N°299	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme DODANE Marie-Odile
--------------	------------------------	-----------	------------------------

- Avis défavorable au projet éolien de La Montie : proximité de la Z.P.S. « Bois de l'Hospice, Etang de Beaufour », impact sur les espèces d'oiseaux remarquables, les rapaces et les chauves-souris.

N°300	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M X....
--------------	------------------------	-----------	---------

- Avis défavorable au projet éolien de La Montie.

N°301	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme BOHEAS Marie
--------------	------------------------	-----------	------------------

- Critique les observations favorables au projet qui assure du faible coût.

N°302	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme BOHEAS Marie
--------------	------------------------	-----------	------------------

- Complète son observation N° 301 à l'aide d'un article « match des dépenses incontrôlées entre énergie nucléaire et énergies renouvelables ».

N°303	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M LAUMONT Yann
--------------	------------------------	-----------	----------------

- Favorable au projet éolien de Moulismes : distance avec les habitations, consultation des élus de la commune, implantation cohérente avec une lecture paysagère claire, considération des enjeux liés à la biodiversité et au patrimoine.

N°304	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M De VERNELLE Nathanael
--------------	------------------------	-----------	-------------------------

- Se dit opposé au projet éolien de Moulismes : Impact sur les magnifiques paysages de la Vallée de la Gartempe et de la Petite Blourde, impact sur le site classé du Roc d'Enfer, impacts sur le paysage, le

tourisme et les emplois. Impacts sur les oiseaux rares, les rapaces et les chauves-souris.

N°305	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M DE VERGIE Françoise et Laurent
-------	------------------------	-----------	----------------------------------

- Avis défavorable au projet :

- atteintes aux prairies vallonnées, aux bocages, aux zones humides et aux boisements.
- Proximité de la ZPS « Bois de l'Hospice et Etang de Beaufour » : non respect de la zone tampon ;
- Impact sur les habitats, la nidification et la migration d'espèces d'intérêt patrimonial ;
- Eoliennes trop proches des haies ;
- Prise en compte des chiroptères insuffisante ;
- Impact sur la flore comportant cinq espèces rares ;
- Absence d'étude géotechnique pour prendre en compte les risques d'inondations et dimensionner les fondations ;
- Encerclement éolien du paysage insupportable constituant un effet barrière ;
- Nuisances visuelles et sonores pour les habitants ;

N°306	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M SAMOUILLER Pierre-Louis
-------	------------------------	-----------	---------------------------

- Favorable au projet de Moulismes moteur de la transition écologique : énergie renouvelable et décarbonée impacts visuels et sonores modérés.

N°307	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme Angélique FERRET
-------	------------------------	-----------	----------------------

- Favorable au projet pour son intérêt financier et sans impact.

N°308	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M CASTEL Jean-Claude ADEPV86
-------	------------------------	-----------	---------------------------------

- Critique des avis favorables portés sur le projet.

N°309	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M CERISIER Lydie
-------	------------------------	-----------	------------------

- Avis défavorable au projet en raison des impacts sur la faune et la flore, nuisances sonores et visuelles, impact sur les espèces animales.

N°310	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M BRAUDEL Antoine
-------	------------------------	-----------	-------------------

- Défavorable au projet : travaux de terrassement gigantesques entraînant un trafic de 900 poids-lourds de 40 tonnes.

N°311	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M X...
-------	------------------------	-----------	--------

- Critique l'attitude de SERGIES.

N°312	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme ERNOUX Irène
-------	------------------------	-----------	------------------

- Critique la charge financière et fiscale que représente un projet éolien financé par la CSPE – Compte

d'affectation Spéciale financé par la Taxe Intérieure de Consommation sur les produits énergétiques.

N°313	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M GRANGEON Ludovic
--------------	------------------------	-----------	--------------------

- Critique l'énergie éolienne qui représente une précarité du réseau et une atteinte à la biodiversité. Suit une argumentation sur le coût « caché » de cette énergie sans commentaires sur le parc éolien de La Montie.

N°314	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M BRAUDEL Fernand
--------------	------------------------	-----------	-------------------

- Critique la commission LECORNU sur la prolifération des éoliennes et la restriction du droit de lutter contre la destruction des paysages et du patrimoine.

N°315	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M LACAZE Julien - SOCIETE POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHETIQUE DE LA FRANCE -
--------------	------------------------	-----------	---

- Emet un avis défavorable au projet éolien de la Montie : Impact sur la vallée de la Gartempe, site classé de 800 hectares.

N°316	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M BERTOUX A.
--------------	------------------------	-----------	--------------

- L'éolien = gigantisme = démonstration du pouvoir financier allemand. Théorie argumentée mais sans référence directe au parc éolien de La Montie.

N°317	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme BETTI-CUSSO Martine
--------------	------------------------	-----------	-------------------------

- Argumente sur le développement du nombre d'éoliennes et sur l'imposture écologique qu'elles représentent.

N°318	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M RIOU Jean-Pierre
--------------	------------------------	-----------	--------------------

- Développe la consultation publique organisée par la Conseil Supérieur de la Prévention des Risques technologiques autour du projet de décret concernant les éoliennes : groupe de travail permettant de faciliter l'implantation des éoliennes : or, elles sont sources d'impact sur la santé, les paysages et les espaces naturels. En raison de leurs nuisances sonores, une distance proportionnelle à la taille et à la puissance des machines apparaît nécessaire (citation de l'Académie de Médecine) : pour ses motifs, s'oppose au projet éolien de Moulismes.

N°319	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MAZIERE Bertrand
--------------	------------------------	-----------	--------------------

- S'insurge contre les éoliennes géantes venues d'Allemagne. Pas de commentaires sur le Parc éolien de La Montie.

N°320	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MAZIERE Bertrand
--------------	------------------------	-----------	--------------------

- Complément à son observation précédente.

N°321	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M POMMIER Serge
--------------	------------------------	-----------	-----------------

- Donne un avis défavorable au gigantisme de trois projets éoliens – dont La Montie – qui vont porter atteinte au paysage et au patrimoine de la Vallée de la Gartempe.

N°322	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M KAWALA Patrick F.A.E.V.
--------------	------------------------	-----------	------------------------------

- Critique l'éthique de SERGIES et de son associé WPD

N°323	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M BARBAT John
--------------	------------------------	-----------	---------------

- Avis défavorable pour l'installation d'éoliennes sur la commune de Moulismes : coût gonflé de l'énergie éolienne – production d'électricité éolienne à faible densité avec un taux de charge de l'ordre de 20 % - Impact sur la paysage par la construction de voiries – nuisances sonores – dévalorisation de l'immobilier – impact sur l'avifaune et les chauves-souris – coût énergétique de la construction – l'électricité éolienne est peu fiable, non rentable, dégrade l'environnement sans réduire les émissions de dioxyde de carbone -

N°324	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M GUIGNARD Philippe
--------------	------------------------	-----------	---------------------

- Confirme son avis défavorable au projet éolien de La Montie :

- impact sur les zones naturelles d'intérêt patrimonial et sur le bocage -
- Cumul des parcs éoliens sur le secteur ;
- Impact sur l'avifaune et sur les chiroptères (cf. article de presse de Ouest-France : « les chauves-souris mettent à terre un projet éolien » ;

N°325	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M BARBAT Philippe
--------------	------------------------	-----------	-------------------

- Avis défavorable au projet éolien sur la commune de Moulismes :

- Manque de performance, dépendance à l'énergie fossile du réseau ;
- coût de construction élevé ;
- émission de dioxyde de carbone ;
- impact visuel provoqué par les éoliennes – impact sur les paysages ;
- Dévalorisation de l'immobilier ;
- Impact sur la santé des riverains ;
- Impact sur l'avifaune et les chauves-souris ;

N°326	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M LHOPITALLIER Jean-Yves
--------------	------------------------	-----------	--------------------------

- Avis défavorable au projet éolien de La Montie :

- Impact sur le site protégé de la Vallée de la Gartempe, sur les paysages et le cadre de vie des riverains ;
- Cumul et covisibilité des projets de parcs éoliens ;
- Fiscalité et coût de rachat de l'électricité éolienne ;

N°327	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MORIN Roger
--------------	------------------------	-----------	---------------

- Avis favorable au parc éolien de La Montie :

- Energie renouvelable illimitée ;
- Absence d'impact sur la faune et la flore ;
- Peu d'emprise sur les terres agricoles.

N°328	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M D'HARDEMARE Eudes ADPB87
--------------	------------------------	-----------	-------------------------------

- Formule un avis défavorable au projet de parc éolien de Moulismes :
- Insuffisance de production électrique ;
 - Impact écologique sur les oiseaux migrateurs et les chauves-souris ;
 - Impacts lumineux ;
 - Impact touristique ;
 - Impact financier par la distribution de subventions payées par les contribuables ;
 - Dévalorisation immobilière.

N°329	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M DE LA BORDERIE Annick
--------------	------------------------	-----------	-------------------------

- Avis défavorable au parc éolien de Moulismes : impact sur le paysage – impact sonore – Impact sur les chauve-souris – Troubles sociaux par la discorde dans les villages.

N°330	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M me BOUSSEAU Sabine
--------------	------------------------	-----------	----------------------

- Avis défavorable au projet de parc éolien de Moulismes :
- Impact sur un site riche en biodiversité naturelle et écologique ;
 - Covivibilité entre parcs éoliens proches ;
 - Impact sur le site Natura 2000 et sur la Vallée de la Gartempe ;
 - Impact sur la faune et la flore.

N°331	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme WHITEMAN Joanna
--------------	------------------------	-----------	---------------------

- Avis défavorable au projet de parc éolien :
- Impact sur la qualité de vie des riverains : nuisance sonore, impact visuel ;
 - Dévalorisation de son bien immobilier ;
 - Impact sur la faune et les animaux ;

N°332	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M PERCHERON Serge
--------------	------------------------	-----------	-------------------

- Avis défavorable au projet de parc éolien ,à Moulismes :
- Rapport coût/bénéfice économique défavorable;
 - Nuisances pour les riverains ;
 - Impact sur la faune ;
 - Dévalorisation immobilière.

N°333	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Association LATHUS VENT DEBOUT
--------------	------------------------	-----------	--------------------------------

- Avis défavorable au projet de parc éolien de Moulismes :
- Limite des 500m des habitations insuffisante ;
 - Impact sur le mode de vie des habitants des six hameaux les plus proches.
- A communiqué un lien « facebook » pour illustrer le bruit des éoliennes.

N°334	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M SELOSSE Antoine
--------------	------------------------	-----------	-------------------

- Avis défavorable au parc éolien de La Montie :

- Covisibilité entre parcs éoliens (39 éoliennes construites ou en projet autour de Lathus-Saint Rémy ;;
- Impact sur les spécificités paysagères de Lathus et sur le site de la Vallée de la Gartempe ;
- Impacts sur le milieu naturel, les habitants, le tourisme et l'économie ;

N°335	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M me ROBILLARD Monique
--------------	------------------------	-----------	------------------------

- Avis défavorable au projet :

- Utopie de remplacer le nucléaire ;
- Destruction des espèces rares ;
- Destruction des terres par le béton, le ferrailage et les graviers ;

N°336	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M KAWALA Parick F.A.E.V.
--------------	------------------------	-----------	-----------------------------

- Désigne Monsieur Roger MORIN (cf.N°327) comme propriétaire foncier ayant consenti une promesse de bail.

N°337	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme ROBILLARD Monique
--------------	------------------------	-----------	-----------------------

- Critique la contribution N°327

N°338	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M X...
--------------	------------------------	-----------	--------

- Se déclare favorable au projet de parc éolien de Moulismes : Bonne étude d'impact – limitation des gaz à effet de serre – intégration des énergies renouvelables.

N°339	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M VENT DEBOUT BRIGUEIL
--------------	------------------------	-----------	------------------------

- Critique la contribution N° 338.

N°340	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M VERON Benoît
--------------	------------------------	-----------	----------------

- Donne un avis défavorable au projet de parc éolien de La Montie à Moulismes ;

- Argumente sur la contribution de l'éolien industriel à l'économie locale.

- Critique la réponse du maître d'ouvrage à la MRAe qui précise que « la hauteur du moyeu sera comprise entre 105 et 200m » assimilée à un défaut d'information du public.

- Impacts sur le cadre de vie, la biodiversité, covisibilité avec le site classé du « Roc d'Enfer » ;

N°341	Registre dématérialisé	0 6/08/20	Mme SERGENT Armelle
--------------	------------------------	-----------	---------------------

- Prône le rejet de l'éolien par la population, rappelle des déclarations politiques sur le développement

anarchique de l'éolien et la saturation visuelle.

N°342	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M GART Hubert
-------	------------------------	-----------	---------------

- Reprend les mêmes propos que la contribution N° 341.

N°343	Registre dématérialisé	0 6/08/20	EOLE AGIR CONTRE
-------	------------------------	-----------	------------------

- Présente les recours engagés par 165 associations devant le Tribunal Administratif de Bordeaux contre des projet de construction d'éoliennes.

N°344	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M GART Hubert
-------	------------------------	-----------	---------------

- Développe les propos de sa contribution N° 342. Pas de référence au projet de parc éolien de la Montie.

N°345	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M GART Hubert
-------	------------------------	-----------	---------------

- Présente l'action de l'association « Sites et Monuments de France » de M.LACAZE.

N°346	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MEILLET Barnard
-------	------------------------	-----------	-------------------

- Confirme voter contre l'industrie éolienne en crise. Sans observation concernant le parc éolien de La Montie.

N°347	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MEILLET Bernard
-------	------------------------	-----------	-------------------

- Présente le témoignage « d'une agricultrice bio ». Sans observation concernant le parc éolien de La Montie.

N°348	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MOINE L.
-------	------------------------	-----------	------------

- S'insurge contre l'implantation des trois éoliennes de Moulismes :

- anéantissement de notre environnement : faune, flore, paysages naturels.
- Problème du démantèlement des éoliennes : exploitation des terres rares, stockage des pales, béton ;
- Impact sur la santé et le bien-être ;
- Augmentation du prix de l'électricité ;
- Dévalorisation immobilière ;
- Absence de création d'emplois promis.

N°349	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M me PELE Chloé
-------	------------------------	-----------	-----------------

- Favorable au projet éolien qui produit de l'énergie renouvelable .

N°350	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MARTINET Eric
-------	------------------------	-----------	-----------------

- Demande la suppression de la contribution N°338 déposée sous X...sous prétexte qu'il s'agirait des observations d'un promoteur.

N°351	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M GAUTHEY Frédéric
-------	------------------------	-----------	--------------------

- Emet un avis défavorable au projet de parc éolien de La Montie :

- Localisation du site d'implantation à proximité de 2 ZNIEFF et de 2 sites NATURA 2000 ;
- Implantation des éoliennes perpendiculaire à l'axe de migration préférentiel de l'avifaune ;
- Normes EUROBATS non respectées : éoliennes implantées à moins de 200 m de la lisière d'un bois ;
- Impact sur les riverains, la faune et les paysages.

N°352	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M X....
-------	------------------------	-----------	---------

- Favorable aux parcs éolien.

N°353	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MARTINET Eric
-------	------------------------	-----------	-----------------

- S'insurge contre les contributions anonymes favorables au projet.

N°354	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M PLAU Mathieu
-------	------------------------	-----------	----------------

- Se déclare d'accord avec le parc éolien de Moulismes.

N°355	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MARTINET Eric
-------	------------------------	-----------	-----------------

- S'oppose au projet destructeur des hameaux avoisinants par une dévalorisation de l'immobilier qui se répercutera sur les artisans de la rénovation ;

- Impacts sur l'avifaune, les rapaces et les chauves-souris sans demande de dérogation de destruction d'espèces protégées;

- Destruction des lieux de nidifications ;

- Impact acoustique sans communication de données brutes.

N°356	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MARTINET Eric
-------	------------------------	-----------	-----------------

- Présume d'un liens entre les auteurs des contributions 349 et 354.

N°357	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M KAWALA Patrick F.A.E.V.
-------	------------------------	-----------	------------------------------

- Communique un document NORDEX constituant une étude d'incidences Natura 2000 pour un parc éolien du Mirebalais (7 éoliennes) et établissant la mortalité subsistante après mesures de bridage des éoliennes :

environ 16 000 contacts ont été répertoriés ;

Pour la période du 1/4 au 30/6, seuls 95,83% des contacts sont préservés ;

Pour la période du 1/7 au 15/8 seuls 79,67% des contacts sont préservés (plus de 20 % de mortalité) ;

Pour la période du 15/8 au 31/10 seuls 90,38% des contacts sont préservés.

D'où nécessité de demander une dérogation de destruction d'espèces protégées.

N°358	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M KAWALA Patrick F.A.E.V.
<p>- Dénonce l'opacité dans la présentation des capacités financières de WPD et SERGIES : contradiction entre deux tableaux inscrits en page 56.</p> <p>- Absence d'engagement bancaire ferme ;</p> <p>- Ignorance pour l'apport personnel ;</p> <p>- Absence de données concernant le raccordement au poste source.</p>			
N°359	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M KAWALA Patrick F.A.E.V.
<p>- Les promoteurs ne sont pas en règle avec l'arrêté du 22 juin 2020 applicable au 01-07-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • démantèle intégral ; • provision plus élevée pour frais de démantèlement ; • Accords des propriétaires et de la mairie. <p>- N.B. : copie de l'arrêté du 22 juin 2020 joint à la contribution numérique.</p>			
N°360	Registre dématérialisé	0 7/08/20	M SANCHEZ Jean-Marc
<p>- Favorable au projet qui s'inscrit dans la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables tout en étant vecteur de retombées économiques;</p>			
N°361	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M MENDEZ Claudia
<p>- Avis défavorable au projet de parc éolien sur la commune de Moulismes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proximité des zones protégées ; • Nuisances sonores dues au bruit et vibrations; • Impacts sur le paysage bocager ; • Absence de retombées économiques du parc d'éoliennes ; • Flou quant à la charge écologique et financière du démantèlement ; • Impact sur le tourisme des communes environnantes. 			
N°362	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M BESSON Valentin
<p>- Favorable à l'implantation du parc éolien : enjeu environnemental, économique et social.</p>			
N°363	Registre dématérialisé	0 6/08/20	M APEP Dominique
<p>- Non à ce projet : énergie peu productive devant être compensée par des énergies thermiques – Dévalorisation de l'immobilier - impact sur les paysages donc sur le tourisme – risques sanitaires dus au bruit, effets stroboscopiques et infrasons.</p>			
N°364	Registre dématérialisé	07/08/2020	Mme BOHEAS Marie
<p>- L'étude fait apparaître de nombreuses lacunes et zones d'ombres : Prise en compte du bruit</p>			

résiduel – détermination des secteurs de vent montre des incohérences – Mauvaise évaluation des effets cumulés avec les parcs non encore existants – infrasons pas ou peu documentés – étude acoustique bâclée (documents à l'appui) -

N°365	Registre dématérialisé	07/08/2020	M X....
--------------	------------------------	------------	---------

- Commente la contribution N° 356

N°366	Registre dématérialisé	07/08/2020	Association LATHUS VENT DEBOUT
--------------	------------------------	------------	--------------------------------

- Au travers de deux dossiers volumineux joints à la contribution dénonce les carences à l'information du public.

N°367	Registre dématérialisé	07/08/2020	M PLASSE-FAUQUE Hervé
--------------	------------------------	------------	-----------------------

- Emet un avis défavorable au projet et reprend les argumentations sur les impacts sur l'avifaune et les chiroptères – le flou sur les capacités financières du maître d'ouvrage – saturation d'éoliennes sur le département.

N°368	Registre dématérialisé	07/08/2020	M LELEU Laurent
--------------	------------------------	------------	-----------------

- Avis défavorable au projet : saccage des campagnes – impacts sur les oiseaux et les chauves-souris – artificialisation des sols avec le béton – dévalorisation de l'immobilier – nuisances visuelles, sonores et sanitaires – coût de rachat de l'électricité par EDF – énergie intermittente – importation des éoliennes – territoire saturé d'éoliennes.

N°369	Registre dématérialisé	07/08/2020	Mme MENET Nathalie
--------------	------------------------	------------	--------------------

- S'oppose à ce projet irresponsable et destructeur : problème des ondes électro-magnétiques – Absence de l'analyse d'impact des éoliennes sur la réception radio/TV.

N°370	Registre dématérialisé	07/08/2020	M BRISSET Elisabeth
--------------	------------------------	------------	---------------------

- Avis défavorable au projet en raison de l'atteinte au patrimoine rural.

N°371	Registre dématérialisé	07/08/2020	M PIFFETEAU Damien
--------------	------------------------	------------	--------------------

- Favorable au projet porteur d'une énergie propre.

N°372	Registre dématérialisé	07/08/2020	M X....
--------------	------------------------	------------	---------

- Favorable au projet : énergie verte.

N°373	Registre dématérialisé	07/08/2020	M CALLOW M.D.
- Avis défavorable au projet de parc éolien de Moulismes : électricité chère – impact sur la faune, la flore et les paysages – pollution lumineuse – électricité rachetée par EDF au prix fort – Impact sonore.			
N°374	Registre dématérialisé	07/08/2020	MCALLOW Suzi
- Avis défavorable au projet en raison de l'impact sur les paysage et de la dépréciation de l'immobilier.			
N°375	Registre dématérialisé	07/08/2020	M VIVIER Alain
- Avis défavorable au projet qui induira un trafic de 900 poids-lourds.			
N°376	Registre dématérialisé	07/08/2020	M X....
- Avis défavorable.			
N°377	Registre dématérialisé	07/08/2020	M X ...
- Avis défavorable.			
N°378	Registre dématérialisé	07/08/2020	M X....
- Avis défavorable au projet sans intérêt économique pour la région.			
N°379	Registre dématérialisé	07/08/2020	M GUILLAUME Patricia
- Avis défavorable au projet d'éoliennes, néfastes, coûteuses, pour la santé et la nature.			
N°380	Registre dématérialisé	07/08/2020	M DAVOUT A.
- Défavorable au projet qui va détruire l'environnement.			
N°381	Registre dématérialisé	07/08/2020	M BIDOIS Francis
- Défavorable au projet sans effet sur les émissions de gaz à effet de serre.			
N°382	Registre dématérialisé	07/08/2020	M WEBER Sylvie

- Défavorable au projet qui dénature les paysages.			
N°383	Registre dématérialisé	07/08/2020	M PICANT Germaine
- Défavorable au projet : nuisances sur la faune et la flore – nuisances sonores et visuelles – impact sur les couloirs de migration des grues et des cigognes.			
N°384	Registre dématérialisé	07/08/2020	M ARTHUR Bernard
- Dénigre l'entreprise WPD. Pas de commentaire sur le projet.			
N°385	Registre dématérialisé	07/08/2020	M X...
- Carton rouge à l'éolien. Pas de commentaire sur le projet.			
N°386	Registre dématérialisé	07/08/2020	M X...
- Appétit des promoteurs allemands. Pas de commentaire sur le projet.			
N°387	Registre dématérialisé	07/08/2020	M X...
- L'énergie verte n'est pas si verte. Pas de commentaire sur le projet.			
N°388	Registre dématérialisé	07/08/2020	M X...
- Commentaire sur l'évolution de la puissance des éoliennes. Pas de contribution au projet.			
N°389	Registre dématérialisé	07/08/2020	M X...
- Commentaire sur la hauteur excessive des éoliennes. Pas de contribution au projet.			
N°390	Registre dématérialisé	07/08/2020	M BRAUDEL Fernand
- L'éolien contribue à l'extraction des terres rares. Pas de commentaire sur le projet.			
N°391	Registre dématérialisé	07/08/2020	M MITTAUD Mona
- Avis défavorable au projet d'éoliennes de Moulismes : projet financier et non environnemental.			
N°392	Registre dématérialisé	07/08/2020	M X...

- Avis défavorable au projet en l'absence de garantie des études.

N°393	Registre dématérialisé	07/08/2020	M CHARRIER Mireille
-------	------------------------	------------	---------------------

- Avis défavorable au projet éolien de La Montie en raison du cumul des parcs sur le secteur argumenté par cinq documents joints : photos, carte, document.

N°394	Registre dématérialisé	07/08/2020	M DELAIRE Béatrice SAS CARRIERES IRIBARREN
-------	------------------------	------------	---

- Impact économique important généré par la construction des parcs éoliens sur les activités de carrières et fabrication de béton prêt à l'emploi.

N°395	Registre dématérialisé	07/08/2020	M ERNTS Maggy
-------	------------------------	------------	---------------

- Avis défavorable à un projet destructeur des paysages, du bocage et du patrimoine naturel ;
- Impact sur la ZPS qui compte des oiseaux d'espèces remarquables et des chauves-souris dont l'habitat est trop proche des machines – Impact de la hauteur des mats sur le magnifique site classé de la Vallée de la Gartempe.

N°396	Registre dématérialisé	07/08/2020	M GASCOIN William
-------	------------------------	------------	-------------------

- Avis défavorable au projet trop proche de zones remarquables et en cumul avec plusieurs autres parcs éoliens proches. Atteintes à la faune (critique de la MRAe sur les inventaires), la flore et aux milieux humides. Impact visuel – critique du taux de charge – analyse des dangers présentés par la proximité de la RN147.

N°397	Registre dématérialisé	07/08/2020	M CHARRIER Mireille
-------	------------------------	------------	---------------------

- Sans commentaire.

N°398	Registre dématérialisé	07/08/2020	M X....
-------	------------------------	------------	---------

- Non au projet.

N°399	Registre dématérialisé	07/08/2020	M BRUGIER Arnaud
-------	------------------------	------------	------------------

- Avis défavorable au parc éolien de La Montie : impact sur le patrimoine et l'environnement – Commentaires sur l'éolien du limousin – pas de contribution précise sur le parc éolien de La Montie.

N°400	Registre dématérialisé	07/08/2020	M FALLOURD Aline
-------	------------------------	------------	------------------

- Présente l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine qui représente les entreprises spécialisées dans

l'extraction et la production de granulats, de minéraux industriels et dans la production et le transport de matériaux de construction. A ce titre, souligne l'intérêt porté au parc éolien de La Montie dont le projet a été instruit dans le respect des règles d'urbanisme et environnementales pour s'inscrire dans le processus de transition énergétique. Pour sa construction, le parc peut être source de création d'emplois dans le secteur.

N°401	Registre dématérialisé	07/08/2020	M CHERON Anaïs
--------------	------------------------	------------	----------------

- Avis défavorable au projet éolien de La Montie :
- Impacts sur la santé humaine et animale ;
 - Impact visuel des mats ;
 - Impact sur la biodiversité du site localisé à proximité d'une Z.P.S. ;
 - Impact sur les chauves-souris ;
 - Cumul des parcs éoliens sur un territoire de six kilomètres autour de Moulismes ;
 - Impact sur les vallées de la Gartempe et de la Petite Blourde et de leurs sites classés.

➤ **OBSERVATIONS DEPOSEES SU LE REGISTRE DE LA MAIRIE :**

N°1M	Registre de la Mairie	16/07/20	Mme PLUMERAULT Colette
-------------	-----------------------	----------	------------------------

- A exprimé son rejet du projet d'installations des éoliennes en raison des nuisances qu'elles apportent.

N°2M	Registre de la Mairie	28/07/20	M du CHALARD de TAVEAU
-------------	-----------------------	----------	------------------------

- S'oppose au projet pour les raisons suivantes :
- Passage d'oiseaux migrateurs du 15 octobre au 15 mars ;
 - Destruction des papillons, chauves-souris, insectes et partie de la faune sauvage ;
 - Pollution du sol avec le béton ;
 - Désastre visuel pour la Vallée de la Gartempe et de la Petite Blourde ;
 - Impact visuel depuis le Roc d'Enfer.

N°3M	Registre de la Mairie	/07/20	M MORIN Marcel
-------------	-----------------------	--------	----------------

- Se déclare favorable à l'implantation d'éoliennes.

N°4M	Registre de la Mairie	/07/20	Mme LEQUEUX Marion
-------------	-----------------------	--------	--------------------

- Se déclare favorable à l'implantation d'éoliennes sur la commune et aux énergies renouvelables.

N°5M	Registre de la Mairie	/07/20	M MORIN Guillaume
-------------	-----------------------	--------	-------------------

- Se déclare favorable aux éoliennes sur la commune de Moulismes qui participent à l'énergie verte.

N°6M	Registre de la Mairie	/07/20	M HEBRAS Philippe
-------------	-----------------------	--------	-------------------

- S'oppose aux fermes éoliennes qui défigurent le paysage.
- S'oppose au projet de la « Montie » qui est présenté comme unique qui n'inclut pas une vingtaine d'éoliennes qui sont également en projets entre Moulismes et Bussières.
- Déclare qu'il est dogmatique d'associer la cause écologique et l'énergie propre à l'éolien.
- La rentabilité des éoliennes est très faible ne produisant que 6% de nos besoins énergétiques et prétendre qu'elles améliorent notre bilan carbone est une utopie.
- Le projet de La Montie pose questions :
 - Pourquoi construire des éoliennes dans un secteur qui n'est pas connu pour être particulièrement venteux ? Ce qui impacte les retombées financières espérées.
 - Le secteur est une zone de passage importante pour les migrateurs ; (on peut s'attendre à une hécatombe des grues cendrées qui migrent en novembre.
 - Les éoliennes ne sont pas sans effet sur la santé des animaux. (baisse de fertilité et de production chez les ovins et les bovins, mortalité inexplicquée de bovin vivants à proximité d'éoliennes).
 - Quel impact sur la santé des gens résidant à proximité des éoliennes ?

N°7M	Registre de la Mairie	03/08/20	Mme GAILDRAT Maggy
-------------	-----------------------	----------	--------------------

- Se déclare opposée à l'implantation d'éoliennes :
 - Un reportage lui a enseigné que les vaches donnaient moins de lait, qu'elles tombaient malades et finissaient par en mourir, ainsi que les humains.
 - Impact des éoliennes sur les paysages ;
 - Perte de la valeur des terres où elles sont implantées avec problèmes pour le démontage ;
 - Problème de faible production d'électricité ;
 - Impacts sur la faune, la flore, les oiseaux migrateurs, les chauves-souris ;
 - Espère que les arguments financiers des promoteurs et les hypothétiques retombées financières ne prendront pas le pas sur les conséquences écologiques.

N°8M	Registre de la Mairie	03/08/20	M (signé illisible)
-------------	-----------------------	----------	---------------------

- Exprime un avis défavorable :
 - Impact sur le tourisme vert ;
 - Impact sur les paysages ;
 - Destruction de la biodiversité : oiseaux migrateurs, rapaces, chiroptères ;
 - Nuisances dues au bruit et aux infrasons ;
 - Absence de prise en compte des études sanitaires pratiquées par d'autres pays européens qui préconisent 2 kms au lieu de 500m par rapport aux habitations.

N°9M	Registre de la Mairie	03/08/20	M DUNNING GRIBB
-------------	-----------------------	----------	-----------------

- Se déclare très défavorable au projet :
 - En raison des problèmes de santé tant pour les hommes que pour les animaux

N°10M	Registre de la Mairie	03/08/20	M DUCELLIER Philippe
--------------	-----------------------	----------	----------------------

- Emet un avis tout à fait défavorable au projet :
 - Bilan mitigé au niveau écologique ;
 - Destruction des paysages ;

- Désagréments pour les riverains avec effets sur la santé.
- Impact sur le foncier des riverains ;
- Impacts sur les oiseaux migrateurs ;
- Modèle économique global de l'éolien qui ne fonctionne que grâce aux subventions.

N°11M	Registre de la Mairie	03/08/20	M DUCELLIER Henri
-------	-----------------------	----------	-------------------

- Emet un avis défavorable au projet :
- Modèle économique qui ne prend pas en compte le bien commun ;
 - Financement par les impôts de tous au profit d'intérêts particuliers ;
 - Nuisance sonore et visuelle ;
 - Impact écologique plus important que le bénéfice.

N°12M	Registre de la Mairie	03/08/20	M et Mme LOMER
-------	-----------------------	----------	----------------

- Déclarent avoir déposer deux courriers à l'attention du Commissaire-Enquêteur

N°13M	Registre de la Mairie	04/08/20	M PIFFETEAU-MORIN Laurence
-------	-----------------------	----------	----------------------------

- Se déclare favorable à l'implantation des éoliennes de Moulismes : énergie renouvelable, propre, et sans danger, au démantèlement facile.

N°14M	Registre de la Mairie	04/08/20	M PATRIER Michel
-------	-----------------------	----------	------------------

- Se déclare favorable au projet éolien.

N°15M	Registre de la Mairie	07/08/20	M MORIN Maximilien
-------	-----------------------	----------	--------------------

- Se déclare favorable à l'implantation du parc éolien de La Montie : énergies renouvelables propres, sans impact sur la terre agricole cultivée.

N°16M	Registre de la Mairie	07/08/20	M MORIN Alexy
-------	-----------------------	----------	---------------

- Se déclare favorable au parc éolien qui constitue une énergie verte ne demandant pas d'énergie fossile. Absence de pollution étant donné que les éoliennes sont recyclables en totalité. Une pollution visuelle peut être relevée mais ne prend que peu d'importance. La distance par rapport aux habitations permet d'éviter les nuisances sonores. Le projet va entraîner une indéniable création d'emplois. La superficie du parc ampute peu les terres agricoles en exploitation.

➤ **COURRIERS ADRESSES OU REMIS AU COMMISSAIRE-ENQUETEUR :**

N° 1C	Courrier reçu en Mairie	22/07/20	M MADEC Frédéric FRANCE ENERGIE EOLIENNE
-------	-------------------------	----------	---

- Présente FEE comme une association regroupant 250 entreprises du secteur qui ont construit 90% des éoliennes en France.
- Présente l'énergie éolienne comme une formidable opportunité pour la France en termes énergétiques, économiques et industriels. La production est adaptée à la consommation électrique des Français et est compétitive d'un point de vue tarifaire avec un prix moyen pondéré de 62,9euros/MWh.
- L'industrie éolienne représente 18 200 emplois en France dont un millier en Nouvelle-Aquitaine.
- Soutient le projet de parc éolien sur la commune de Moulismes car il répond aux objectifs de développements suivants (décret du 23 avril 2020) :
 - contribuer à augmenter de plus de 50% la production d'énergie renouvelable d'ici 2023 ;
 - contribuer à réduire la production d'électricité nucléaire à 50% d'ici 2035 (fermeture de 14 réacteurs);
 - contribuer aux 24 100MW d'énergie éolienne terrestre à installer d'ici 2023 ;
 - contribuer aux 33 000MW d'énergie éolienne terrestre à installer d'ici le 31-12-2028.
- Les objectifs à atteindre en Nouvelle-Aquitaine, au travers du SRADDET sont de 5500MW à installer d'ici 2030. Les nouveaux projets sont donc nécessaires, 1049MW (30%) étaient en exploitation au 31-12-2019.
- Le projet éolien de Moulismes participera donc aux objectifs nationaux, régionaux et locaux en matière d'installation de centrales de production d'énergies renouvelables. FEE soutient donc le projet.

N° 2C	Courrier reçu en Mairie	03/08/20	M THOMAS Gilles
-------	----------------------------	----------	-----------------

- S'insurge contre la promesse d'une forêt d'éoliennes, car le sud Vienne déserté et pauvre devrait survivre grâce au tourisme vert et non grâce à la visite des parcs éoliens.
- L'éolien est un héritage honteux laissé aux futures générations.
- La nouvelle ministre de l'écologie déclare combattre l'artificialisation des sols, protéger les terres agricoles, les paysages des régions touristiques : en conséquence elle doit combattre l'implantation d'industrie éolienne dans les cœurs des campagnes.
- Que les agriculteurs avides d'argent et les politiques qui optent pour l'éolien en fassent profiter leur population immédiate mais n'infestent pas leurs voisins.

N° 3C	Courrier reçu en Mairie	03/08/20	M RABIER Stéphane Vice-Président de la Fédération des Travaux Publics de Nouvelle-Aquitaine.
-------	----------------------------	----------	--

- La Fédération apporte son soutien plein et entier au développement du projet de parc éolien sur la commune de Moulismes.
- D'un point de vue d'une réflexion globale, les politiques et réglementations issues du Grenelle de l'environnement et de la Loi de transition énergétique y incitent fortement avec l'objectif de 40% d'énergies renouvelables en 2030.
- Le développement du projet de la commune de Moulismes offre la possibilité d'une production locale d'énergie. Le déploiement des énergies renouvelables doit s'appuyer sur un portage territorial des projets et s'inscrit dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Il est important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens.
- Le projet contribue à favoriser le développement économique et l'emploi en contribuant aux travaux d'installation du parc par les entreprises de la Fédération. Cela permettrait de maintenir des emplois voire d'en développer pendant la phase travaux et d'en créer pendant la phase maintenance. Cela contribuerait à long terme à la maîtrise du prix de l'énergie, à l'autonomie énergétique des territoires et à la limitation des impacts sur l'environnement.

N°4 C	Courrier reçu en	03/08/20	Mme Jocelyne LOMER
-------	------------------	----------	--------------------

	Mairie		
<p>- Se déclare défavorable au projet de La Montie contestable dans son lieu d'implantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atteinte au développement économique du territoire : une centrale d'éoliennes industrielles porte atteinte à la nature préservée, à la beauté des paysages, aux sites patrimoniaux et au calme ; • Atteinte au site de la Vallée de la Gartempe et au site classé de Lathus donc atteinte au tourisme vert et aux hébergeurs touristiques ; • Hauteur des aérogénérateurs (381, 382 et 391 m avec leur promontoire naturel) ; • Cumul du parc de La Montie avec les parcs environnants ; • Atteinte au cadre de vie des habitants : distanciation minimale insuffisante ; • Atteintes à la biodiversité : enjeux importants en raison de la présence de bois, haies et zones humides, proximité de plusieurs zones sensibles pour les chiroptères et l'avifaune migratrice dont les grues cendrées et les rapaces. • Proximité immédiates des éoliennes E1 et E3 d'éléments boisés fréquentés par les chiroptères ; • Atteintes aux prairies bocagères, cultures, zones humides, boisements, plans d'eau abritant une grande diversité d'oiseaux dont de nombreuses espèces à en jeu fort ; • Les promesses de suivi comportemental et de mortalité des chauves-souris et de l'avifaune sont illusoires ; • Absence d'étude d'impact sur le raccordement aux postes sources. 			

N° 5C	Courrier reçu en Mairie	03/08/20	M Jean-François LOMER
<p>- S'oppose pleinement au scandale de projet éolien de La Montie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variation de la taille des machines ; • Trop petite distance entre les éoliennes et les haies : atteintes aux chiroptères ; • Critique les imprécisions du promoteur ne permettant pas d'avoir une idée exacte du projet ; • Absence d'intérêt de l'énergie dépendant du vent , intermittente et aléatoire, nécessitant des centrales à gaz polluantes ; • L'éolien n'est pas une énergie propre : la construction d'une éolienne entraîne l'émission de gaz à effet de serre ; • Insuffisance des sommes provisionnées pour le démantèlement des éoliennes ; • Sous couvert d'écologie et d'énergie renouvelable, l'enjeu n'est que financier avec gaspillage de fonds publics. 			

N°6 C	Courrier reçu en Mairie	06/08/20	M SOUPEZE Pierre
<p>- Favorable à la mise en place des éoliennes de Moulismes : projet sérieux.</p>			

N° 7C	Courrier reçu en Mairie	06/08/20	M RICOT
<p>-Favorable au projet éolien de La Montie à Moulismes .</p>			

N°8 C	Courrier reçu en Mairie	06/08/20	M signé illisible
<p>- Favorable au projet éolien de Moulismes : projet pas trop grand à bonne distance des habitations – territoire propice à l'accueil de l'éolien grâce au vent qui est une ressource inépuisable.-</p>			

N° 9C	Courrier reçu en Mairie	06/08/20	M NAUDIN Jean-Louis
-------	----------------------------	----------	---------------------

- Favorable au projet éolien de Moulismes : source d'énergie renouvelable performante apportant des ressources financières à la commune.

N° 10C	Courrier reçu en Mairie	06/08/20	M BOUTET Jean-Luc
---------------	-------------------------	----------	-------------------

- Favorable au projet éolien.

N° 11C	Courrier reçu en Mairie	06/08/20	M BDRNIER Jacques
---------------	-------------------------	----------	-------------------

- Favorable au projet des 3 éoliennes de Moulismes qui vont lancer la commune vers une démarche plus responsable.

N° 12C	Courrier reçu en Mairie	/08/20	Mme BRUNET Marie-José
---------------	-------------------------	--------	-----------------------

- Favorable au projet : WPD a compris les enjeux de la commune et a mené des études abouties. Veut être acteur de la transition énergétique.

N° 13C	Courrier reçu en Mairie	07/08/20	Mme Angela GYSBREGTS
---------------	-------------------------	----------	----------------------

- Défavorable au projet éolien de Moulismes :

- Cumul avec les autres parcs éolien pour former barrage à l'axe de migration des grues cendrées qui risquent la collision avec les éoliennes en raison de la thermique ascendante et descendante sur la rive gauche de la Gartempe; Demande un système de détection des oiseaux en migration pour arrêter les éoliennes, notamment en période de migrations pré-nuptiales et post nuptiales.
- Proximité de la zone NATURA 2000 et d'une ZNIEFF ;

N°14 C	Courrier reçu en Mairie	07/08/20	M CONSTANT Jansen
---------------	-------------------------	----------	-------------------

- Défavorable au projet éolien :

- Co-visibilité entre tous les parcs éoliens du secteur depuis les hameaux de la vallée de la Gartempe ;
- Conteste le facteur de charge du parc fixé à 38,05% comparé au facteur de charge de la Nouvelle-Aquitaine chiffré à 21,8% en 2018.

N°15 C	Courrier reçu en Mairie	07/08/20	M CONSTANT Jansen
---------------	-------------------------	----------	-------------------

- Défavorable au projet éolien de Moulismes en raison de l'exposition aux infrasons et à leurs effets sur la santé et des nuisances sonores qui nécessiterait une évaluation du bruit total (audible et inaudible) cumulé.

N° 16C	Courrier reçu en Mairie	03/08/20	Mme THOMAS Françoise
---------------	-------------------------	----------	----------------------

- Défavorable au projet d'installation d'éoliennes sur la commune de Moulismes :

- Saccage hautement subventionné du paysage ;
- Obligation d'achat de l'électricité imposé à EDF ;
- Electricité intermittente qui nécessite des centrales à gaz ;
- Impacts sur la région et sur son paysage ;
- Industrie dont les constructeurs sont tous en dehors du territoire national ;

- Nuisances des éoliennes : impact sur la santé des populations (bruit, infrasons, effets stroboscopiques) ; - projections de glace ou de morceaux de pale – impact sur le paysage - impact sur l'économie locale (tourisme, immobilier dévalué) - impacts sur la faune dont les oiseaux migrateurs (grues) – perturbations des transmissions – fragilisation du réseau électrique;

N° 17C	Courrier reçu en Mairie	07/08/20	M MORIN Roger
--------	-------------------------	----------	---------------

- Favorable à l'implantation du parc éolien sur le site de La Montie :
- Energie propre créatrice d'emplois ;
 - Démantèlement prévu en fin d'exploitation avec recyclage de la quasi totalité des éoliennes ;
 - Retombées économiques du projet sur une petite commune favorisant son développement ;
 - Secteur d'avenir pour les jeunes : créateur d'emplois.

N° 18C	Courrier reçu en Mairie	07/08/20	M BOONMAN Cornélis
--------	-------------------------	----------	--------------------

- Favorable à l'installation du parc éolien de Moulismes :
- Energie renouvelable répondant aux objectifs de l'Etat ;
 - Complète l'énergie nucléaire ;
 - Installation écologique ayant fait l'objet d'études acoustique, paysagère et écologique satisfaisantes.

N° 19 C	Courrier reçu en Mairie	07/08/20	Mme BOONMAN Marteen
---------	-------------------------	----------	---------------------

- Favorable à l'installation d'un parc éolien à Moulismes : c'est écologique.

N° 20C	Courrier reçu en Mairie	/08/20	M BOONMAN Kamiel
--------	-------------------------	--------	------------------

- Favorable au projet éolien :
- participe à la transition écologique ;
 - énergie saine permettant à Moulismes de devenir éco-responsable.

SYNTHESE DU MEMOIRE EN REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE :

Je mentionne en préliminaire que l'intégralité du mémoire en réponse du représentant légal de la S.A.S.U. « ENERGIE MOULISMES » est joint au présent rapport en suivant.

Ce mémoire en réponse nous a été remis et a été commenté par les deux responsables du projet Wpd en présence d'un représentant de Sergies à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue en mairie de Moulismes, le 25 août 2020 à 15 heures.

Ce document faisant 193 pages, j'expose ci-après la conclusion générale des réponses apportées par le maître d'ouvrage aux différentes observations du public déposées sur les registres d'enquête ou par courriers. Pour avoir une approche complète des différentes thématiques soulevées il convient de se référer au mémoire qui expose les données et arguments développés dans le dossier d'enquête et au besoin explicitées en détail voire complétées par des données chiffrées.

A ce sujet, j'ai pris acte que le maître d'ouvrage avait complété les données relatives au paragraphe « démantèlement du parc » en appliquant les nouvelles prescriptions édictées par l'arrêt du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Pour ce qui est du contenu du mémoire en réponse, le maître d'ouvrage expose « *que le projet éolien de « La Montie » respecte les engagements de l'État en matière d'énergies renouvelables et les préconisations du Schéma Régional Eolien. Le projet va au-delà de la réglementation éolienne en respectant les distances imposées vis à vis des habitations* ».

« *Le projet fait suite à une volonté communale de répondre aux besoins en termes de transition énergétique. .../...Une des mesures d'accompagnement du projet vise à prévoir une aide au partenariat entre le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) et Moulismes* ».

« *Des actions de concertation et de communication autour du projet ont été réalisées pendant toute la phase de développement du projet éolien,.../... ainsi tous les acteurs locaux et utilisateurs du site ont pu être informés du projet, de ses spécificités, de son intégration dans le paysage et des mesures qui seront mises en place en poursuivant le travail avec les élus et le comité de pilotage* ».

« *Ce projet s'inscrit dans la logique de réponse aux exigences nationales de développement des énergies renouvelables, l'éolien a largement prouvé son efficacité comme système de production alternatif. En apportant une réponse la plus propre et renouvelable possible aux besoins en électricité, le projet éolien de La Montie s'inscrit parfaitement dans cette démarche logique de transition énergétique* ».

De l'étude du dossier soumis à enquête publique, de la prise en considération de l'ensemble des observations formulées, du mémoire en réponse du maître d'ouvrage, de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale découlent mes conclusions et mon avis motivé énoncés dans le document en suivant.

Fait à Poitiers le 31/08/2020

LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Dominique PAPET

ENQUETE PUBLIQUE

**RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE
PAR LA SASU «ENERGIE MOULISMES »
POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION
DU PARC EOLIEN de la « MONTIE »
COMPOSE DE 3 EOLIENNES
ET D'UN POSTE DE LIVRAISON
SUR LA COMMUNE DE MOULISMES (86500)**

(Réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'environnement)

du 7 juillet 2020 au 07 août 2020

CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE

Ces conclusions trouvent leur justification dans l'étude du dossier présentant le projet, son impact et ces incidences, dans l'étude des dangers, l'analyse des observations et des courriers émanant du public y compris par voie dématérialisée, dans la teneur du mémoire en réponse du maître d'ouvrage et dans les délibérations exprimées par certains conseils municipaux des communes inscrites dans le périmètre d'affichage.

A - DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

◆ Principe de légalité du projet et de l'enquête publique :

Le 09 novembre 2018, Monsieur Grégoire SIMON, Président de la SASU « *ENERGIE MOULISMES* » déposait au près de la Préfecture de la Vienne, une demande d'autorisation environnementale unique visée par l'ordonnance N°2017-80 pour l'installation et l'exploitation sur la commune de Moulismes (86500) d'un par éolien comprenant trois aérogénérateurs et un poste de livraison. La dite demande était déclarée recevable par Madame la Préfète de la Vienne le 20 février 2020.

Chaque éolienne d'une puissance de 4,2 MW était décrite comme ayant une hauteur de 200 mètres en bout de pôle et un mât et une nacelle d'une hauteur supérieure à 50 mètres, ce qui constitue à ce titre une installation classée pour la protection de l'environnement.

De ce fait, l'installation relevant de la rubrique 2980 annexe de l'article R511-9 du code de l'environnement est soumise à autorisation préfectorale après enquête publique réalisée selon les formes prescrites au Chapitre III- titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Pour faire suite à la demande de Madame la Préfète de la Vienne du 25 février 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers prenait la décision N° E20000029/86 le 02 mars 2020 me désignant en qualité de commissaire-enquêteur pour diligenter cette enquête publique.

L'épidémie de COVID19 suspendait l'exécution des enquêtes publiques (ordonnances . Nos .2020-306 ; 2020-427 et 2020-560 – lois 2020-290 et 2020-546) qui ne pouvaient reprendre que le 31 mai 2020 à l'issue de l'état d'urgence sanitaire (ordonnance 2020-560).

Dès lors, Madame la Préfète de la Vienne pouvait promulguer le 27 mai 2020 l'arrêté N°2020-DCPPAT/BE-080 portant organisation et déroulement de l'enquête publique en mairie de Moulismes sur la période du 07 juillet au 07 août 2020.

◆ Information et participation du public :

En application des dispositions de l'article R512-15 du code de l'environnement, je me suis attaché à vérifier que l'avis d'enquête publique avait été diffusé dans deux organes de presse du département de la Vienne et dans deux organes de presse du département de la Haute-Vienne quinze jours avant le début de l'enquête ainsi que dans les huit jours suivant l'ouverture de celle-ci.

Ainsi cet avis a été diffusé le 18 juin 2020 dans Centre Presse, la Nouvelle République de la Vienne et le Populaire du Centre, ainsi que dans l'édition 10 juillet 2020 de Union et Territoires.

Cette diffusion a été renouvelée le 08 juillet 2020 dans les trois premiers organes et le 10 juillet 2020 dans le quatrième.

L'avis d'enquête a été affiché en plusieurs points stratégiques aux abords immédiats du site ainsi qu'à la vue du public dans les sept mairies du périmètre d'affichage des 6 kilomètres comme j'ai pu le constater personnellement le 24 juin 2020, constat confirmé par voie d'huissier à la demande du maître d'ouvrage. Cet affichage a été maintenu en place pendant toute la durée de l'enquête comme en atteste les certificats d'affichage délivrés par les maires concernés.

L'autorité organisatrice a diffusé sur le site internet de la Préfecture de la Vienne (<http://www.vienne.gouv.fr> – environnement – enquêtes publiques – éoliennes – parc de la « Montie » -) l'avis d'enquête publique, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ainsi que tous les documents constituant le dossier soumis à enquête.

De plus, un registre dématérialisé a été ouvert sur le site www.registre-dematerialise.fr/1942 afin de pouvoir y consigner toute observation utile et y joindre tout document

s'y rapportant, tout comme ils pouvaient être adressés à l'adresse : enquête-publique-1942@registre-dematerialise.fr.

Le public disposait également de la faculté de consigner ses observations sur support matérialisé en mairie de Moulismes où un registre d'enquête et le dossier d'enquête étaient à sa disposition pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture de la mairie et pendant les cinq permanences du commissaire-enquêteur.

A l'heure de clôture de l'enquête publique, Madame le Maire de MOULISMES m'a remis le dossier soumis à enquête publique et le registre d'enquête que j'ai clôturé à ce moment-là après avoir fait l'inventaire des observations et des courriers annexés. Les **401 (quatre cent une)** observations portées au registre dématérialisé ont fait l'objet d'une prise en compte, d'une analyse et d'une synthèse par mes soins qui ont été portées à la connaissance du maître d'ouvrage dans mon procès-verbal de notification du 10 août 2020.

Pour tous les motifs développés ci-dessus, je considère personnellement que l'enquête publique s'est déroulée dans les meilleures conditions juridiques et de communication pour que le public ait une parfaite connaissance de son objet et du contenu du dossier présentant le projet.

Sur le déroulement de l'enquête publique, il s'en est d'ailleurs suivi qu'aucun contentieux n'a été soulevé, l'ensemble des très nombreux auteurs d'observations ayant pu s'exprimer selon les formes de droits.

B - AVIS SUR LE PARC EOLIEN DE « LA MONTIE » :

Mon avis résulte de l'étude du dossier, de mon transport sur le site et dans les communes environnantes, de la prise en considération de l'analyse des observations du public qui ont été déposées ou qui m'ont été adressées, et des commentaires du maître d'ouvrage en réponse .

La synthèse de cet avis personnel est relatée comme suit :

◆ Le projet :

Le projet de parc éolien de « La Montie » a pour objectif l'installation et l'exploitation par la S.A.S.U « *ENERGIE MOULISMES* » sur la commune de Moulismes (86500) de trois aérogénérateurs reliés à un poste de livraison.

Le parc doit atteindre une production de 42 millions de kilowatts/heure sur la base d'une durée de production de 2 825 heures sur l'année ce qui correspond à un taux de charge de 32,25 %.

Étude de l'impact du projet sur le milieu naturel :

◆ **Impact sur le paysage et le patrimoine :**

Le projet de parc éolien de « La Montie » trouve sa place sur un plateau, sorte de promontoire, haut de 180 mètres sur lequel s'érigeront les trois éoliennes, elles-même hautes de 200 mètres.

Comme en attestent les photomontages, quels que soient les lieux depuis lesquels on s'oriente visuellement en direction du site (Moulismes depuis l'entrée nord et l'étang – Hameau de la Roche – Hameau de l'Aumonerie – La Chérie – Hameau du Jeu – Hameau de la Ligaudière – Dolmen de Chiroux – le long du tracé de la RN147) les trois éoliennes sont visibles, du moins leurs pâles lorsque les fûts sont filtrés par des arbres ou des haies.

C'est une évidence pour moi que cette exposition n'est pas sans constituer un effet de saturation, voire d'encerclement lorsqu'on procède à l'inventaire des parcs éoliens érigés ou en voie de l'être dans un rayon de six kilomètres : (Plaisance : 5 éoliennes – Bussière-Poitevine [Gassoulis] 7 éoliennes – Adriers [Tageau] 10 éoliennes – Plaisance [Terrages] 4 éoliennes) soit 26 éoliennes auxquelles s'adjoindront les trois éoliennes de La Montie. Ces parcs seront complétés dans un rayon éloigné par une vingtaine de parcs en exploitation ou dont les projets sont en cours d'instruction. Cette implantation s'oppose à la politique selon laquelle il y a lieu d'éviter le mitage des éoliennes.

J'ai été très sensible au fait que ce plateau bocager révèle un complexe écologique constitué de prairies, de cultures et d'étangs avec entre les secteurs est et ouest, un milieu boisé.

Le site est également remarquable en raison de la traversée des vallées de la Gartempe et de la Vienne (site classé) auxquelles viennent se ramifier divers cours d'eau dont la « Petite Blourde ».

Enfin j'ai pris en compte que le projet était localisé dans le périmètre proche non seulement de l'Église de Moulismes mais également des cinq monuments historiques protégés et classés du village de Plaisance : Dolmen de Chiroux ou de la Pierre Levée – Eglise Notre Dame - le Presbytère – Croix du cimetière et les caveaux – La Chateau de l'Age.

Le parc de La Montie sera donc de nature à constituer un impact sur ce patrimoine.

◆ **Impact sur le milieu physique :**

Tout comme l'exprime le signataire de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine, je déplore « *qu'une étude géotechnique n'ait été réalisée afin de déterminer la stabilité du sol, les caractéristiques du sous-sol, la présence ou non d'un aquifère superficiel et l'absence de cavités souterraines* ».

Le site est localisé dans le bassin versant de la Vienne ; l'aire d'étude immédiate est traversée par trois cours d'eau ; la zone d'implantation présente une sensibilité de forte à très forte au risque d'inondation par remontée de nappe.

Compte tenu de la perméabilité du sol, et donc à l'impact majeur que constituerait toute pollution de surface, des mesures de protection s'imposent au maître d'ouvrage tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation.

J'ai pris acte des protocoles de protection qui ont été adoptés par celui-ci pour prévenir toute infiltration: absence de rejets des eaux souillées – absence d'entrepôt d'hydrocarbures – arrêt d'éolienne en cas de dysfonctionnement.

Étude de l'impact du projet sur la biodiversité :

La zone d'implantation prévisionnelle des éoliennes est intégrée dans un environnement à forte sensibilité écologique et biologique en raison de la présence de:

- deux ZNIEFF 1 (« Brandes de Lavaud » et « Etang de Monterban ») à 600 mètres ;
- deux sites NATURA 2000 dont le plus proche « Site du Bois de l'Hospice, Etang de Beaufour » est à 1,7 km ;
- une dizaine d'espaces remarquables ou inventoriés au titre de la biodiversité.

◆ Sur la FAUNE :

La sensibilité du site se justifie par les haies, cours d'eau et boisements présents sur le site constituant des attraits, multiplication d'habitats, zone de nidification, haltes migratoires et stationnements hivernaux pour une grande diversité d'espèces appartenant à :

- l'avifaune des plaines agricoles (Vanneau Huppé, Alouette des Champs, Oedicnème criard...);
- des espèces à enjeu fort (Alouette lulu, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Mésange nonnette, Pie-grièche écorcheur) ;
- à l'avifaune des milieux aquatiques et zones humides (Héron cendré, Grèbe huppé, Grande Aigrette, Grue cendrée, Martin-pêcheur d'Europe) ;
- aux Grues cendrées lors de la période migratoire ;
- à des rapaces utilisant des couloirs de déplacement pour la chasse : Busard des roseaux, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Milan noir) ;
- à diverses autres espèces : passereaux, mésanges, Pinson des arbres, Rouge-Gorge...);

◆ Sur la FLORE :

L'emprise de la zone d'implantation est remarquable et sensible à plusieurs titres :

- Boisements de type Aulnaie-frênaie et Chênaie-Charmaie présentant un enjeu fort ;
- Etangs, mares, ruisseaux et fossés en eau temporaire ;
- Le site abrite plusieurs centaines d'espèces significatives de la végétation des prairies, friches et cultures dont cinq sont réputées rares : La Montie des Fontaines (qui a donné son nom au site), La Fumeterre, la Laîche cuivrée, la Myriophylle à feuilles alternées, la Spergule des Champs).

◆ Sur les CHIROPTERES :

Si l'implantation du parc éolien dans des parcelles agricoles laissait présager un moindre impact sur ce type de population, le signataire de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale a modifié mon appréhension de ce sujet en précisant que l'activité chiroptérologique est principalement concentrée sur les réseaux de haies, zones de chasse et d'alimentation, associées aux zones humides.

L'implantation de deux des éoliennes à proximité immédiate de haies et d'éléments boisés constitue un risque d'impact fortement préjudiciable à l'espèce, niveau d'enjeux potentiellement sous-évalué à l'origine par le maître d'ouvrage selon l'avis de la MRAe.

Pour mesures de réduction, le maître d'ouvrage propose la prise en compte de l'éloignement entre les éoliennes et les protocoles de bridages du parc.

Étude de l'impact du projet sur le milieu humain :

◆ Quant au bruit et basses fréquences :

La loi pour la transition énergétique pour une croissance verte (N°2015-992) prescrit que : « la délivrance de l'autorisation d'exploiter (un parc éolien) est subordonnée au respect d'une distance d'éloignement entre les installations et les constructions à usage d'habitation.../... appréciée au regard de l'étude d'impact. Elle est **au minimum** fixée à 500 mètres ».

Dans le cas du projet de parc éolien de la « Montie » cette distance est respectée. Il n'en demeure pas moins que quatre hameaux sont implantés à une distance inférieure à 1 000 mètres du site (Les Bardes, Chiroux Neuf, Ligaudière-nord et Ligaudière) deux hameaux un peu au-delà de 1 000 mètres (L'Anatolie : 1027m et Jeu : 1075m) ce qui induira pour eux des impacts tant en phase « chantier » qu'en phase « d'exploitation » partant du fait que j'exclus les sept autres villages localisés à moins de 2 000 mètres qui ne seront peut-être pas sans subir des bruits résiduels particulièrement en phase « chantier ».

Cette phase « chantier » induira un trafic routier accru par les nécessités d'approvisionnement du parc, constitué de plusieurs centaines de poids lourds dont 25 convois exceptionnels (référence à un chantier similaire de trois éoliennes et un poste de livraison de la région) imposant aménagement et création de voiries pour accéder à la zone prévisionnelle d'implantation. Ce trafic ne manquera pas d'impacter le trafic de la RN 147 déjà chiffré à 7500 véhicules-jour.

Ce chantier créera des impacts liés au bruit et vibrations certes plus ou moins atténués en fonction de la distance même s'ils sont circonscrits aux jours et heures ouvrables.

En phase « d'exploitation », même si le porteur de projet s'engage à adopter un plan de fonctionnement du parc en rapport aux seuils réglementaires, les calculs des émergences du bruit démontrent une absence de dépassement prévisionnels des émergences réglementaires en période diurne.

Par contre, en période nocturne, il y a des dépassements prévisionnels des émergences réglementaires pouvant aller jusqu'à 5,7dB par vents de 5 et 6m/s sur « Chiroux Neuf » mais impactant à des degrés légèrement moindres quatre autres hameaux (Ligaudière -L'Anatolie – Ligaudière Nord et Licotière).

Quant aux basses fréquences, les infrasons susceptibles de provoquer un impact ne devraient pas atteindre le pied des éoliennes.

◆ **Quant aux ombres portées et effets stroboscopiques :**

En l'absence d'implantation de tout bâtiment à moins de 250 mètres, ces effets seront sans impact selon la réglementation en vigueur.

Prise en considération de l'étude des dangers :

Les principales sources de risques identifiées pour le parc éolien de « La Montie » sont inhérentes à tout parc éolien :

- effondrement de l'éolienne ou chute d'un ou plusieurs éléments d'une éolienne ;
- projection d'une pale ou d'un fragment de pale ;
- chute ou projection de glace ;
- pollution et incendie.

Si les éoliennes sont équipées de systèmes de sécurité de nature à prévenir l'ensemble des incidents potentiels, il n'en demeure pas moins que l'étude des risques me pose problème quand on prend en compte leurs paramètres : cinétique, intensité et gravité compte tenu de l'implantation de certaines éoliennes à moins de 250 mètres de la RN147.

En effet, la zone d'effet en cas de projection de pale ou de fragment de pale ainsi qu'en cas de projection de glace s'étale entre plus de 400 mètres et jusqu'à 500 mètres ; de même l'effondrement d'une éolienne pourrait avoir une portée « évaluée » jusqu'à 200 mètres.

Même si la probabilité reste faible dans certains cas, on ne peut sous-estimer la proximité d'un réseau routier de 7500 véhicules par jour (RN147) tout comme de voies secondaires et même de chemins de randonnées qui traversent la zone d'implantation.

Au nom d'un trafic moindre et de risques jugés faibles par le maître d'ouvrage, j'estime que l'ensemble du réseau adjacent ne peut être négligé, doit être pris en compte en sa qualité de cible potentielle et doit se voir appliquer le principe de précaution.

POUR CES MOTIFS :

- ◆ J'affirme en préliminaire que j'ai parfaitement intégré que la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) adoptée par décret du 21-04-2020 constitue un document stratégique de pilotage de la transition énergétique fixant un objectif de 40 % de consommation d'énergie renouvelable pour l'électricité à l'horizon 2030.
- ◆ Néanmoins je n'ignore pas que la Convention Européenne du Paysage dite « Florence 2000 » vise dans le même temps à mieux prendre en compte et à protéger les paysages qui sont un élément important de la qualité de vie des populations.

- ◆ En vertu de cette nécessité de protection des paysages, le projet de parc éolien de « La Montie » à Moulismes m'amène à soulever nombre de constatations s'y opposant :
 - La zone d'implantation prévisionnelle est une sorte de promontoire haut de 180 mètres sur lequel s'érigeront trois éoliennes hautes de 200 m, dont les pâles seront visibles depuis toutes les directions comme en attestent les photomontages ; J'estime que l'implantation de haies et de plantations prévues comme mesures compensatoires par le maître d'ouvrage ne suffiront pas pour favoriser une insertion visuelle donc une acceptation du parc. Ce parc sera donc directement visible depuis le site classé et protégé du Val de Gartempe plus particulièrement en hiver.
 - Le parc serait implanté à proximité de quatre zones à forte sensibilité écologique et biologique : ZNIEFF 1 à 600m et site NATURA 2000 à 1,7 km. Comme le fait remarquer l'avis de la MRAe, les espèces de ces sites sensibles ne manqueront pas d'être attirées par la zone d'implantation en raison de la proximité de haies et de plusieurs plans d'eau.
 - L'avifaune des plaines agricoles, l'avifaune des milieux bocagers, l'avifaune migratrice les rapaces et les chiroptères sont à la merci de risques forts de destruction d'habitats, d'altération de zones de nourrissages, de perte de territoire de nidification et de haltes migratoires sans omettre les disparitions d'individus par collision avec les éoliennes, les machines étant à la perpendiculaire de l'axe migratoire (source MRAe);
 - Dans la mesure où des structures boisées sont plantées à moins de 200 mètres de deux des trois éoliennes, je considère qu'il y a une atteinte manifeste aux prescriptions de l'accord européen « EUROBATS » relatif à la conservation des chauves-souris.
- ◆ En raison de la proximité immédiate de la RN147 et sans négliger le réseau secondaire proche, l'implantation de trois éoliennes parallèlement et à moins de 250 mètres de la route nationale dont je rappelle le trafic de 7500 véhicules/jour m'oblige à m'opposer à la prise de dangers tels que la projection de pale ou de fragment de pale ou de glace bien au-delà de l'axe routier.
- ◆ Enfin contrairement à ce qu'affirme le maître d'ouvrage, le projet ne fait pas l'unanimité auprès des élus locaux, j'en veux pour preuve que :
 - Les votes des élus de **MOULISMES**, lors de la dernière délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, se sont répartis en 3 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions. L'avis favorable au projet découle de la décision finale de Madame le Maire ;
 - Les élus de la commune de **SAULGE** ont émis à l'unanimité de 14 voix, un avis défavorable au projet de parc éolien de La Montie compte tenu de l'absence d'éléments techniques relatifs à l'acheminement de l'électricité au poste source et compte tenu de la multiplicité de projets de parcs éoliens dans ce secteur et du manque de cohérence d'ensemble dans ces implantations.
 - Les élus de la commune d' **ADRIERS** après en avoir délibéré le 10 juillet 2020 ont donné un avis favorable au projet par 7 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

- Quatre communes implantées dans le périmètre d’affichage des 6 kilomètres n’ont pas délibéré en temps utiles.

Vu ce qui précède, j’émet un **AVIS DEFAVORABLE** au projet d’installation et d’exploitation du parc éolien de « La Montie » sur la commune de MOULISMES.

Fait à POITIERS, le 31/08/2020
Le Commissaire-Enquêteur

Dominique PAPET